

Gamme de fonds Banque Laurentienne

Prospectus simplifié

Le 22 novembre 2024

Fonds offrant des parts de série LB, de série LF, de série LF5, de série LM, de série LP, de série LW, de série LW5 et/ou de série LX, comme il est indiqué ci-après.

FONDS

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie²

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds canadien d'obligations Mackenzie⁴
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie⁴
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie⁴
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie⁴
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie⁴
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie⁴
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie⁵
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie⁴
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie⁴

Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater⁵
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie⁴
Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie⁵
Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip⁵
Fonds de revenu Mackenzie⁴
Fonds de revenu stratégique Mackenzie¹

Fonds d'actions canadiennes

Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie⁵
Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater⁴
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie⁵
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie⁶
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie⁴
Fonds canadien Mackenzie Ivy⁴

Fonds d'actions américaines

Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater⁵
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie⁴
Fonds américain de dividendes Mackenzie⁵
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie⁵
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie⁴

Fonds d'actions mondiales

Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie⁵
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater⁵
Fonds mondial de dividendes Mackenzie⁴
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie⁴
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie⁴
Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip⁴
Fonds international Mackenzie Ivy⁴

Fonds sectoriels

Fonds mondial de ressources Mackenzie⁴
Fonds de lingots d'or Mackenzie⁴

Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie⁴
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie⁵
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie⁵
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie⁵
Portefeuille équilibré Symétrie³
Portefeuille revenu prudent Symétrie³
Portefeuille prudent Symétrie³
Portefeuille d'actions Symétrie³
Portefeuille revenu fixe Symétrie³
Portefeuille croissance Symétrie³
Portefeuille croissance modérée Symétrie³

NOTES EN BAS DE PAGE :

- 1) Ce Fonds offre des parts de série LB, de série LF, de série LW, de série LW5 et de série LX.
- 2) Ce Fonds offre des parts de série LB, de série LF, de série LP et de série LW.
- 3) Ce Fonds offre des parts de série LB, de série LF, de série LF5, de série LM, de série LW, de série LW5 et de série LX.
- 4) Ce Fonds offre des parts de série LB, de série LF et de série LW.
- 5) Ce Fonds offre des parts de série LB, de série LF, de série LF5, de série LW, de série LW5 et de série LX.
- 6) Ce Fonds offre des parts de série LB, de série LF, de série LW et de série LF5.

TABLE DES MATIÈRES

Partie A : Information générale	3
Introduction.....	3
Responsabilité de l'administration d'un OPC	3
Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds	14
Politiques et procédures.....	17
Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires	20
Contrats importants.....	20
Poursuites judiciaires et administratives	22
Site Web désigné	23
Évaluation des titres en portefeuille	23
Calcul de la valeur liquidative.....	24
Souscriptions, échanges et rachats	25
Services facultatifs	31
Frais	33
Rémunération du courtier.....	43
Incidences fiscales	46
Quels sont vos droits?.....	51
Renseignements supplémentaires.....	52
Dispenses et autorisations	52
Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document	60
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?	60
L'investissement durable selon Mackenzie	60
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.....	63
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie.....	78
Fonds canadien d'obligations Mackenzie.....	80
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie	82
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie	86
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	88
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie	90
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie	93
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie	96
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie	99
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie	102
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	104
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater	107
Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie	110
Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip	114
Fonds de revenu Mackenzie	118
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	121
Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie	124
Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater	127
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie.....	129
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie.....	131
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie.....	133
Fonds canadien Mackenzie Ivy.....	135
Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	137
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	139
Fonds américain de dividendes Mackenzie	141
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie	143
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie.....	145
Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie	147
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater	150

Fonds mondial de dividendes Mackenzie	152
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie	155
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie	157
Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip	160
Fonds international Mackenzie Ivy	163
Fonds mondial de ressources Mackenzie	165
Fonds de lingots d'or Mackenzie	167
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie	169
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie	172
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie	175
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie	178
Portefeuille équilibré Symétrie	181
Portefeuille revenu prudent Symétrie	184
Portefeuille prudent Symétrie	187
Portefeuille d'actions Symétrie	190
Portefeuille revenu fixe Symétrie	192
Portefeuille croissance Symétrie	195
Portefeuille croissance modérée Symétrie	198

PARTIE A : INFORMATION GÉNÉRALE

INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement à un placement dans les fonds énumérés à la page couverture (chacun étant individuellement un « **Fonds** » et tous étant collectivement les « **Fonds** »), et vous aider à comprendre vos droits à titre d'investisseur.

Il importe de choisir les séries de parts dans lesquelles vous voulez investir en fonction de votre situation personnelle et de vos besoins en matière de placement.

Le présent prospectus simplifié vous aidera à comprendre vos droits à titre d'investisseur qui investit dans les Fonds.

Nous avons utilisé des pronoms personnels dans la majeure partie de ce document afin qu'il soit plus facile à lire et à comprendre. Par « **Placements Mackenzie** », « **Mackenzie** », « **notre** », « **nos** » ou « **nous** », on entend généralement Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds. Par « **BLCSF** », on entend BLC Services Financiers Inc., en sa qualité de placeur principal des titres offerts aux termes du présent prospectus simplifié. Par votre « **représentant de BLCSF** », on entend votre représentant de courtier en épargne collective de BLCSF. Par « **courtier autorisé de BLCSF** », on entend un courtier autorisé par BLCSF à offrir les titres des Fonds dans des cas précis et, par « **représentant autorisé de BLCSF** », on entend un représentant d'un courtier autorisé de BLCSF. Par « **vos** », « **vous** », on entend le lecteur qui est un investisseur existant ou éventuel des Fonds.

Par votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF, on entend la personne qui vous conseille dans votre choix de placements et, par BLCSF ou votre courtier autorisé de BLCSF, la société par actions ou société en commandite pour laquelle elle travaille.

Dans le présent document, tous les organismes de placement collectif (« OPC ») que nous gérons, notamment les Fonds, sont collectivement appelés les « **Fonds Mackenzie** » et individuellement un « **Fonds Mackenzie** ». Ce ne sont pas tous les Fonds Mackenzie qui sont offerts aux termes du présent prospectus simplifié. Tous les Fonds sont des organismes de placement collectif assujettis aux dispositions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements sur chacun des Fonds, y compris les séries qu'ils offrent, et sur les risques que comporte un placement dans des OPC en général, de même que la désignation des sociétés responsables de la gestion des portefeuilles des Fonds.

Ce document est divisé en deux parties :

- la **partie A**, qui va de la page 3 à la page 57, contient de l'information générale applicable à tous les Fonds;
- la **partie B**, qui va de la page 60 à la page 200, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- tout rapport financier intermédiaire déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en téléphonant à BLCSF au numéro sans frais **1 800 252-1846** (service en français) ou au **1 800 522-1846** (service en anglais), en vous adressant à votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF, ou en communiquant avec nous au numéro sans frais **1 800 387-0615** (service en français) ou **1 800 387-0614** (service en anglais), ou à l'adresse électronique service@placementsmackenzie.com.

On peut également obtenir ces documents sur le site Web de BLCSF, www.banquelaurentienne.ca/mackenzie, ou sur le site Web de SEDAR+, www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION D'UN OPC

Gestionnaire

Nous sommes le gestionnaire, le fiduciaire, le promoteur et l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts de chacun des Fonds. Vous pouvez communiquer avec BLCSF relativement aux Fonds ou à vos comptes par un des moyens suivants :

BLC Services Financiers Inc.
1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0A9
Téléphone : 1 800 252-1846
Télécopieur : 1 514 284-6982
Site Web : www.banquelaurentienne.ca/mackenzie

Les documents que renferme le dossier d'information de chaque Fonds et le registre des investisseurs correspondant sont conservés à nos bureaux de Toronto.

En tant que gestionnaire des Fonds, nous fournissons le personnel nécessaire pour voir à leur exploitation au quotidien aux termes des modalités des conventions de gestion principales décrites à la rubrique « **Conventions de gestion principales** ». Les services que nous fournissons aux Fonds à titre de gestionnaire comprennent notamment :

- les services de gestionnaires de portefeuille internes ou l'embauche de sous-conseillers externes chargés de la gestion des portefeuilles des Fonds;
- la prise de dispositions relatives à la prestation de services administratifs en vue du traitement des opérations sur les titres en portefeuille et des calculs quotidiens relatifs à la valeur des titres en portefeuille des Fonds, à la valeur

liquidative des Fonds et à la valeur liquidative par part de chaque série des Fonds;

- les services d'un agent chargé de la tenue des registres et d'un agent des transferts pour traiter les ordres de souscription, d'échange et de rachat;
- les services du personnel responsable du service à la clientèle pour répondre aux demandes de BLCSF, du courtier autorisé de BLCSF et des investisseurs concernant les comptes des investisseurs;
- les services de tout autre personnel de soutien pour que les activités des Fonds soient exercées d'une manière efficace.

Veillez consulter la rubrique « **Conventions de gestion principales** » pour plus d'information sur les conventions de gestion, notamment les modalités importantes.

De temps à autre, nous retenons les services de parties externes à titre de mandataires pour nous venir en aide dans le cadre de la prestation des services de gestion et d'administration des Fonds. En tant que gestionnaire des Fonds, nous établissons les modalités d'embauche de ces mandataires et déterminons la rémunération qui leur est payée par les Fonds. Nous avons retenu les services de sous-conseillers possédant des compétences dans des secteurs spécialisés ou dans le marché local d'une région du monde donnée; ils dispensent des services de gestion de portefeuille et procèdent au choix de titres pour l'ensemble ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Dans le cas des sous-conseillers, nous devons verser leur rémunération en la prélevant sur les frais de gestion que nous recevons des Fonds et devons nous assurer qu'ils respectent les objectifs et les stratégies de placement de ces Fonds, mais nous n'approuvons pas au préalable leurs opérations au nom des Fonds. Veuillez consulter la rubrique « **Services de gestion de portefeuille** » pour obtenir de plus amples renseignements sur ces sous-conseillers. Nous avons également embauché Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») pour agir en qualité d'administrateur des Fonds. Pour obtenir de plus amples renseignements sur CIBC Mellon, veuillez consulter la rubrique « **Administrateur des Fonds** ».

Veillez consulter la rubrique « **Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs** » sous la rubrique « **Description des titres offerts par l'OPC** » pour obtenir de l'information sur les procédures de vote pour les fonds sous-jacents.

B2B Trustco, membre du groupe de BLCSF, est le fiduciaire des régimes enregistrés.

Le tableau 1 et le tableau 2 indiquent les noms, les villes de résidence et les fonctions et postes actuels occupés auprès de Mackenzie de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Placements Mackenzie.

Tableau 1 : Administrateurs de Placements Mackenzie

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie et personne désignée responsable de Placements Mackenzie

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Naomi Andjelic Bartlett Burlington (Ontario)	Administratrice, vice-présidente principale et chef de la conformité de Société financière IGM Inc. ¹
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice de Placements Mackenzie
Nancy McCuaig Winnipeg (Manitoba)	Administratrice, vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation de Société financière IGM Inc. ¹
Kristi Ashcroft Toronto (Ontario)	Administratrice, vice-présidente exécutive, Produits et solutions, de Placements Mackenzie
Nick Westlind Toronto (Ontario)	Administrateur, vice-président principal et chef des opérations commerciales et des stratégies de Placements Mackenzie

Tableau 2 : Membres de la haute direction de Placements Mackenzie

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Kristi Ashcroft Toronto (Ontario)	Administratrice, vice-présidente exécutive, Produits et solutions, de Placements Mackenzie
Chris Boyle Toronto (Ontario)	Vice-président principal et chef de la distribution institutionnelle, de la mobilisation des courtiers et des partenariats stratégiques de Placements Mackenzie
Gary Chateram Toronto (Ontario)	Vice-président principal, chef de la distribution au détail de Placements Mackenzie
Cynthia Currie Toronto (Ontario)	Vice-présidente exécutive et chef des ressources humaines de Société financière IGM Inc. ¹
Rhonda Goldberg Toronto (Ontario)	Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de Société financière IGM Inc. ¹ et de Placements Mackenzie
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie et personne désignée responsable de Placements Mackenzie
Steven Locke Toronto (Ontario)	Vice-président principal et chef des placements, Titres à revenu fixe et stratégies multi-actifs, de Placements Mackenzie
Lesley Marks Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale et chef des placements, Actions, de Placements Mackenzie
Nancy McCuaig Winnipeg (Manitoba)	Administratrice, vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation de Société financière IGM Inc. ¹
Douglas Milne Toronto (Ontario)	Vice-président exécutif, chef du marketing de Placements Mackenzie, de Société financière IGM Inc. ¹ et de Groupe Investors Inc. ²
Keith Potter Winnipeg (Manitoba)	Vice-président exécutif et chef des finances de Placements Mackenzie, de Société financière IGM Inc. ¹ et de Groupe Investors Inc. ² ; administrateur de Services financiers Groupe Investors Inc. ² et de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services des fonds et chef des finances des Fonds Mackenzie et des Fonds IG Gestion de patrimoine de Groupe Investors Inc. ²
Fate Saghir Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, Marque Mackenzie et durabilité, de Placements Mackenzie
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Conformité, et chef de la conformité de Placements Mackenzie, chef de la conformité de Société de gestion d'investissement I.G. Ltée ² et de Mackenzie Investments Corporation ³

NOTES

1. Notre société mère.
2. Membre de notre groupe.
3. Notre filiale.

Services de gestion de portefeuille

Même si nous sommes le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, les placements des portefeuilles des Fonds sont gérés soit directement par nous soit par des sous-conseillers dont nous avons retenu les services.

Les gestionnaires de portefeuille sont les principaux responsables des conseils en placement donnés à l'égard des comptes qu'ils gèrent, individuellement ou conjointement. Chaque gestionnaire de portefeuille évalue continuellement les comptes dont il est responsable, notamment le pourcentage de l'actif investi dans un type de titre en général ou dans un titre en particulier, la diversification des titres en portefeuille entre les secteurs d'activité et, de manière générale, la composition des comptes.

Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Nous fournissons des services de gestion de portefeuille directement aux Fonds suivants :

Fonds du marché monétaire

- Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie

Fonds de titres à revenu fixe

- Fonds canadien d'obligations Mackenzie
- Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie
- Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable Mackenzie
- Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie
- Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie
- Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie
- Fonds d'obligations stratégique Mackenzie
- Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie

Fonds équilibrés

- Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater
- Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie
- Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie
- Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip
- Fonds de revenu Mackenzie
- Fonds de revenu stratégique Mackenzie

Nous fournissons également avec les sous-conseillers des services de gestion de portefeuille à d'autres OPC et comptes privés. Si la disponibilité d'un titre donné est limitée et que ce titre correspond à l'objectif de placement de plus d'un OPC ou compte privé, il sera attribué à ceux-ci de façon proportionnelle ou de toute autre façon équitable qui tient compte de certains facteurs, notamment si le titre figure actuellement dans leurs portefeuilles respectifs, la taille et le taux de croissance des comptes et tout autre facteur que nous ou les sous-conseillers, selon le cas, jugeons raisonnable.

Aux termes des lois sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus de vous informer qu'il peut être difficile de faire valoir des droits reconnus par la loi contre un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller qui ne réside pas au Canada et qui n'est pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières au Canada. À l'heure actuelle, The Putnam Advisory Company, LLC ne dépend pas d'une inscription auprès d'une autorité en valeurs mobilières au Canada pour gérer les Fonds. À titre de gestionnaire des Fonds, nous devons nous assurer que les sous-conseillers respectent les objectifs et les stratégies de placement généraux des Fonds, mais nous n'approuvons au préalable ni ne révisons aucune décision particulière concernant les placements en portefeuille que prend un sous-conseiller.

Le détail des conventions de gestion de portefeuille que nous avons conclues avec les sous-conseillers figure à la rubrique « **Conventions de gestion de portefeuille** ».

Les tableaux ci-après font état du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller, de son emplacement principal et du gestionnaire de portefeuille principal de chaque Fonds, de même que de leurs postes et de leur rôle dans le processus de décision de placement.

Fonds d'actions canadiennes

- Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie
- Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater
- Fonds de dividendes canadiens Mackenzie
- Fonds d'actions canadiennes Mackenzie
- Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie
- Fonds canadien Mackenzie Ivy

Fonds d'actions américaines

- Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater
- Fonds américain de dividendes Mackenzie
- Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie
- Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds d'actions mondiales

- Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie
- Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater
- Fonds mondial de dividendes Mackenzie
- Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie
- Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie

- Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip
- Fonds international Mackenzie Ivy

Fonds sectoriels

- Fonds mondial de ressources Mackenzie
- Fonds de lingots d'or Mackenzie

Portefeuilles de gestion de l'actif

- Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie
- Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie

- Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie
- Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie
- Portefeuille équilibré Symétrie
- Portefeuille revenu prudent Symétrie
- Portefeuille prudent Symétrie
- Portefeuille d'actions Symétrie
- Portefeuille revenu fixe Symétrie
- Portefeuille croissance Symétrie
- Portefeuille croissance modérée Symétrie

Sont énumérées, dans le tableau 3, les personnes qui sont les principaux responsables de la gestion des placements du portefeuille des Fonds indiqués :

Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
William Aldridge, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes Mackenzie	Cochef de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions. Gestionnaire principal du Fonds d'actions canadiennes Mackenzie.
David Arpin, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Cochef de l'équipe Bluewater, gestionnaire de portefeuille principal des actions américaines et étrangères, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse. Il fournit des analyses macroéconomiques et il est le principal responsable des décisions portant sur les actions américaines et étrangères.
Nelson Arruda, vice-président principal, Gestion des placements, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille équilibré Symétrie Portefeuille revenu prudent Symétrie Portefeuille prudent Symétrie Portefeuille d'actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie Portefeuille croissance Symétrie Portefeuille croissance modérée Symétrie	Chef de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable des décisions de placement et responsable principal des décisions de l'équipe.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Konstantin Boehmer, vice-président principal et chef de l'équipe des placements à revenu fixe	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien d'obligations Mackenzie Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	Chef de l'équipe des placements à revenu fixe Mackenzie, responsable de la direction de l'ensemble des fonctions de recherche, de gestion et de supervision des opérations de négociation des portefeuilles à revenu fixe. Responsable de l'intégration des facteurs ESG dans les mandats à revenu fixe.
Scott Carscallen, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions. Gestionnaire principal responsable du Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie.
John Cook, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip (responsable uniquement de la portion titres de capitaux propres des actifs)	Cochef de l'équipe Mackenzie Greenchip, responsable de la stratégie ainsi que de l'analyse et de la recherche. Il est l'un des deux principaux responsables des décisions de l'équipe.
Dan Cooper, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	Chef du crédit de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la surveillance et de la gestion des mandats de crédit à effet de levier gérés activement et du groupe de recherche.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Hadiza Djataou, vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe et gestionnaire de l'analytique macro mondiale et quantitative, responsable de la gestion active des mandats à revenu fixe mondiaux au moyen de stratégies fondamentales et quantitatives. Participe à l'intégration des facteurs ESG dans les mandats à revenu fixe.
Benoit Gervais, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial de ressources Mackenzie	Chef de l'équipe des ressources Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales pour les portefeuilles d'actions. Principal responsable des décisions de l'équipe.
Andrea Hallett, vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie Portefeuille équilibré Symétrie Portefeuille revenu prudent Symétrie Portefeuille prudent Symétrie Portefeuille d'actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie Portefeuille croissance Symétrie Portefeuille croissance modérée Symétrie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie et coresponsable des décisions de placement des Fonds.
Mark Hamlin, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds canadien d'obligations Mackenzie Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles de titres à revenu fixe de première qualité. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Tyler Hewlett, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater, spécialisé en actions américaines et étrangères, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
Tim Johal, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes canadiens Mackenzie Fonds de revenu Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions. Gestionnaire principal responsable du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie. Responsable principal du volet des actions canadiennes des mandats équilibrés.
Michael Kapler, vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie et coresponsable des décisions de placement des Fonds.
Shah Khan, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Cochef de l'équipe Mackenzie Bluewater, spécialisé dans les actions canadiennes, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
John Lumbers, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie	Membre de l'équipe de croissance Mackenzie, cochef du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie et du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres. Coresponsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions américaines. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
Darren McKiernan, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes canadiens Mackenzie Fonds mondial de dividendes Mackenzie Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie Fonds de revenu Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie Fonds américain de dividendes Mackenzie	Chef de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions. Gestionnaire principal responsable du Fonds mondial de dividendes Mackenzie. Responsable principal du volet des actions mondiales des mandats équilibrés.
Jason Miller, vice-président adjoint, et gestionnaire de portefeuille	Fonds international Mackenzie Ivy	Membre de l'équipe Mackenzie Ivy, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Movin Mokbel, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la recherche, de la sélection et de la gestion des prêts à taux variable et des obligations à rendement élevé. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
Matt Moody, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds international Mackenzie Ivy	Membre de l'équipe Mackenzie Ivy, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles. Avec prise d'effet le 1 ^{er} septembre 2022, chef de l'équipe Mackenzie Ivy.
James Morrison, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien Mackenzie Ivy	Membre de l'équipe Mackenzie Ivy, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles.
Charles Murray, vice-président adjoint, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de lingots d'or Mackenzie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, gestionnaire principal responsable des décisions de placement.
Katherine Owen, vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial de dividendes Mackenzie Fonds américain de dividendes Mackenzie	Membre de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles. Gestionnaire principale responsable du Fonds américain de dividendes Mackenzie.
Gregory Payne, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip (responsable uniquement de la portion titres de capitaux propres des actifs)	Cochef de l'équipe Mackenzie Greenchip, responsable de la stratégie ainsi que de l'analyse et de la recherche. Il est l'un des deux responsables principaux des décisions de l'équipe.
Onno Rutten, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial de ressources Mackenzie	Membre de l'équipe des ressources Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des portefeuilles d'actions.
Andrew Simpson, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie	Chef de l'équipe Betterworld Mackenzie, responsable de la stratégie ainsi que de l'analyse et de la recherche, responsable principal des décisions de l'équipe.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Gleb Sivitsky, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille équilibré Symétrie Portefeuille revenu prudent Symétrie Portefeuille prudent Symétrie Portefeuille d'actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie Portefeuille croissance Symétrie Portefeuille croissance modérée Symétrie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie et coresponsable des décisions de placement des Fonds.
Hussein Sunderji, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds international Mackenzie Ivy	Chef de l'équipe Mackenzie Ivy, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles.
Philip Taller, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie	Chef de l'équipe de la croissance Mackenzie, coresponsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions américaines. Gestionnaire principal du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie et du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres. Gestionnaire principal du Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
David Taylor, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater, spécialisé en actions américaines et étrangères, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
Felix Wong, vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien d'obligations Mackenzie Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision de la mise en œuvre de la gestion tactique des portefeuilles pour l'ensemble des mandats de fonds équilibrés et de fonds à revenu fixe de première qualité. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.
Dongwei Ye, vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions. Coresponsable du Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Ken Yip, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip (responsable uniquement de la portion titres à revenu fixe des actifs) Fonds de revenu Mackenzie Fonds d'obligations stratégique Mackenzie Fonds de revenu stratégique Mackenzie Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la sélection des titres individuels et de la gestion des mandats de titres de créance avec effet de levier gérés activement.
Marlena Zabielska, vice-présidente adjointe, et gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien Mackenzie Ivy	Membre de l'équipe Mackenzie Ivy, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles.

The Putnam Advisory Company, LLC (« Putnam »), Boston (Massachusetts)

Putnam est sous-conseiller pour le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie.

Sont énumérées, dans le tableau 4, les personnes qui sont les principaux responsables des décisions de placement relatives au portefeuille de ce Fonds :

Tableau 4 : Gestionnaires de portefeuille de The Putnam Advisory Company, LLC

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Richard Bodzy, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	Cogestionnaire de portefeuille en chef qui travaille en collaboration avec une équipe d'analystes menant des analyses fondamentales et ayant recours à des recherches thématiques dans le cadre des décisions de placement pour le fonds.
Gregory McCullough, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	Cogestionnaire de portefeuille en chef qui travaille en collaboration avec une équipe d'analystes menant des analyses fondamentales et ayant recours à des recherches thématiques dans le cadre des décisions de placement pour le fonds.

Accords relatifs au courtage

Les opérations entraînant des courtages relatives aux portefeuilles des Fonds sont exécutées par nous, à titre de gestionnaire/gestionnaire de portefeuille, le cas échéant, ou par les sous-conseillers concernés, qui ont recours à de nombreuses maisons de courtage. Les courtages facturés aux Fonds sont habituellement établis aux taux les plus favorables offerts à nous ou aux gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers respectifs des Fonds, selon le volume total de leurs opérations respectives en tant que gestionnaires, gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers, visant des actifs d'OPC et d'autres actifs importants, et sous réserve des règles de la bourse appropriée. Bon nombre de maisons de courtage qui effectuent de telles opérations pour les Fonds peuvent également vendre des parts de ces Fonds à

leurs clients. Les opérations entraînant des courtages relatives aux portefeuilles des Fonds qui ont des sous-conseillers seront réparties par les sous-conseillers concernés conformément à leur propre politique à ce sujet.

À l'occasion, nous et Putnam attribuons également des opérations entraînant des courtages afin de rémunérer des maisons de courtage en contrepartie de différents services, comme la recherche générale liée aux placements (notamment des analyses de l'industrie et des sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des analyses de portefeuille), des données sur la négociation ainsi que d'autres services qui soutiennent la prise de décision relative aux placements des Fonds à l'égard desquels nous

ou les sous-conseillers fournissons des services de gestion de portefeuille. Ces opérations seront attribuées en tenant compte du caractère raisonnable des courtages, de l'avantage que les Fonds pourront en tirer et de la diligence dans l'exécution des opérations. Nous ou le sous-conseiller essaierons d'attribuer les activités de courtage des Fonds d'une manière équitable en tenant compte des principes susmentionnés. Ni nous ni le sous-conseiller n'avons pris d'engagement contractuel aux termes duquel nous devons attribuer des activités de courtage à une maison de courtage particulière. À l'exception des placements fonds de fonds effectués pour certains Fonds Mackenzie, aucune opération entraînant des courtages n'est exécutée par notre intermédiaire ou l'intermédiaire d'une société qui est membre de notre groupe.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié, certaines sociétés indépendantes, de même que des sociétés de courtage, nous ont fourni certains services et en ont fournis à certains sous-conseillers relativement aux Fonds et des frais ont été payés par les Fonds pour ces services (également appelés « **opérations assorties de conditions de faveur** »), notamment des services d'analyse de l'industrie et de sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des services d'analyse de portefeuille. Pour obtenir de plus amples renseignements et pour obtenir le nom de ces sociétés, vous pouvez composer le **1 800 387-0615** (service en français) ou le **1 800 387-0614** (service en anglais) ou communiquer avec nous à l'adresse service@placementsmackenzie.com. Veuillez noter que nous pourrions être en conflit d'intérêts en raison des services obtenus au moyen d'opérations assorties de conditions de faveur. Nous avons recours à de telles opérations dans le cadre de la gestion des Fonds afin de ne pas verser de courtage en espèces à un courtier en contrepartie des services que nous rend ce dernier, ce qui pourrait éventuellement mener à un conflit d'intérêts. Ce genre d'opérations réduit les frais que nous engageons dans la mesure où nous aurions eu à payer des frais directement si nous n'y avions pas eu recours. Les arrangements pris par certains Fonds peuvent donner lieu à des opérations assorties de conditions de faveur par lesquelles sont obtenus des services qui, en fin de compte, profitent à d'autres Fonds Mackenzie ou à d'autres comptes gérés par les sous-conseillers auxquels nous ou le sous-conseiller pertinent fournissons des services de gestion de portefeuille. Ainsi, les Fonds ayant pris ces arrangements financent indirectement les services dont bénéficient d'autres Fonds ou comptes. Par exemple, on ne peut généralement pas effectuer d'opérations assorties de conditions de faveur à l'égard de fonds de titres à revenu fixe afin de payer des produits. Par conséquent, ce sont habituellement les fonds d'actions qui sont visés par des opérations assorties de conditions de faveur, lesquelles opérations profitent aux fonds de titres à revenu fixe. En d'autres mots, les fonds de titres à revenu fixe tirent profit de telles opérations, même si elles sont effectuées à l'égard des fonds d'actions.

Placeur principal

BLCSF est le placeur principal des parts de chacun des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié des Fonds. BLCSF est située au 1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 630, Montréal (Québec) H3G 0A9. Des renseignements sur la convention de placement de produits figurent à la rubrique « **Contrats importants** ».

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire

Nous sommes le fiduciaire des Fonds. Sous réserve de certaines exceptions, aux termes des déclarations de fiducie de la plupart des Fonds, le fiduciaire peut démissionner ou être destitué par le gestionnaire moyennant un préavis de 90 jours. En vertu des déclarations de ces Fonds, si le fiduciaire démissionne, est destitué ou est incapable de s'acquitter de ses fonctions, le gestionnaire peut nommer un fiduciaire remplaçant. Si nous démissionnons en faveur d'une société membre de notre groupe, il n'est pas nécessaire de donner un préavis écrit ni d'obtenir l'autorisation des investisseurs. Veuillez également vous reporter à la rubrique « **Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs** ». La liste de nos administrateurs et membres de la haute direction se trouve à la sous-rubrique « **Gestionnaire** » de la rubrique « **Responsabilité de l'administration d'un OPC** ».

Dépositaires

Aux termes d'une convention de dépôt principale (définie ci-après) que nous avons conclue, pour le compte des Fonds (sauf le Fonds de lingots d'or Mackenzie), avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** »), de Toronto (Ontario), la CIBC a convenu d'agir en qualité de dépositaire des Fonds. La relation que nous avons avec la CIBC constitue une relation avec un tiers. Ni la CIBC ni le dépositaire des lingots (au sens ci-après) ne sont des membres de notre groupe ou des personnes avec qui nous avons un lien. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la convention de dépôt principale, veuillez vous reporter à la rubrique « **Convention de dépôt principale** ».

Conformément à une convention de services de garde et à un supplément de garde de métaux précieux (au sens attribué ci-après) intervenus entre nous, pour le compte du Fonds de lingots d'or Mackenzie, et CIBC Mellon, de Toronto (Ontario), CIBC Mellon a consenti à agir à titre de dépositaire du Fonds de lingots d'or Mackenzie et a nommé la Monnaie royale canadienne à titre de dépositaire des lingots. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la convention de services de garde et le supplément de garde de métaux précieux, veuillez vous reporter à la rubrique « **Convention de services de garde** ».

Le dépositaire reçoit et garde toutes les espèces, tous les titres en portefeuille et les autres actifs de chaque Fonds Mackenzie et suivra nos directives à l'égard du placement et du réinvestissement des actifs de chaque Fonds. Aux termes de la convention de dépôt et sous réserve des exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le dépositaire peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin de faciliter la conclusion d'opérations sur portefeuille à l'extérieur du Canada. Les frais de garde sont calculés pour chacun des Fonds en fonction des espèces et des titres que le Fonds a en dépôt auprès du dépositaire et nous les payons au moyen des frais d'administration que nous recevons des Fonds, à l'exception du Fonds de lingots d'or Mackenzie (pour les lingots d'or seulement), lequel paie ses propres frais de garde. Les frais des opérations sur titres sont calculés pour chacun des Fonds selon les opérations sur titres en portefeuille entreprises pour le Fonds et ils sont payés par les Fonds.

À l'exception des lingots d'or et des espèces ou des titres qui peuvent être déposés à titre de marge, l'ensemble des espèces, des titres et des autres actifs canadiens seront détenus à Toronto par la CIBC, à l'égard de tous les Fonds Mackenzie, et par CIBC Mellon, à l'égard du Fonds de lingots d'or Mackenzie. Les titres étrangers et tous les comptes en espèces connexes seront détenus par la CIBC, à l'une de ses succursales, à l'égard de tous les Fonds Mackenzie, ou par CIBC Mellon à l'égard du Fonds de lingots d'or Mackenzie ou, respectivement, par les sous-dépositaires de la CIBC ou de CIBC Mellon.

Dépositaire des lingots

La Monnaie royale canadienne (le « **dépositaire des lingots** ») a été nommée à titre de sous-dépositaire des lingots physiques d'or appartenant au Fonds de lingots d'or Mackenzie aux termes d'une convention de sous-dépositaire (la « **convention de garde relative au stockage des métaux** ») conclue avec CIBC Mellon.

Les lingots physiques d'or seront entreposés dans la chambre forte du dépositaire des lingots et répartis dans un lieu distinct. Le terme « chambre forte » désigne une installation à sécurité élevée habituellement utilisée par le dépositaire des lingots pour la garde et l'entreposage des lingots physiques. Les lingots physiques d'or et d'argent seront entreposés au Canada, à Londres (Angleterre) ou à New York (É.-U.). Tous les lingots acquis par le Fonds de lingots d'or Mackenzie seront certifiés « de bonne livraison » par le vendeur pertinent.

CIBC Mellon et le dépositaire des lingots souscrivent une assurance selon des conditions qu'ils jugent appropriées contre tous les risques de pertes des lingots entreposés dans les chambres fortes du dépositaire des lingots ou de dommages causés à ces derniers, à l'exception du risque de guerre, d'incident nucléaire, d'acte terroriste ou de confiscation par le gouvernement. Ni nous ni le Fonds de lingots d'or Mackenzie ne sommes bénéficiaires d'une telle assurance et aucun n'a la capacité d'exiger une couverture ou d'en établir la nature ou le montant.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, de Toronto (Ontario).

Agent chargé de la tenue des registres

Conformément à la convention de gestion principale, nous sommes l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des Fonds. Nous effectuons un suivi à l'égard des propriétaires de parts des Fonds, traitons les ordres de souscription, d'échange et de rachat et produisons des relevés de compte aux investisseurs, de même que des renseignements pour les déclarations annuelles d'impôt. Le registre de chaque série de parts des Fonds est gardé à nos bureaux de Toronto, en Ontario.

Mandataires d'opérations de prêt de titres

Nous avons, pour le compte des Fonds, conclu avec la CIBC, de Toronto (Ontario), le dépositaire des Fonds, et The Bank of New York Mellon (« **BNY Mellon** »), de New York (New York), une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 6 mai 2005, dans sa version modifiée (la « **convention de prêt de titres** »). Les mandataires d'opérations de prêt de titres ne sont pas des membres de notre groupe ni des personnes avec lesquelles nous avons des liens.

La convention de prêt de titres désigne la CIBC et BNY Mellon à titre de mandataires d'opérations de prêt de titres pour les Fonds qui effectuent de telles opérations, et elle les autorise à conclure, au nom de chaque Fonds visé et pour son compte, des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs conformément au Règlement 81-102. Selon la convention de prêt de titres, la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres doit généralement avoir une valeur marchande correspondant à 105 % de la valeur des titres prêtés, mais jamais à moins de 102 % de cette valeur. Aux termes de la convention de prêt de titres, la CIBC et BNY Mellon conviennent de nous indemniser de certaines pertes qui pourraient découler de tout défaut d'exécution de leurs obligations aux termes de la convention de prêt de titres. L'une ou l'autre des parties peut en tout temps résilier la convention de prêt de titres moyennant un préavis de 30 jours à l'autre partie.

Administrateur des Fonds

Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, de Toronto (Ontario), et Compagnie Trust CIBC Mellon, de Toronto (Ontario), sont collectivement l'administrateur des Fonds. L'administrateur des Fonds est responsable de certains aspects de l'administration quotidienne des Fonds, notamment les calculs de la valeur liquidative et la comptabilité des Fonds. Notre relation avec l'administrateur des Fonds constitue une relation avec un tiers; il n'est ni un membre de notre groupe ni une personne avec qui nous avons un lien.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT ET GOUVERNANCE DES FONDS

Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Aux termes du Règlement 81-107, les OPC sont tenus de former un comité d'examen indépendant chargé d'étudier notamment les questions relatives aux conflits d'intérêts afin de nous donner un avis impartial sur celles-ci, en qualité de gestionnaire des Fonds Mackenzie. Nous avons créé le CEI qui est composé de trois membres : Scott Edmonds (président), Saijal Patel et Rebecca Cowdery.

Le CEI étudie les opérations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts que nous lui soumettons, en notre qualité de gestionnaire des Fonds Mackenzie, formule des commentaires au sujet du caractère équitable et raisonnable de ces opérations pour les Fonds Mackenzie applicables, et, s'il le juge approprié, nous recommandons de les réaliser. Le CEI se penche également sur les opérations éventuelles et, en outre, révisé nos politiques et nos procédures en matière de conflits d'intérêts.

Le Règlement 81-107 nous permet expressément de soumettre des propositions au CEI, afin de faire en sorte qu'un Fonds Mackenzie achète directement des titres d'un autre Fonds Mackenzie ou lui en vende directement, sans l'intermédiaire d'un courtier; toutefois, nous ne nous sommes pas encore prévalus de ce droit. Par ailleurs, comme il est indiqué à la rubrique « **Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement** », le CEI a approuvé une instruction permanente visant à permettre aux Fonds Mackenzie d'acquérir des titres d'entités qui nous sont apparentées.

Le Règlement 81-107 permet également au CEI, à notre demande, d'examiner des propositions visant à remplacer l'auditeur d'un Fonds Mackenzie ou à approuver la fusion de Fonds Mackenzie. Dans la majorité des cas, lorsque le CEI approuve ces changements, les

investisseurs ne sont pas invités à voter sur ceux-ci; vous recevrez plutôt un préavis écrit de 60 jours avant les changements.

Le CEI produit au moins chaque année un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de titres. Il publie ce rapport sur le site Web désigné de Mackenzie au <https://www.mackenzieinvestments.com/fr/legal-and-privacy/legal-disclaimers#irc-report>, ou les porteurs de titres peuvent en obtenir une copie gratuitement sur demande en communiquant avec Mackenzie à l'adresse électronique service@placementsmackenzie.com.

Gouvernance des Fonds

En notre qualité de gestionnaire des Fonds, nous sommes tenus, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de nous acquitter de nos fonctions avec honnêteté et bonne foi et au mieux des intérêts de tous les Fonds Mackenzie que nous gérons, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers les Fonds Mackenzie, prévu par la loi, est respecté.

Le conseil d'administration fonctionne conformément aux dispositions d'une convention unanime des actionnaires (la « CUA ») intervenue entre nos actionnaires. Aux termes de la CUA, le conseil supervise de façon générale nos fonctions à titre de gestionnaire des Fonds. Mackenzie Inc., le seul actionnaire avec droit de vote, assume des responsabilités de supervision à l'égard de toute question nous concernant, dont la gouvernance d'entreprise, les résultats d'exploitation, la planification financière et stratégique, la stratégie liée aux produits, les décisions quant à la rémunération et à la main-d'œuvre et la gestion globale du risque à l'échelle de la société.

Conseil d'administration de Placements Mackenzie

Notre conseil est actuellement composé de six administrateurs, dont un est indépendant de nous, de nos filiales et des membres de notre groupe, et dont cinq sont membres de la direction. Le mandat du conseil se limite pour l'essentiel aux questions de gouvernance des fonds par le recours à la CUA et à la surveillance de notre exécution des obligations qui nous incombent à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds Mackenzie.

Le conseil exécute ses fonctions en posant les gestes suivants :

- il approuve les documents de placement des nouveaux fonds;
- il surveille nos activités portant sur nos obligations de gérance des Fonds Mackenzie conformément aux lois et aux règlements, aux actes constitutifs des Fonds Mackenzie et aux documents d'information continue de ces derniers (comme les prospectus simplifiés, les aperçus du fonds et les rapports de la direction sur le rendement du fonds). Il a également créé des sous-comités chargés d'examiner les prospectus simplifiés, les circulaires de sollicitation de procurations et les autres documents d'information continue destinés aux investisseurs existants et éventuels;

- il se réunit au moins chaque trimestre et revoit les politiques que nous avons adoptées et les rapports sur notre conformité avec ces politiques, y compris les politiques en matière de conflits d'intérêts, conformément au Règlement 81-107. Les principales politiques ont trait à l'évaluation des titres en portefeuille des Fonds Mackenzie, à l'utilisation par les Fonds Mackenzie de dérivés et d'opérations de prêt de titres, et aux ventes à découvert, aux politiques applicables au vote par procuration, à l'attribution des opérations pour le compte des Fonds Mackenzie et aux restrictions imposées sur les opérations personnelles effectuées par des dirigeants et des tiers qui ont accès aux opérations portant sur les Fonds Mackenzie (ces restrictions figurent dans le code de conduite et d'éthique). Les restrictions sur les opérations personnelles sont conformes aux normes du secteur des OPC établies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada. La conformité avec les politiques susmentionnées est assurée de façon continue par nos équipes des services juridiques et de conformité, qui en rend compte au conseil régulièrement;
- il reçoit les rapports sur la conformité des Fonds Mackenzie par rapport à leurs objectifs et à leurs stratégies de placement ainsi qu'à la législation en valeurs mobilières;
- il fait le suivi du rendement des Fonds Mackenzie et reçoit des rapports réguliers de la direction qui portent sur le rendement des Fonds Mackenzie et il évalue avec elle le rendement de certains gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Toutefois, les décisions quant à la nomination ou au remplacement des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers reviennent en dernier ressort à la direction, sous la supervision de Mackenzie Inc.;
- il examine les propositions visant à modifier de façon importante les Fonds Mackenzie et tous les documents d'information continue se rapportant à ces modifications;
- il reçoit des rapports réguliers sur les activités des Fonds Mackenzie et les évalue avec la direction. Pour ce faire, il surveille le processus d'évaluation des fonds, la fonction d'agent des transferts et les systèmes d'information utilisés pour soutenir ces activités. Le conseil examine également les services importants fournis par des tiers;
- il revoit toute l'information financière des Fonds Mackenzie, comme les états financiers intermédiaires et annuels ainsi que les rapports de la direction sur le rendement des fonds;
- il rencontre les auditeurs des Fonds Mackenzie régulièrement pour discuter de la présentation de l'information financière des Fonds Mackenzie et d'autres questions d'ordre comptable précises ainsi que de l'incidence de certains événements sur la situation financière des Fonds Mackenzie. Le conseil discute également avec la direction et avec l'auditeur des Fonds Mackenzie de l'adoption de conventions comptables particulières;
- il reçoit des rapports de la direction relativement à notre conformité avec les lois et règlements applicables qui nous régissent à titre de gestionnaire d'OPC et qui pourraient avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière, notamment la législation sur la présentation de

l'information financière et fiscale et les obligations qui en découlent. Le conseil revoit également le régime fiscal des Fonds Mackenzie et de Placements Mackenzie;

- il révisé les politiques relatives aux risques financiers établies par la direction de Placements Mackenzie et veille au respect de ces dernières; il évalue également la couverture d'assurance que nous maintenons dans la mesure où elle est liée à notre rôle de gestion des Fonds Mackenzie;
- il examine régulièrement les contrôles financiers internes avec la direction. Il rencontre notre service d'audit interne, sans la présence de la direction, pour examiner les systèmes de contrôle financier mis en place et pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et efficaces;
- il révisé le plan annuel de notre service d'audit interne à l'égard des Fonds Mackenzie ainsi que les rapports de ce service;
- il surveille tous les aspects de notre relation avec l'auditeur des Fonds Mackenzie. Le conseil examine et approuve les conditions du mandat de l'auditeur ainsi que les services, notamment d'audit, fournis par celui-ci, et il fixe la rémunération et examine chaque année ou plus fréquemment le rendement de l'auditeur. Il rencontre régulièrement l'auditeur sans la présence de la direction de Placements Mackenzie;
- il révisé son mandat régulièrement.

Le membre indépendant du conseil est rémunéré pour sa participation au conseil au moyen du versement d'une provision annuelle. Les membres du conseil qui font partie de la direction ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire pour leur participation au conseil. De temps à autre, le conseil retient les services de conseillers juridiques afin de l'aider à s'acquitter de ses obligations. Nous acquittons généralement les honoraires demandés par ces conseillers.

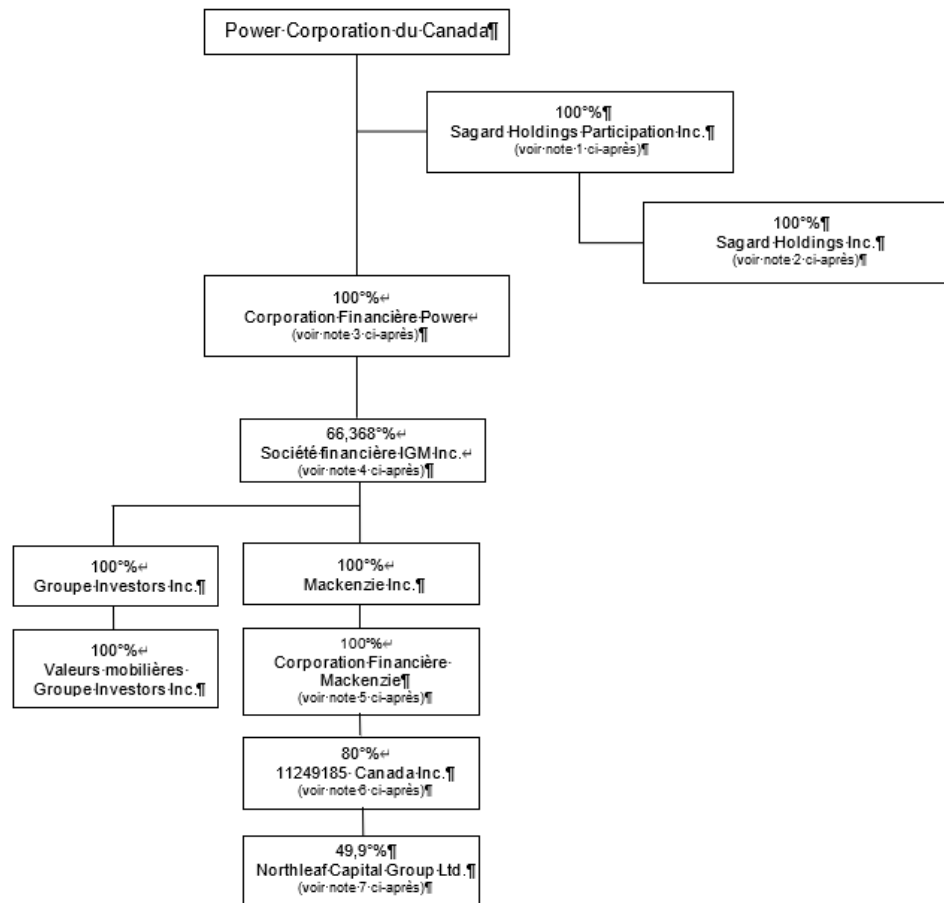
Notre conseil n'est pas responsable de la surveillance des activités de nos filiales en propriété exclusive. Nos filiales sont sous la surveillance de leur propre conseil d'administration aux termes des lois sur les sociétés applicables dans leur territoire.

Entités membres du groupe

En date du présent prospectus simplifié, aucune personne physique ou morale qui est une « **entité membre du groupe** » (au sens du Règlement 81-101), c'est-à-dire membre de notre groupe, ne fournit des services aux Fonds ni ne nous en fournit relativement aux activités des Fonds, à l'exception des sociétés énumérées ci-après. Les états financiers audités des Fonds présentent le montant des frais que les Fonds ont versé à une « entité membre du groupe ».

Comme il est indiqué à la sous-rubrique « **Gestionnaire** » de la rubrique « **Responsabilité de l'administration d'un OPC** » qui précède, en plus d'être nos membres de la haute direction, certaines personnes sont également membres de la haute direction d'autres entités du groupe, dont Groupe Investors Inc.

Le diagramme suivant fait état de la structure pertinente du groupe de sociétés de Power en date du 31 octobre 2024 :



NOTES :

1. Sagard Holdings Participation Inc. appartient à 100 % à Power Corporation du Canada.
2. Sagard Holdings Inc. appartient à 100 % à Sagard Holdings Participation Inc.
3. Power Corporation du Canada exerce un contrôle direct sur la totalité de Corporation Financière Power.
4. Corporation Financière Power est propriétaire, directement et indirectement, de 66,368 % des participations (excluant 0,021 % détenues par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie dans ses fonds distincts ou à des fins semblables).
5. Des actions ordinaires sans droit de vote et des actions avec droit de vote non participantes ont également été émises.
6. Corporation Financière Mackenzie possède 80 % des actions en circulation.
7. 11249185 Canada Inc. détient 49,9 % des participations comportant un droit de vote ne donnant pas le contrôle de Northleaf Capital Group Ltd.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Surveillance des opérations sur dérivés et des ventes à découvert

Nous avons adopté diverses politiques et méthodes internes écrites pour effectuer un suivi de l'utilisation de dérivés dans les portefeuilles de nos Fonds. Toutes les politiques et méthodes sont conformes aux règles concernant les dérivés énoncées dans le Règlement 81-102 ou telles qu'elles ont été modifiées suivant des dispenses accordées

par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces politiques sont passées en revue au moins une fois par année par les membres de la haute direction.

Nous avons élaboré un processus d'approbation relatif à l'utilisation de dérivés avant que les Fonds n'aient recours à de tels instruments pour s'assurer de la conformité avec le Règlement 81-102 ou à toutes les dispenses au Règlement 81-102 accordées et pour nous assurer que les dérivés utilisés correspondent aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds.

Nos Services aux Fonds surveillent les opérations sur les dérivés qui figurent aux dossiers du Fonds et en font rapport. Nous avons établi des exigences minimales quant à la formation et à l'expérience du personnel qui exerce des activités liées à l'évaluation, au suivi, à la déclaration et à la surveillance globale des opérations sur dérivés, afin que de telles opérations soient effectuées avec prudence et de façon efficace.

L'administrateur des Fonds procède à l'inscription de tous les renseignements sur les dérivés et ces renseignements, ainsi que les évaluations, sont revus à ce moment-là par un autre membre compétent du personnel, lequel membre possède le niveau de formation et d'expérience requis. L'évaluation des dérivés est effectuée conformément aux procédures énoncées à la rubrique « **Évaluation des titres en portefeuille** ».

Le Service de la conformité surveille constamment les stratégies sur les dérivés pour s'assurer qu'elles respectent la réglementation et veiller à ce que toutes les stratégies des Fonds Mackenzie sur les dérivés soient conformes aux exigences réglementaires. Les nouvelles stratégies relatives aux dérivés sont assujetties à un processus d'approbation normalisé auquel participent des membres du Service de gestion des placements, des Services aux Fonds et du Service de la conformité.

Aux termes du Règlement 81-102, les OPC peuvent participer à des opérations sur dérivés à différentes fins, notamment aux fins de couverture. Lorsque nous faisons appel à une entreprise de conseils externe pour assurer la gestion de portefeuille des Fonds et que cette entreprise effectue des opérations sur dérivés (ou d'autres instruments) pour les Fonds, le Règlement 81-102 nous oblige à nous assurer que toutes les opérations effectuées pour le compte des Fonds par les sous-conseillers sont conformes aux objectifs et aux stratégies des Fonds. Lorsque des dérivés sont utilisés à des fins de couverture, nos politiques internes exigent que les dérivés aient un degré élevé de corrélation négative par rapport à la position faisant l'objet de la couverture, conformément au Règlement 81-102. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un effet de levier au sein du portefeuille des Fonds, sauf de la manière prévue au Règlement 81-102. Nous n'avons pas recours aux simulations de risque pour mesurer les risques associés à l'utilisation de dérivés par les Fonds.

Le vice-président principal, Placements, surveille le respect, par les gestionnaires de portefeuille, des politiques régissant l'utilisation de dérivés. Le service de la conformité déclare toute exception aux politiques et aux procédures régissant l'utilisation des dérivés décrites précédemment qui a été décelée.

La plupart des Fonds peuvent se livrer à la vente à découvert si, pour ce faire, ils respectent la réglementation sur les valeurs mobilières. Nous avons adopté une politique écrite qui énonce les responsabilités fiduciaires et réglementaires applicables à la vente à découvert. Cette politique (qui comprend des contrôles et des limites sur les opérations) est établie par notre service de la conformité et le chef des placements et est passée en revue une fois l'an. Le chef des placements est chargé de déterminer si un Fonds peut avoir recours à la vente à découvert et de superviser les opérations de vente à découvert effectuées par le Fonds. Les opérations de vente à découvert sont sous la supervision de notre service de la conformité. De façon générale, aucune procédure ni aucune simulation n'est

utilisée pour mesurer les risques associés au portefeuille dans des conditions difficiles.

Suivi des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres

Un grand nombre de Fonds sont autorisés à faire des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, à la condition qu'elles soient conformes à leurs objectifs de placement et aux dispositions applicables du Règlement 81-102. Nous avons nommé le dépositaire des Fonds comme mandataire des Fonds et avons conclu avec lui une convention pour qu'il administre les opérations de prêt et les mises en pension de titres pour le compte des Fonds (une « **convention de prêt de titres** »). Ces Fonds peuvent également conclure des opérations de prise en pension de titres soit directement, soit par l'entremise d'un mandataire.

La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102 et le mandataire est tenu de les respecter. Nous gérons les risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres, comme il est décrit à la sous-rubrique « **Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres** » de la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** », en obligeant le mandataire à faire ce qui suit :

- maintenir les contrôles, les méthodes et les registres internes, dont une liste des contreparties approuvées en fonction des normes de solvabilité généralement reconnues, des plafonds concernant les opérations et le crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification des biens donnés en garantie;
- établir quotidiennement la valeur marchande des titres prêtés par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres ou des titres vendus par un Fonds dans le cadre d'une mise en pension, ainsi que des espèces ou des biens donnés en garantie détenus par un Fonds. Si, un jour donné, la valeur marchande des espèces ou du bien donné en garantie est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres empruntés ou vendus, le mandataire demandera à la contrepartie de fournir d'autres espèces ou biens donnés en garantie au Fonds pour combler l'insuffisance;
- s'assurer qu'un Fonds ne prête ni ne vend plus de 50 % de son actif total dans le cadre d'opérations de prêt ou de mises en pension de titres (compte non tenu des biens donnés en garantie pour les titres prêtés et des espèces pour les titres vendus).

Les opérations de prêt et les prises en pension de titres sont conclues par le mandataire pour le compte des Fonds, et nous surveillons les risques que ces opérations présentent. Pour faciliter notre travail de surveillance, le mandataire nous soumet régulièrement des rapports complets résumant les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres.

Nos services juridiques et aux Fonds ont élaboré des politiques et des méthodes qui établissent les objectifs des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres ainsi que les méthodes de gestion des risques et de surveillance qui s'appliquent lorsqu'un Fonds effectue ces opérations.

Nos services juridiques, de la conformité et aux Fonds ont la responsabilité de revoir la convention de prêt de titres. Notre conseil d'administration prendra connaissance s'il y a lieu des rapports qui lui sont destinés concernant les dérogations aux règles de conformité en relation avec l'utilisation par les Fonds des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres.

À l'heure actuelle, nous ne faisons pas de simulation pour mesurer les risques provenant d'opérations de prêt, de mises en pension et de prises en pension de titres. L'évaluation des risques ou les simulations sont réalisées par le mandataire à l'égard des prêts en cours et de la garantie déposée par chacun des emprunteurs, en tenant compte de l'ensemble des opérations de ce genre qu'il effectue. Ces procédures et simulations portent notamment sur les parts des Fonds, mais ne visent pas exclusivement ces derniers.

Modalités et politiques applicables au vote par procuration

Les Fonds gérés par nos gestionnaires de portefeuille internes se conforment aux modalités et politiques applicables au vote par procuration que nous leur avons soumises.

Notre objectif est d'exercer les droits de vote afférents aux titres de sociétés à l'égard desquelles nous avons compétence en matière de vote par procuration, de la manière la plus conforme aux intérêts économiques à long terme des investisseurs du Fonds.

Pratiques de vote

Nous prenons des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote afférents à toutes les procurations que nous avons reçues. Cependant, nous ne pouvons garantir que nous voterons en toutes circonstances. Nous pouvons refuser de voter lorsque des procédures administratives ou toute autre procédure font en sorte que les frais associés à l'exercice du droit de vote dépassent les avantages qui y sont liés. Nous pouvons également refuser de voter si, à notre avis, le fait de s'abstenir d'exercer notre droit de vote ou de ne pas s'en prévaloir sert au mieux vos intérêts.

Vote de fonds de fonds

Nous pouvons exercer les droits de vote afférents aux titres d'un fonds sous-jacent appartenant à un Fonds, si nous ne gérons pas le fonds sous-jacent en question. Si un fonds sous-jacent est géré par nous ou par l'une des sociétés avec qui nous avons un lien ou bien par l'un des membres de notre groupe, nous ne serons pas autorisés à exercer de droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent, mais déciderons si l'exercice de ces droits de vote par vous sert au mieux vos intérêts. En règle générale, nous jugerons que cela ne sert pas au mieux vos intérêts lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Cependant, si nous jugeons que l'exercice des droits de vote est dans votre intérêt, nous vous demanderons de nous donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote relatifs à votre part proportionnelle des titres dans le fonds sous-jacent appartenant au Fonds, et voterons en conséquence. Nous n'exercerons le droit de vote qu'en proportion des titres du fonds sous-jacent à l'égard desquels nous avons reçu des directives.

Résumé des lignes directrices applicables au vote par procuration

Les lignes directrices relatives au vote par procuration de Mackenzie établissent des lignes directrices relativement à l'exercice des droits

de vote rattachés aux titres à l'égard de plusieurs questions, notamment l'élection des membres du conseil d'administration, la rémunération de la direction et des administrateurs, la nomination de l'auditeur, les régimes de droits des actionnaires, et la gestion des propositions environnementales et sociales. Le gestionnaire votera généralement de façon conforme aux lignes directrices relatives au vote par procuration; cependant, il peut y avoir des circonstances où il croit qu'il est dans l'intérêt d'un Fonds Mackenzie particulier de voter différemment de la manière envisagée par les lignes directrices relatives au vote par procuration. Le gestionnaire a retenu les services de Glass Lewis pour fournir des services administratifs et des services ayant trait au vote par procuration aux Fonds Mackenzie. Pour les Fonds Mackenzie autres que les Solutions d'investissement durable, le gestionnaire utilisera généralement la recherche sur le vote par procuration effectuée par Glass Lewis, telle qu'elle est appliquée dans les lignes directrices standard de Glass Lewis pour éclairer le vote. Pour les Fonds Mackenzie qui sont des Solutions d'investissement durable, le gestionnaire utilisera généralement la recherche, telle qu'elle est appliquée dans les lignes directrices relatives au vote par procuration en matière ESG de Glass Lewis. Lorsqu'un gestionnaire croit qu'il est dans l'intérêt du Fonds Mackenzie de voter différemment de la manière envisagée dans les lignes directrices relatives au vote par procuration de Glass Lewis, s'il y a lieu, le gestionnaire doit documenter les motifs de sa décision. Les lignes directrices relatives au vote par procuration de Mackenzie, qui comprennent des liens vers les lignes directrices standard de Glass Lewis et les lignes directrices ESG de Glass Lewis, sont disponibles sur la page Politiques et rapports concernant la durabilité de notre site Web à l'adresse Politiques et rapports concernant la durabilité | Placements Mackenzie.

Conflits d'intérêts

Il peut y avoir des circonstances où il y a conflit d'intérêts potentiel relativement à l'exercice des droits de vote par procuration d'un Fonds Mackenzie. Lorsqu'un gestionnaire de portefeuille interne constate qu'il y a conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel, il en avise notre chef des placements ainsi que le vice-président, Services juridiques ou le chef de la conformité. Si le chef des placements, ainsi que le vice-président Services juridiques ou le chef de la conformité en viennent à la conclusion qu'il y a conflit d'intérêts, le chef de la conformité fournira des preuves de ce conflit et en informera nos Services aux Fonds.

Nous maintiendrons une liste de surveillance du vote par procuration (la « **liste de surveillance** ») où figurent les noms des émetteurs qui peuvent être en situation de conflit d'intérêts et notre administrateur des Fonds nous informera sans délai de la réception de toute circulaire ou de tout formulaire de procuration d'un émetteur dont le nom figure sur cette liste. Le chef des placements ainsi que le vice-président, Services juridiques ou le chef de la conformité discuteront des questions soumises au vote avec le gestionnaire de portefeuille interne ou le sous-conseiller et s'assureront que la décision à cet égard se fonde sur nos politiques applicables au vote par procuration et qu'elle sert au mieux les intérêts du Fonds Mackenzie en question.

Toutes les décisions quant au vote prises de la façon décrite à la rubrique qui suit doivent être appuyées par les preuves nécessaires et déposées par l'administrateur des Fonds.

Procédures applicables au vote par procuration

Mackenzie utilise la plateforme Viewpoint de Glass Lewis pour administrer et exercer son processus de vote par procuration. Glass Lewis reçoit les documents de procuration, puis examine tous les documents, approfondit son processus de recherche et fournit une série de recommandations à l'égard de chacune des assemblées à Mackenzie. Les recommandations sont conformes aux lignes directrices en matière de vote de Glass Lewis dont Mackenzie lui a demandé de tenir compte.

Glass Lewis envoie une notification automatique qui comporte un lien direct vers la recherche et la recommandation aux équipes de gestion des placements de Mackenzie par l'intermédiaire du système Viewpoint. Le gestionnaire de portefeuille de Mackenzie passe en revue la recherche et toute information supplémentaire et tient compte de tous les aspects du vote, y compris son propre point de vue, afin de prendre une décision de vote indépendante. Le gestionnaire de portefeuille exerce son vote sur la plateforme Viewpoint en votant pour ou contre les recommandations de Glass Lewis.

Après avoir reçu électroniquement sur Viewpoint les décisions de vote de Mackenzie, Glass Lewis communique les décisions par voie électronique au responsable du scrutin de même qu'au réseau bancaire de garde à l'échelle mondiale au nom de Mackenzie. Tous les dossiers relatifs au vote par procuration, les votes ainsi que tout matériel de recherche s'y rattachant sont conservés par Mackenzie sur la plateforme Viewpoint de Glass Lewis.

Vote par procuration des sous-conseillers

Les sous-conseillers des Fonds sont autorisés à prendre toutes les décisions en matière d'exercice de droit de vote en ce qui a trait aux titres détenus par les Fonds de façon entièrement discrétionnaire, conformément à la convention de gestion de portefeuille. Mackenzie a déterminé que les sous-conseillers ont mis en place des politiques en matière de vote par procuration, et nous sommes d'avis que ces politiques sont essentiellement similaires à nos politiques en matière de vote par procuration.

Demandes de renseignements

Vous pouvez obtenir en tout temps, sur demande et sans frais, un exemplaire des politiques et des procédures auxquelles se conforment les Fonds pour le vote par procuration se rapportant aux titres en portefeuille, en communiquant sans frais au **1 800 387-0615** (service en français) ou au **1 800 387-0614** (service en anglais), ou encore, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, **180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1**.

Les investisseurs de chacun des Fonds pourront également obtenir gratuitement et en tout temps après le 31 août le dossier de vote par procuration du Fonds pour la période de 12 mois la plus récente ayant pris fin le 30 juin précédent, en communiquant sans frais au **1 800 387-0615** (service en français) ou au **1 800 387-0614** (service en anglais); ce dossier est également disponible sur notre site Web désigné à l'adresse www.placementsmackenzie.com.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES FIDUCIAIRES

Pour exercer leurs activités, les Fonds n'emploient pas directement des administrateurs, des dirigeants ou des fiduciaires. Nous, en notre

qualité de gestionnaire des Fonds, fournissons tout le personnel nécessaire à l'exercice des activités du Fonds.

Chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 50 000 \$ (60 000 \$ pour le président) et à des jetons de présence de 3 000 \$ pour chacune des réunions trimestrielles auxquelles il assiste. De plus, les membres du CEI ont droit à des jetons de présence de 1 500 \$ pour chaque réunion additionnelle. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Nous souscrivons et maintenons également au profit des membres du CEI une assurance responsabilité. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les Fonds Mackenzie ont engagé à cet égard un montant total de 315 999,60 \$. La totalité des frais et des charges a été répartie de manière juste et raisonnable entre les Fonds Mackenzie.

Les Fonds Mackenzie ont versé au total à chacun des membres du CEI la rémunération et le remboursement des frais indiqués ci-après :

Tableau 5 : Rémunération des membres du CEI

MEMBRE DU CEI ¹	RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE TOTALE, Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DES FRAIS
Robert Hines ²	77 999,88 \$
George Hucal ²	67 999,92 \$
Scott Edmonds (président)	67 999,92 \$
Atul Tiwari	67 999,92 \$
Saijal Patel	33 999,96 \$
Rebecca Cowdery ³	-

¹ Saijal Patel a été nommée membre du CEI avec prise d'effet le 13 septembre 2023. Scott Edmonds est devenu président du CEI le 1^{er} janvier 2024, et Atul Tiwari n'est plus membre du CEI depuis le 5 mars 2024.

² Robert Hines et George Hucal ont achevé leur mandat auprès du CEI le 30 avril 2024.

³ Rebecca Cowdery a été nommée membre du CEI avec prise d'effet le 30 avril 2024.

Pour connaître davantage le rôle du CEI, veuillez consulter la rubrique « **Comité d'examen indépendant** ».

CONTRATS IMPORTANTS

On trouvera ci-dessous des renseignements sur les contrats importants conclus par les Fonds en date du présent prospectus simplifié de même qu'une description des conventions de gestion de portefeuille que nous avons conclues avec certaines sociétés à l'égard de certains des Fonds. Les contrats moins importants conclus par les Fonds dans le cours normal de leurs activités ont été exclus.

Vous pouvez consulter des copies des contrats dont il est question ci-après durant les heures normales d'ouverture à nos bureaux de Toronto, au **180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1**.

Déclarations de fiducie

Les déclarations de fiducie des Fonds, aux termes desquelles les Fonds sont régis ainsi que la date de prise d'effet de ces déclarations sont présentées à la rubrique « **Nom, constitution et historique des Fonds** ». Les déclarations de fiducie font état des pouvoirs et des

responsabilités du gestionnaire et du fiduciaire des Fonds, des caractéristiques des parts des Fonds, des modalités relatives à la souscription, à l'échange et au rachat de parts, à la tenue de livres, au calcul du revenu des Fonds et d'autres formalités administratives. Les déclarations renferment également des dispositions relatives au choix d'un fiduciaire remplaçant, advenant notre démission, et à la dissolution des Fonds, s'il est impossible de trouver un fiduciaire remplaçant. Nous ne recevons aucune rémunération pour agir en tant que fiduciaire (une telle rémunération serait exigée si les services d'un fiduciaire externe étaient retenus), mais nous pouvons nous faire rembourser tous les frais engagés pour le compte des Fonds.

Conventions de gestion principales

Nous avons conclu des conventions de gestion principales modifiées et mises à jour (les « **conventions de gestion principales** ») aux dates indiquées dans le tableau 6 pour l'ensemble des Fonds, chacune dans sa version modifiée, en vue d'assurer la prestation des services de gestion et d'administration qui sont nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs activités commerciales.

Aux termes des conventions de gestion principales, nous devons directement assurer la prestation de services administratifs aux Fonds, de services de gestion de portefeuille, de services de placement dans le cadre de la promotion et de la vente des parts des Fonds et d'autres services, ou prendre des dispositions avec d'autres personnes ou sociétés à cet égard. Les conventions de gestion principales renferment une description des frais et des charges qui nous sont payables par les Fonds, y compris les taux des frais de gestion et les taux des frais d'administration lorsqu'ils sont applicables, et les conventions de gestion principales sont modifiées chaque fois qu'un nouveau fonds ou une nouvelle série d'un Fonds s'ajoute à l'une des conventions de gestion principales. Nous avons signé ces conventions de gestion principales, pour notre propre compte, en qualité de gestionnaire, et pour le compte des Fonds constitués en fiducie pour lesquels nous agissons comme fiduciaire, en notre qualité de fiduciaire.

Les conventions de gestion principales sont, en général, reconduites d'année en année, sauf si elles sont résiliées relativement à un ou plusieurs des Fonds moyennant un préavis écrit d'au moins 6 mois à cet effet, et de 60 jours dans le cas des Fonds du groupe D. Sauf pour les Fonds du groupe D et les Fonds du groupe G, les conventions de gestion principales peuvent être résiliées sur remise d'un préavis plus court si l'une des parties manque à ses obligations aux termes de la convention pendant au moins 30 jours sans remédier à ce manquement ou si l'autre partie déclare faillite, cesse de détenir les approbations requises des autorités de réglementation ou commet un acte ayant une incidence négative importante sur sa capacité de s'acquitter des obligations aux termes de la convention de gestion principale. Pour les Fonds du groupe D, un Fonds, avec l'approbation des porteurs de parts, peut résilier la convention de gestion principale moyennant un préavis écrit de 60 jours i) si le gestionnaire a commis un acte frauduleux ou divulgué volontairement une information fautive ou trompeuse; ii) en cas d'un manquement persistant du gestionnaire dans l'exécution de ses tâches et l'acquittement de ses obligations; iii) si le gestionnaire commet à répétition des méfaits ou des actions fautives dans l'exécution de ses tâches; ou iv) si le gestionnaire fait faillite ou devient insolvable, adopte une résolution pour sa dissolution ou liquidation, fait l'objet d'une ordonnance de dissolution ou fait une cession générale de ses biens au bénéfice de ses créanciers. Pour

les Fonds du groupe G, la convention de gestion principale peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. Le fiduciaire peut résilier la convention sur-le-champ si i) une ordonnance est rendue ou une résolution est adoptée en vue de la dissolution du gestionnaire; ii) le gestionnaire consent à une cession ou fait une cession au profit de ses créanciers ou fait une proposition à ses créanciers aux termes d'une loi en matière d'insolvabilité ou fait faillite ou si un liquidateur, un syndic de faillite, un dépositaire ou un séquestre, ou un séquestre-gérant, est nommé; iii) le gestionnaire cesse d'être admissible à agir comme gestionnaire; ou iv) le gestionnaire manque à ses obligations importantes aux termes de la convention et ne remédie pas au manquement dans un délai raisonnable après avoir reçu un avis du fiduciaire.

Tableau 6 : Conventions de gestion principales

CONVENTION DE GESTION	DATE DE LA CONVENTION
Fonds du groupe A	Le 19 octobre 1999
Fonds du groupe C	Le 16 novembre 1993
Fonds du groupe E	Le 7 janvier 1994
Fonds du groupe F	Le 2 février 2004
Fonds du groupe G	Le 2 janvier 2001

Convention de dépôt principale

En date du 24 février 2005, nous avons conclu une convention de dépôt principale, dans sa version modifiée, avec la CIBC pour le compte des Fonds (sauf le Fonds de lingots d'or Mackenzie), en vue d'obtenir des services de garde pour les actifs des Fonds (la « **convention de dépôt principale** »).

La convention de dépôt principale est conforme aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102 concernant les services de garde et, aux termes de celle-ci, le dépositaire doit détenir les actifs du Fonds en fidéicomis et désigner séparément les actifs détenus dans chacun des comptes du Fonds. La convention renferme un barème qui définit quels Fonds sont régis par cette convention, ainsi que les honoraires devant être versés au dépositaire pour les services qu'il fournit aux Fonds. La convention peut être résiliée par les Fonds ou par le dépositaire moyennant un préavis écrit de 120 jours.

Convention de services de garde

En date du 11 mars 2021, nous avons conclu une convention de services de garde et un supplément de garde de métaux précieux avec CIBC Mellon, dans sa version modifiée, au nom du Fonds de lingots d'or Mackenzie afin d'obtenir des services de garde à l'égard des actifs de ce fonds (collectivement, la « **convention de services de garde** »).

La convention de services de garde respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102 concernant les services de garde et exige que le dépositaire détienne en fiducie les actifs du Fonds et qu'il définisse de manière distincte les actifs du compte de ce Fonds. Aux termes d'une dispense obtenue par CIBC Mellon et applicable au Fonds de lingots d'or Mackenzie conformément à ses dispositions, CIBC Mellon a nommé le dépositaire des lingots afin qu'il agisse à titre de sous-dépositaire et détienne la totalité des lingots d'or de ce fonds dans les chambres fortes au Canada du dépositaire des lingots. La

convention contient des annexes qui prévoient les honoraires payables au dépositaire pour les services fournis au Fonds de lingots d'or Mackenzie. La convention peut être résiliée par le Fonds de lingots d'or Mackenzie sur préavis écrit de 90 jours, par le dépositaire des lingots sur préavis écrit de 180 jours ou par l'une ou l'autre des parties selon une période plus courte dans certaines circonstances qui y sont mentionnées.

Convention de placement principal

Nous avons conclu une convention de placement de produits datée du 29 avril 2016, dans sa version modifiée, avec la Banque Laurentienne du Canada et BLCSF, pour le compte des Fonds, afin de leur accorder le droit d'offrir en vente les titres non émis des Fonds en qualité de placeur principal. Le placeur sera inscrit en bonne et due forme et commercialisera et fera la promotion des Fonds. La convention contient des dispositions d'exclusivité et de répartition des commissions et des revenus visant la Banque Laurentienne du Canada et BLCSF. La convention peut être résiliée sur remise par une partie d'un préavis écrit de 90 jours à cet effet à l'autre partie, sous réserve de certaines exceptions.

Conventions de gestion de portefeuille

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds aux termes des modalités de nos conventions de gestion principales conclues avec les Fonds. Nous avons conclu des conventions de gestion de portefeuille avec chacune des sociétés mentionnées à la rubrique « **Services de gestion de portefeuille** » pour la prestation de services de gestion de portefeuille aux Fonds.

Aux termes de la convention de gestion de portefeuille, la société de sous-conseils offrira de l'aide et du soutien à la commercialisation du Fonds et établira toutes les dispositions en matière de courtage nécessaires, de même que toutes les dispositions avec le dépositaire du Fonds pour régler les opérations visant les portefeuilles. Cette société doit respecter les objectifs et les stratégies de placement adoptés par le Fonds. Elle a convenu de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté et bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables. Nous verserons une rémunération au sous-conseiller en la prélevant sur les frais de gestion que nous recevons du Fonds.

La convention de gestion de portefeuille indiquée dans le tableau 7 peut être résiliée sur remise par une partie d'un préavis écrit de 90 jours à cet effet à l'autre partie, sous réserve de certaines exceptions.

Tableau 7 : Convention de gestion de portefeuille

SOUS-CONSEILLER	DATE DE LA CONVENTION
Putnam	Le 30 mai 2011

POURSUITES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire ou administrative en cours qui est importante pour les Fonds Mackenzie et à laquelle ceux-ci ou nous sommes parties.

Amendes et sanctions

Nous avons conclu une entente de règlement avec la CVMO le 6 avril 2018 (l'« **entente de règlement** »).

L'entente de règlement énonce que nous avons fait défaut i) de nous conformer au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « **Règlement 81-105** ») en ne respectant pas les normes de conduite minimales attendues des participants du secteur à l'égard de certaines pratiques commerciales qui ont eu cours entre mai 2014 et décembre 2017; ii) de mettre en place les systèmes de contrôle et de surveillance concernant nos pratiques commerciales qui nous auraient permis de donner une assurance raisonnable que nous nous conformions aux obligations qui nous incombent selon le Règlement 81-105; et iii) de tenir les livres et les registres et de conserver les autres documents qui nous auraient permis de démontrer que nous nous conformions au Règlement 81-105.

Nous avons pris les engagements suivants : i) acquitter une pénalité administrative de 900 000 \$ auprès de la CVMO; ii) soumettre nos pratiques, nos procédures et nos contrôles en matière de vente à un examen régulier par un conseiller indépendant jusqu'à ce que la CVMO soit satisfaite que notre programme sur les pratiques commerciales respecte en tous points les lois sur les valeurs mobilières; et iii) acquitter les frais d'enquête de la CVMO, s'élevant à 150 000 \$.

Le Règlement 81-105 a pour but de décourager les pratiques commerciales qui pourraient être perçues comme incitant les courtiers et leurs représentants à vendre des titres d'OPC à l'égard desquelles ils ont reçu des incitatifs (comme des articles ou des activités de promotion) plutôt que parce que les parts conviennent à leurs clients et qu'elles sont dans leur intérêt.

Dans l'entente de règlement et à l'issue de son enquête, la CVMO a souligné que i) nous avons consacré d'importantes ressources financières et humaines à l'amélioration de nos systèmes de contrôle et de surveillance concernant nos pratiques commerciales; ii) nous avons retenu les services d'un conseiller indépendant en septembre 2017 pour évaluer la qualité de nos contrôles sur nos pratiques commerciales, et que le conseiller avait constaté une amélioration constante, dans l'ensemble, de notre culture de conformité, et une augmentation des ressources, tant en personnel que dans les systèmes, affectées à la conformité des pratiques commerciales depuis 2014; et iii) nous n'avons fait l'objet par le passé d'aucune mesure disciplinaire de la part de la CVMO et avons collaboré avec le personnel de la CVMO dans le cadre de son enquête sur les questions visées à l'entente de règlement.

Nous, à l'exclusion de nos produits de fonds d'investissement (les « **produits Mackenzie** »), avons fourni tous les avantages pécuniaires et non pécuniaires en cause. Ces questions n'ont eu aucune incidence sur le rendement et le ratio des frais de gestion des produits Mackenzie. Nous, à l'exclusion des produits Mackenzie, avons acquitté l'ensemble des frais, amendes et charges liés au règlement de ces questions, notamment la sanction administrative, les frais d'enquête et les honoraires du conseiller en conformité indépendant mentionnés ci-dessus.

SITE WEB DÉSIGNÉ

Un OPC doit afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. On peut obtenir le document auquel se rapporte le site Web désigné des Fonds à l'adresse suivante : www.banquelaurentienne.ca/mackenzie.

ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Les titres en portefeuille de chacun des Fonds sont évalués à la fermeture (l'« **heure d'évaluation** ») de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») chaque jour de bourse. Un « **jour de bourse** » correspond à tout jour au cours duquel la TSX est ouverte. La valeur des titres en portefeuille et des autres actifs de chaque Fonds est établie comme suit :

- La valeur de toute encaisse détenue ou déposée, de tous les effets, billets et comptes clients, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou accumulés, mais non encore reçus, est généralement établie selon leur montant intégral, à moins que nous n'ayons décidé que ces actifs ont une valeur moindre que ce montant intégral, auquel cas, leur valeur sera celle que nous jugeons de façon raisonnable être juste.
- Les métaux précieux (certificats ou lingots) et les autres marchandises sont évalués à leur juste valeur marchande, généralement établie selon les cours publiés par les bourses ou d'autres marchés.
- Les titres en portefeuille cotés à une bourse sont évalués à leur cours de clôture ou au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucun cours de clôture ni aucune vente ne sont déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Les titres en portefeuille des Fonds non cotés à une bourse qui sont négociés sur le marché hors cote sont évalués au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Malgré ce qui précède, si les titres en portefeuille sont intercotés ou négociés sur plus d'une bourse ou d'un marché, nous nous servons du cours de clôture, du dernier cours vendeur ou de la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur, selon le cas, qui ont été déclarés avant l'évaluation sur la bourse ou le marché que nous considérons être la principale bourse ou le principal marché pour ces titres.
- Les titres à revenu fixe inscrits à la cote d'une bourse seront évalués au cours de fermeture ou à leur dernier cours de vente déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, s'il n'y a pas de cours de fermeture et si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Les titres à revenu fixe non cotés en bourse des Fonds sont évalués à leur juste valeur établie selon les prix fournis par des établissements reconnus, des participants au marché

ou selon des modèles d'établissement des prix établis avant l'évaluation ce jour de bourse.

- Lorsqu'un Fonds détient des titres émis par un autre OPC (un « **fonds sous-jacent** »), les titres du fonds sous-jacent sont évalués selon le cours calculé par le gestionnaire de cet OPC pour la série de titres applicables de cet OPC ce jour de bourse, conformément aux actes constitutifs de cet OPC.
- Les positions acheteur sur des options, des titres assimilables à un titre de créance et des bons de souscription sont évaluées à la valeur marchande courante de leurs positions.
- Lorsqu'un Fonds vend une option, la prime reçue par celui-ci est inscrite comme un crédit reporté. Ce crédit reporté correspond à la valeur marchande courante de l'option qui serait nécessaire pour liquider la position. Toute différence découlant d'une réévaluation sera traitée comme un gain latent ou une perte latente sur les placements. Le crédit reporté sera déduit de la valeur liquidative du Fonds. Les titres en portefeuille du Fonds qui sont l'objet de l'option vendue continueront d'être évalués à la valeur marchande courante, telle que nous l'avons établie.
- Les couvertures sur devises sont évaluées à leur valeur marchande ce jour de bourse et toute différence qui résulterait d'une réévaluation sera traitée comme un gain latent ou une perte latente sur le placement.
- La valeur des contrats à terme de gré à gré ou des swaps est le gain ou la perte, le cas échéant, qui se dégagerait si, ce jour de bourse, la position sur les contrats à terme de gré à gré ou les swaps, selon le cas, était liquidée.
- La valeur d'un contrat à terme standardisé sera :
 - si les limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat à terme standardisé a été émis ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte qui serait réalisé sur le contrat à terme standardisé si, ce jour de bourse, la position sur les contrats à terme standardisés était liquidée;
 - si les limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat à terme standardisé a été émis sont en vigueur, fondée sur la valeur marchande courante de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé.
- La marge payée ou déposée pour des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré est prise en compte comme débiteur et la marge composée d'actifs autres que des espèces est indiquée comme détenue à titre de marge.
- Les titres en portefeuille dont la revente fait l'objet de restrictions ou de limitations, par l'effet de la loi ou par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat du Fonds, sont évalués à la moindre des valeurs suivantes :
 - leur valeur selon les cotations publiées d'usage commun ce jour de bourse;

- la valeur marchande des titres en portefeuille de la même catégorie ou de la même série d'une catégorie, dont la revente ne fait pas l'objet de restrictions (les « titres correspondants »), réduite d'un escompte équivalant à la différence entre le coût d'acquisition des titres en question et la valeur marchande des titres correspondants à la date de la souscription. Ce montant diminue de façon proportionnelle au cours de la période de restriction jusqu'au moment où les titres ne font plus l'objet de restrictions.
- Pour ce qui est des titres en portefeuille dont le cours est donné en devise, le cours est converti en dollars canadiens au moyen d'un taux de change en vigueur à la fermeture des marchés nord-américains ce jour de bourse.
- Malgré ce qui précède, les titres en portefeuille et les autres actifs pour lesquels aucune cotation du marché n'est, de notre avis, exacte ou fiable ou ne tient compte des renseignements importants disponibles ou ne peut être obtenue facilement sont évalués à leur juste valeur, telle que nous l'avons établie.

Si un titre en portefeuille ne peut être évalué selon les règles précitées ou selon toute autre règle en matière d'évaluation adoptée aux termes des lois sur les valeurs mobilières pertinentes ou si toute règle adoptée par nous mais non énoncée dans les lois sur les valeurs mobilières applicables n'est pas pertinente compte tenu des circonstances, nous utiliserons une évaluation que nous considérons comme juste et raisonnable et qui est dans votre intérêt. Dans ces circonstances, nous reverrons généralement les communiqués concernant le titre en portefeuille, discuterons d'une évaluation appropriée avec d'autres gestionnaires de portefeuille, des analystes et l'Institut des fonds d'investissement du Canada et consulterons d'autres sources pour procéder à une évaluation juste et appropriée. Si les règles précitées sont en conflit avec les règles en matière d'évaluation adoptées conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes, nous utiliserons les règles en matière d'évaluation adoptées aux termes de ces lois.

Les actes constitutifs de chacun des Fonds contiennent les détails des passifs qui doivent être inclus dans le calcul de la valeur liquidative pour chaque série de parts des Fonds. Les passifs d'un Fonds comprennent, notamment, tous les effets, les billets et les comptes créditeurs, tous les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds payables ou courus, tous les engagements contractuels relatifs au paiement de fonds ou à des biens, toutes les provisions que nous autorisons ou approuvons pour les impôts (le cas échéant) ou les engagements éventuels et tous les autres passifs du Fonds de quelque type ou nature que ce soit, sauf les passifs représentés par les parts en circulation du Fonds (le cas échéant). Nous déterminerons, de bonne foi, si les passifs constituent des frais attribuables à la série en cause ou des frais courants des Fonds. Aux fins du calcul de la valeur liquidative pour chaque série de parts, nous utiliserons les renseignements les plus récents publiés chaque jour de bourse. L'achat ou la vente de titres en portefeuille d'un Fonds sera pris en compte au plus tard lors du premier calcul de la valeur liquidative pour chaque série de parts après la date où l'achat ou la vente devient irrévocable.

Au cours des trois (3) dernières années, nous n'avons pas fait le choix de nous écarter des pratiques d'évaluation des Fonds décrites ci-dessus.

Différences par rapport aux IFRS

Conformément aux modifications apportées au Règlement 81-106, la juste valeur d'un titre en portefeuille utilisée pour déterminer le cours quotidien des parts d'un Fonds pour les souscriptions et les rachats des investisseurs sera établie en fonction des principes d'évaluation d'un Fonds décrits ci-dessus, lesquels pourraient différer des exigences des normes comptables IFRS. Par conséquent, la valeur déclarée des titres détenus par un Fonds peut être différente de celle qui figure dans ses états financiers annuels et intermédiaires.

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative d'un Fonds, au moment d'une évaluation, est la valeur marchande de l'actif du Fonds moins son passif. Les actifs et passifs des séries d'un Fonds sont mis en commun dans un unique objectif de placement.

Après la fermeture des bureaux, chaque jour de bourse, une valeur liquidative distincte pour chaque série de parts de chaque Fonds sera calculée, étant donné que les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds pour chaque série sont différents.

Pour les titres de chaque série de chaque Fonds, la valeur liquidative par part est calculée en :

- **additionnant** la quote-part des espèces, des titres en portefeuille et de tout autre actif du Fonds attribués à cette série;
- **soustrayant** les dettes applicables à cette série de parts (ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série);
- **divisant** l'actif net par le nombre total de parts de cette série détenues par les investisseurs.

En général, la valeur liquidative par part appliquée aux ordres de souscription ou de rachat de parts de chaque Fonds (exception faite des indications du paragraphe ci-après) augmentera ou diminuera chaque jour de bourse en raison des changements de la valeur des titres en portefeuille de ces Fonds. Lorsqu'un Fonds déclare des distributions (autres que des distributions sur les frais de gestion) à l'égard de l'une de ses séries, la valeur liquidative par part de la série en question diminue du montant des distributions par titre à la date de versement.

Nous nous efforçons de maintenir en tout temps un prix par titre de 10 \$ CA pour chaque série de parts du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie. Ce Fonds suit la méthode de l'amortissement du coût pour l'évaluation de ses titres en portefeuille, et le revenu net du Fonds est affecté quotidiennement à chaque série de parts, puis distribué aux investisseurs chaque semaine ou chaque mois, ou les deux, sous la forme de parts supplémentaires du Fonds, sauf si, avant la distribution, un investisseur demande un paiement par chèque.

Dans le cas des souscriptions et des rachats de parts des Fonds, la valeur liquidative par part est la première valeur établie une fois que

nous avons reçu tous les documents appropriés pertinents à un ordre de souscription ou de rachat.

Toute personne peut obtenir gratuitement la valeur liquidative de chaque Fonds et la valeur liquidative par part en composant le numéro sans frais de BLCSF, soit le 1 800 522-1846; la valeur liquidative par titre est également affichée sur le site Internet de BLCSF à l'adresse www.banquelaurentienne.ca/mackenzie.

SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS

Fonds et séries

Chaque Fonds a droit au rendement total (y compris les gains réalisés et non réalisés) dégagé par les actifs de son portefeuille, déduction faite de certains frais et charges.

Séries de parts

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. Les Fonds peuvent offrir de nouvelles séries ou cesser d'offrir des séries existantes en tout temps, sans vous en aviser et sans avoir à obtenir votre approbation. Les frais de chacune des séries de chaque Fonds sont comptabilisés séparément et une valeur liquidative distincte est calculée pour les parts de chaque série. Même si les sommes d'argent que d'autres investisseurs et vous affectez à la souscription de parts, de même que les frais afférents à toute série sont comptabilisés par série dans les registres administratifs de votre Fonds, les actifs de toutes les séries de votre Fonds sont regroupés pour créer un seul portefeuille aux fins de placement.

Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la partie B de chaque Fonds ci-après. La mise de fonds minimale et les critères d'admissibilité pour la souscription de parts de séries offertes

aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après.

Certains Fonds comportent d'autres séries de parts qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Certains Fonds ont des séries qui n'acceptent aucune nouvelle souscription. Ces séries ne figurent généralement pas à la page couverture ni dans la partie B d'aucun Fonds et elles ne sont pas offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Critères d'admissibilité et de convenance associés aux séries

Des exigences quant à la mise de fonds minimale sont associées à chacune des séries. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents** ».

Outre la mise de fonds minimale, le tableau suivant indique les caractéristiques particulières que comporte un placement dans chacune des séries (votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF est en mesure de bien vous conseiller pour choisir la série qui vous convient le mieux) et donne d'autres renseignements sur les critères d'admissibilité auxquels vous devez satisfaire avant de souscrire des titres de l'une ou l'autre des séries. Mackenzie ne surveille pas la pertinence d'une série donnée d'un Fonds pour vous, y compris la pertinence des parts que vous détenez par l'intermédiaire d'un compte de courtage réduit.

SÉRIE	CONVENANCE SUGGÉRÉE	AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Série LB	Investisseurs qui sont des particuliers. Les parts de série LB du Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie, du Fonds de revenu Mackenzie, du Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie, du Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie et du Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Aucun.
Série LX	Investisseurs qui sont des particuliers. La série LX est conçue pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Aucun.
Série LF	Investisseurs qui sont des particuliers. Les parts de série LF du Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie, du Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie, du Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie, du Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie, du Fonds de revenu Mackenzie et du Fonds de revenu stratégique Mackenzie sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Offerte exclusivement aux clients de BLCSF qui participent à un programme de services tarifés parrainé par BLC Gestion privée, sous réserve des critères d'admissibilité.

SÉRIE	CONVENANCE SUGGÉRÉE	AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Série LF5	Investisseurs qui sont des particuliers. La série LF5 est conçue pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Offerte exclusivement aux clients de BLCSF qui participent à un programme de services tarifés parrainé par BLC Gestion privée, sous réserve des critères d'admissibilité.
Série LM	Investisseurs qui sont des particuliers. La série LM est conçue pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	La série LM est offerte uniquement aux investisseurs qui participaient à nos programmes de prélèvements automatiques en date du 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.
Série LP	Investisseurs qui sont des particuliers et qui ont adhéré au programme de rééquilibrage automatique Mackenzie.	Offerte exclusivement par le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie et dans le cadre de notre programme de rééquilibrage automatique. Veuillez vous reporter à la rubrique « Services facultatifs » pour obtenir de plus amples renseignements sur ce service.
Série LW	Certains investisseurs bien nantis qui participent à notre Programme de Tarification préférentielle (défini ci-après). Ces investisseurs ont habituellement des placements importants dans les Fonds. Les parts de série LW du Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie, du Fonds de revenu Mackenzie, du Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie, du Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie et du Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Aucun.
Série LW5	Certains investisseurs bien nantis qui participent à notre Programme de Tarification préférentielle (défini ci-après). Ces investisseurs ont habituellement des placements importants dans les Fonds. La série LW5 est conçue pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Aucun.

Critères d'admissibilité associés aux Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Services facultatifs – Régimes enregistrés** » du présent document pour de plus amples renseignements sur les types de régimes qui sont considérés être des régimes enregistrés.

Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents

Les exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale pour les séries d'un Fonds sont indiquées dans le tableau qui suit. Veuillez prendre note que nous nous réservons le droit d'augmenter, de réduire ou de supprimer l'exigence relative à la mise de fonds initiale minimale applicable à la souscription de titres de toute série des Fonds ou de renoncer à pareille exigence en tout temps.

Tableau 8 : Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale

Série	Mise de fonds initiale minimale
LB	500 \$
LF	500 \$
LX	5 000 \$
LF5	5 000 \$
LM	15 000 \$

Série	Mise de fonds initiale minimale
LP	25 000 \$
LW et LW5	100 000 \$

Les placements subséquents minimaux sont de 100 \$ par Fonds, sauf si vous souscrivez des titres par l'intermédiaire d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas le placement ne peut pas être inférieur à 50 \$ par Fonds.

Nous nous réservons le droit de modifier ou de renoncer à exiger un placement subséquent minimal pour l'acquisition de titres de l'une des séries des Fonds.

Règles sur le regroupement des comptes relativement à la mise de fonds minimale

Dans le but de respecter l'exigence relative à la mise de fonds minimale décrite dans la présente rubrique, chacun des comptes suivants constitue un « **compte admissible** » :

- votre compte;
- un compte de votre conjoint ou d'un membre de la famille qui réside à la même adresse;
- un compte que vous détenez conjointement avec votre conjoint;
- un compte détenu par vos enfants mineurs à charge;

- un compte détenu par une société dont vous ou votre conjoint détenez plus de 50 % des titres de capitaux propres et à l'égard de laquelle vous ou votre conjoint avez une emprise sur plus de 50 % des actions avec droit de vote.

Dans le présent prospectus, les séries LW et LW5 sont collectivement appelées les « séries à Tarification préférentielle ». Dans le cas des parts des séries à Tarification préférentielle des Fonds, si vous investissez plus de 100 000 \$ en parts de Fonds Mackenzie pour vos différents comptes admissibles, nous pouvons ne pas exiger la mise de fonds initiale minimale à l'égard d'une série à Tarification préférentielle du Fonds.

Il vous incombe de vous assurer que votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF a connaissance de tous les comptes admissibles qui doivent être liés aux fins de l'admissibilité à la réduction de la mise de fonds initiale minimale. Nous lierons vos comptes admissibles seulement lorsque votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF nous aura communiqué les renseignements concernant vos comptes admissibles. En général, ni Mackenzie ni votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF ne sont individuellement habilités à décider des comptes qui doivent être liés. Mackenzie liera néanmoins automatiquement les comptes appartenant à un particulier si ces comptes sont associés à une adresse identique et à un même numéro de représentant de courtier. Donc, si vous disposez de deux comptes ou plus auprès d'un même représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF, et pourvu que votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF tienne ces comptes auprès d'un même représentant de courtier, nous lierons automatiquement ces comptes. Les comptes ne seront pas automatiquement liés si vous détenez des titres de Fonds auprès de plus d'un conseiller (y compris votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF) ou courtier (y compris votre courtier de BLCSF ou courtier autorisé de BLCSF). Par exemple, si vous détenez également des titres de Fonds dans un compte de courtage réduit, ce compte ne sera pas automatiquement lié avec un compte que vous détenez auprès de votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF.

Non-respect des exigences relatives à la mise de fonds minimale

Le tableau qui suit précise les échanges ou les rachats auxquels nous pouvons procéder si la valeur marchande de votre placement dans une série devient inférieure à la mise de fonds minimale parce que vous avez fait racheter des parts.

Tableau 9

Si vous avez effectué un placement dans cette série :	Nous pouvons racheter votre placement ou l'échanger contre cette série¹ :
Série LB	Nous pouvons, à notre choix, racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat. ¹
Série LX	Série LB ¹
Série LF	Nous pouvons, à notre choix, racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat. ¹

Si vous avez effectué un placement dans cette série :	Nous pouvons racheter votre placement ou l'échanger contre cette série¹ :
Série LF5	Nous pouvons, à notre choix, racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat. ¹
Série LM	Série LX, si la série est offerte pour votre Fonds et si la valeur marchande de votre placement est d'au moins 5 000 \$; autrement, vos parts seront échangées contre des parts de série LB ¹ .
Série LP	Parts de série LB du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie ¹
Série LW	Série LB, si la série est offerte pour votre Fonds. Si la série LB n'est pas offerte pour votre Fonds, nous pouvons, à notre choix, racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat. ¹
Série LW5	Série LX, si la série est offerte pour votre Fonds. Si la série LX n'est pas offerte pour votre Fonds, nous pouvons, à notre choix, racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat. ¹

¹ L'échange ou le rachat pourra seulement être traité suivant un préavis de 30 jours de notre part.

Vous devez savoir que le taux des frais de gestion et le taux des frais d'administration imposés aux parts de la série que vous avez obtenues au moment de l'échange peuvent être plus élevés que ceux qui sont imposés aux parts de la série dans laquelle vous aviez d'abord investi. Vous devriez discuter avec votre représentant de BLCSF ou votre représentant autorisé de BLCSF de la possibilité de procéder à d'autres placements dans votre compte pendant la période de préavis afin que le statut de votre placement puisse être maintenu. Nous n'échangerons ni ne rachèterons votre placement ni ne vous demanderons d'accroître la mise de fonds jusqu'à concurrence du montant de la mise de fonds minimale, si la mise de fonds du ou des comptes s'établit en dessous de ce seuil en raison d'une chute de la valeur liquidative et non d'un rachat de vos parts.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat de parts d'un Fonds dans la mesure où celles-ci résultent de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos parts.

Modification des exigences relatives à la mise de fonds minimale par série ou des critères d'admissibilité

Nous pouvons modifier à tout moment les exigences relatives à la mise de fonds minimale ou les conditions d'admissibilité applicables aux investisseurs éventuels des différentes séries de parts.

Nous pouvons racheter vos parts, sans préavis, si nous jugeons, à notre appréciation :

- que vous effectuez des opérations à court terme inappropriées ou excessives;

- que vous êtes devenu un résident, au sens des lois sur les valeurs mobilières ou à des fins fiscales, d'un territoire étranger, dans les cas où le fait de résider à l'étranger peut avoir une incidence défavorable sur le plan juridique, réglementaire ou fiscal pour un Fonds;
- qu'il est dans l'intérêt du Fonds de le faire.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat de parts d'un Fonds dans la mesure où celles-ci résultent de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos parts.

Séries donnant droit à un revenu régulier

Certaines séries (chacune, une « **série assortie d'une distribution à taux fixe** ») conviennent particulièrement aux investisseurs qui désirent toucher un revenu mensuel régulier. Chaque série assortie d'une distribution à taux fixe offerte par un Fonds est identifiée par un astérisque (*) dans le tableau « **Détail de l'OPC** » dans la partie B.

Pour chaque série assortie d'une distribution à taux fixe, le montant de la distribution mensuelle correspondra à la valeur liquidative par part de la série en question le dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable à cette série et divisée par 12. **Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.**

Les distributions mensuelles que vous recevez à l'égard d'une série assortie d'une distribution à taux fixe seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série en question, à moins que vous n'ayez choisi à l'avance de les recevoir en espèces. Vous pouvez personnaliser le montant de la distribution mensuelle que vous recevez en espèces en participant à notre service de remboursement flexible. Vous ne pouvez pas choisir de recevoir ces distributions en espèces si vous détenez vos parts dans un régime enregistré, sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez demander que ces distributions soient versées à partir du CELI.

Opérations à court terme

Nous avons adopté des politiques et des méthodes conçues pour déceler et prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives.

Par opérations à court terme inappropriées, nous entendons la souscription et le rachat de parts, ou les échanges de parts entre les Fonds Mackenzie, effectués sur une période de 30 jours ou moins et qui, selon nous, peuvent être préjudiciables aux investisseurs des Fonds et viser à profiter du fait que les Fonds détiennent des placements dont le cours est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou qui sont non liquides parce qu'ils ne sont pas négociés souvent.

Par opérations à court terme excessives, nous entendons la souscription et le rachat de parts (y compris les échanges de parts entre les Fonds Mackenzie) effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela peut être préjudiciable aux investisseurs des Fonds.

Les opérations à court terme inappropriées d'investisseurs qui ont recours à une pratique de synchronisation du marché peuvent nuire aux investisseurs d'un Fonds qui n'ont pas recours à une telle pratique en réduisant la valeur liquidative de leurs parts de ce Fonds. Les opérations à court terme inappropriées et excessives peuvent faire en sorte qu'un Fonds maintienne un niveau anormalement élevé de trésorerie ou que son taux de rotation des titres en portefeuille soit anormalement élevé, ce qui, dans les deux cas, est susceptible de réduire le rendement de ce Fonds.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 1 %. Les frais imposés seront versés aux Fonds concernés.

Nous prendrons en outre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment la remise d'un avis à votre intention, l'inscription de votre nom ou de votre ou vos comptes sur une liste de surveillance, de même que le rejet des ordres de souscription qui émanent de vous si vous tentez encore d'effectuer de telles opérations et, éventuellement, la fermeture de votre compte. Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes subies associées au rachat de parts d'un Fonds, dans la mesure où elles découlent de l'exercice de notre droit de racheter vos parts.

Pour déterminer si une opération à court terme est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de différents facteurs, dont les suivants :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds Mackenzie visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur les marchés;
- l'évaluation des incidences négatives sur le Fonds Mackenzie et sur nous.

Les types suivants de rachats (y compris les échanges) n'entraîneront pas de frais d'opérations à court terme :

- les rachats de titres des Fonds du marché monétaire ou de fonds similaires. Aucuns frais d'opérations à court terme ne sont imposés à ces Fonds parce que ces derniers ne devraient pas être exposés aux incidences défavorables liées aux opérations à court terme. Actuellement, ce groupe comprend les Fonds énumérés ci-après, mais nous pouvons ajouter des Fonds à cette liste ou en supprimer à n'importe quel moment, sans préavis :
- Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie;
- Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie;
- les rachats de titres d'un fonds sous-jacent demandés par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou de tout autre programme similaire;

- les rachats effectués dans le cadre de nos programmes de répartition de l'actif, à l'exception des rééquilibrages manuels faits par notre programme de rééquilibrage automatique;
- les rachats effectués dans le cadre de programmes de retraits systématiques (seulement pour les comptes non enregistrés et les CELI);
- les rachats visant des parts reçues au réinvestissement de revenu ou d'autres distributions;
- les rachats effectués dans le cadre du rééquilibrage automatique de vos titres au sein de notre programme de rééquilibrage automatique; ces rachats n'entraîneront pas, peu importe les circonstances (à l'exception d'un rééquilibrage manuel), l'imposition de frais d'opérations à court terme;
- les rachats déclenchés par le rééquilibrage d'un portefeuille qui compose un portefeuille modèle discrétionnaire ou un autre produit de placement semblable détenu par de nombreux comptes discrétionnaires de clients individuels gérés par un gestionnaire de portefeuille autorisé à conclure des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients (les « instruments de placement discrétionnaires »). Votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF doit déterminer si votre compte est admissible et nous en aviser avant l'exécution de l'opération pour nous permettre de renoncer aux frais d'opérations à court terme.

Nous, les Fonds Mackenzie ou les tiers sujets aux accords ci-dessus ne recevons aucune rémunération découlant de ces accords. Mis à part les accords décrits dans le présent document, nous n'avons conclu aucun accord avec d'autres entités (y compris d'autres fonds) qui permettrait à ces entités d'effectuer des opérations à court terme.

Dans notre évaluation de ce type d'opérations, nous chercherons toujours à protéger vos intérêts. Les opérations à court terme inappropriées ou excessives peuvent nuire à vos intérêts et à la capacité des Fonds Mackenzie de gérer leurs placements du fait, notamment, qu'elles peuvent diluer la valeur des parts des Fonds Mackenzie, compromettre l'efficacité de la gestion du portefeuille d'un Fonds Mackenzie et entraîner une augmentation des courtages et des frais d'administration.

Nous surveillerons activement les opérations effectuées sur nos Fonds afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives, mais nous ne pouvons pas garantir que ces opérations seront complètement éliminées. Par exemple, certaines institutions financières peuvent offrir au public des produits d'investissement de rechange composés en totalité ou en partie de parts des Fonds Mackenzie. Ces institutions peuvent ouvrir des comptes auprès de nous au nom de différents investisseurs dont l'identité et les opérations ne sont habituellement pas enregistrées dans le système de notre agent des transferts.

Nous pouvons restreindre, rejeter ou annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou d'échange, y compris toute opération à court terme que nous jugeons inappropriée ou excessive.

Souscriptions de parts des Fonds

Vous pouvez souscrire des parts des Fonds ou demander un échange uniquement par l'intermédiaire de votre représentant de BLCSF ou de votre représentant autorisé de BLCSF. Votre représentant de BLCSF ou votre représentant autorisé de BLCSF est votre mandataire; il vous fera des recommandations de placement qui correspondent à votre tolérance au risque et à vos objectifs de rendement et passera des ordres de souscription, d'échange et de rachat pour votre compte. Nous ne sommes pas responsables des recommandations que vous fait votre représentant de BLCSF ou votre représentant autorisé de BLCSF et nous sommes autorisés à nous fier aux directives que nous aura transmises votre représentant de BLCSF ou votre représentant autorisé de BLCSF, de façon électronique ou autre, sans les valider auprès de vous. Vous pouvez faire racheter les parts des Fonds par l'intermédiaire de votre représentant de BLCSF ou de votre représentant autorisé de BLCSF.

Si nous recevons votre ordre de souscription avant 16 h (heure de Toronto) un jour où la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») est ouverte (un « **jour de bourse** »), nous le traiterons selon la valeur liquidative calculée plus tard ce jour-là. Sinon, nous le traiterons selon la valeur liquidative calculée le jour de bourse suivant. Nous pouvons traiter les ordres de souscription avant cela, si la TSX ferme plus tôt. (Les ordres reçus après une fermeture prématurée seront traités le jour de bourse suivant.)

Nous calculons la valeur liquidative de chaque Fonds à la fermeture de la séance à la TSX chaque jour de de bourse. Nous calculons une valeur liquidative distincte pour chaque série de parts de chacun des Fonds de la façon suivante :

- en **additionnant** la quote-part des espèces, des titres en portefeuille et de tous les autres actifs du Fonds attribués à cette série;
- en **soustrayant** les dettes applicables à cette série de parts (ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série);
- en **divisant** l'actif net par le nombre total de parts de cette série détenues par les investisseurs.

Nous devons recevoir les documents appropriés et le paiement pour les parts souscrites le jour de bourse qui suit la réception de votre ordre de souscription. Nous sommes en droit de refuser tout ordre de souscription, mais seulement dans la journée suivant sa réception. En cas de refus d'un ordre, nous rendrons immédiatement à un courtier autorisé par BLCSF sans intérêt toutes les sommes d'argent qui l'accompagnent.

Si, au moment d'un ordre de souscription, nous recevons votre paiement, mais que les documents qui l'accompagnent sont incomplets, nous investirons cette somme dans des parts de série LB du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie.

Une fois que nous aurons été informés du nom du ou des Fonds que vous avez sélectionnés et aurons reçu vos instructions en bonne et due forme, ce placement sera alors échangé contre des parts du ou des Fonds que vous aurez choisis, sans frais supplémentaires, à la valeur liquidative de ce ou de ces Fonds à la date de l'échange.

Les parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié ne le sont que selon un mode sans frais d'acquisition. Les parts des Fonds Mackenzie qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts le sont également selon d'autres modes de souscription. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter aux prospectus simplifiés des fonds communs de placement Mackenzie qui se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.placementsmackenzie.com ou sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Vente de parts des Fonds

La somme que vous recevrez pour votre ordre de rachat se fonde sur la prochaine valeur liquidative du Fonds pour la série de parts qui est établie après la réception en bonne et due forme de votre ordre de rachat. Votre ordre de rachat doit être fait par écrit ou, si vous avez conclu une entente avec votre courtier, par un moyen électronique, par l'intermédiaire de votre courtier. Si vous possédez un certificat de titres, vous devez le présenter au moment de faire votre demande de rachat. Afin de vous protéger contre les fraudes, les rachats dépassant certains montants nécessitent que votre signature sur l'ordre de rachat et, le cas échéant, sur le certificat, soit avalisée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou tout autre organisme que nous jugeons satisfaisant.

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons ne pas être en mesure de traiter votre ordre de rachat. Cette situation risque le plus de se produire en cas de suspension des opérations à des bourses de valeurs, d'options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % en valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres en portefeuille de ce Fonds ne peuvent être négociés à aucune autre bourse qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour ce dernier. Pendant ces périodes, aucun titre du Fonds touché ne pourra non plus être émis ni échangé. Pour parvenir à cette détermination, le Fonds sera réputé être directement propriétaire des parts appartenant à tout fonds sous-jacent dont le Fonds est propriétaire des parts.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales fédérales canadiennes qui peuvent découler d'un rachat de votre placement dans un Fonds.

Échange de parts des Fonds

Vous pouvez procéder à des échanges entre les séries d'un Fonds offertes en vente si vous êtes admissible à détenir les titres de la série que vous recevrez par suite de l'échange. Vous pouvez également échanger vos parts d'une série d'un Fonds contre des parts d'une série d'un autre Fonds Mackenzie à laquelle vous êtes admissible, offerte aux termes d'un prospectus simplifié distinct. Si vous effectuez un échange qui touche des parts de Fonds Mackenzie offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct, l'échange doit être effectué par l'intermédiaire de votre représentant de BLCSF ou de votre représentant autorisé de BLCSF. Pour obtenir plus de renseignements concernant les échanges visant à obtenir des parts de Fonds Mackenzie offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts, veuillez consulter le prospectus simplifié pertinent du ou des Fonds Mackenzie dont vous souhaitez obtenir les parts dans le cadre de l'échange.

Les échanges visant une série de l'un des Fonds suivants ne seront pas autorisés, sauf i) si vous déteniez des parts du Fonds visé à la date indiquée ci-après pour celui-ci et que vous continuez à détenir

ces titres; ii) si vos titres sont échangés contre des titres de série LW ou de série LW5, lorsqu'ils sont offerts, dans le cadre de notre Programme de Tarification préférentielle; ou iii) si, après un échange de vos titres contre des titres de série LW ou de série LW5 dans le cadre du Programme de Tarification préférentielle, vous effectuez des échanges supplémentaires en vue d'obtenir des titres des Fonds suivants :

Fonds	Date de détention des parts
Fonds de revenu Mackenzie	11 décembre 2017
Fonds international Mackenzie Ivy	11 décembre 2017
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	11 décembre 2017
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie	12 juillet 2021
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie	6 juin 2023

Les échanges en vue d'obtenir des parts de série LM des Portefeuilles de gestion de l'actif ne sont pas autorisés, car les parts de série LM ne peuvent généralement plus faire l'objet de nouvelles souscriptions. Toutefois, les souscriptions de parts de série LM effectuées dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques (veuillez vous reporter à la rubrique « **Programmes de prélèvements automatiques** » du présent document) établis en date du 25 novembre 2015 sont actuellement autorisés.

Le tableau ci-après indique quels sont les échanges impossibles dans votre situation si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir d'autres renseignements sur les incidences fiscales fédérales canadiennes qui peuvent découler d'un échange ou d'un rachat de votre placement dans un Fonds.

Tableau 10 : Échanges impossibles

Type d'échange	Imposable	Non imposable
Des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds ou des titres souscrits selon un mode de souscription contre des titres souscrits selon un autre mode de souscription du même Fonds		✓
Tous les autres échanges	✓	

Vous pouvez effectuer des échanges entre des titres souscrits aux termes de modes de souscription différents, conformément à nos politiques et procédures. Cependant, si vous le faites, vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition ou de rachat supplémentaires. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié des fonds communs de placement Mackenzie pour obtenir plus de renseignements concernant les échanges entre des titres souscrits selon des modes de souscription différents offerts à l'égard des titres des Fonds Mackenzie qui sont visés par le prospectus simplifié des fonds communs de placement Mackenzie.

Nous avons créé la série LP pour le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie afin de vous aider à effectuer des placements au moyen de notre programme de rééquilibrage automatique. En signant notre formulaire d'acceptation du client PRA lorsque vous souscrivez des parts de série LP du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie, vous nous avez donné ordre, le jour ouvrable suivant votre souscription (et sous réserve de la réception d'une annexe A signée accompagnant votre formulaire d'acceptation du client PRA, le cas échéant), d'échanger automatiquement vos parts de série LP contre des titres des Fonds, et, s'il y a lieu, des titres d'autres Fonds Mackenzie, constituant votre portefeuille choisi, selon vos critères de répartition cible. Par « **jour ouvrable** », on entend un jour où un Fonds peut accepter des ordres de souscription ou de rachat de titres. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Services facultatifs** » du présent document pour obtenir une description complète de ces services.

SERVICES FACULTATIFS

Service de remboursement flexible

Si vous possédez des parts d'une série assortie d'une distribution à taux fixe, vous pouvez participer à notre service de remboursement flexible, qui vous permettra de personnaliser les distributions en espèces mensuelles régulières que vous recevez sur ces parts.

Afin de participer au service de remboursement flexible, vous devez d'abord nous soumettre un formulaire dans lequel vous préciserez i) les parts de la série assortie d'une distribution à taux fixe dont vous êtes propriétaire, et ii) la tranche des distributions mensuelles régulières versées sur ces parts que vous souhaitez recevoir en espèces. Toute distribution qui ne vous est pas versée en espèces sera automatiquement réinvestie.

Programme de rééquilibrage automatique

Notre programme de rééquilibrage automatique (le « **PRA** ») est un service de rééquilibrage de portefeuille automatique qui vous permet d'investir des sommes d'argent dans des Fonds Mackenzie selon une répartition cible précise que vous aurez vous-même établie en créant votre portefeuille de placements personnalisé. Nous nous chargerons ensuite de rééquilibrer vos avoirs en fonction de la fréquence et de l'écart que vous aurez choisis afin de nous assurer que les titres de votre portefeuille sont répartis conformément à vos directives initiales. Le rééquilibrage est réalisé en effectuant des échanges de placements parmi les Fonds Mackenzie que vous aurez choisis. Cette opération pourra entraîner le rachat de vos parts et vous faire réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital si vous détenez les parts à l'extérieur d'un régime enregistré. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » du présent document.

Sauf quelques exceptions, le service s'applique aux séries de tous les Fonds. Pour plus de renseignements concernant l'admissibilité d'autres Fonds Mackenzie à ce service, veuillez vous reporter au prospectus simplifié des fonds communs de placement Mackenzie. Si vous le souhaitez, vous pouvez également détenir dans votre compte visé par le service des titres d'autres Fonds Mackenzie et les conserver séparément de celles qui font partie de votre portefeuille de rééquilibrage.

Pour adhérer à ce service, veuillez communiquer avec votre représentant de BLCSF. Pour adhérer à ce service, vous devez

remplir et signer notre formulaire d'acceptation du client PRA. En remplissant ce formulaire, vous nous autorisez à surveiller votre portefeuille et à le rééquilibrer à des intervalles de votre choix, qui peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (intervalles que vous pourrez établir avec l'aide de votre représentant de BLCSF).

Afin de faciliter les placements liés à ce service, nous avons créé les parts de série LP pour le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie. Une fois que vous aurez adhéré au service, vous pourrez investir dans les Fonds Mackenzie que vous aurez choisis par l'intermédiaire des parts de cette série, sous réserve de l'activation du service de rééquilibrage de portefeuille. Les parts de série LP pourront uniquement être souscrites selon le mode sans frais d'acquisition.

Lorsque votre service de rééquilibrage aura été activé, les parts de série LP que vous détenez dans le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie seront automatiquement échangées (sans frais) et le produit sera réparti entre les différents Fonds Mackenzie que vous aurez décidé d'intégrer au programme de rééquilibrage automatique.

L'acquisition de parts de série LP ne sert qu'à faciliter la structuration du portefeuille à l'aide de ce service. Si vous souscrivez des parts de série LP et que vous n'avez pas remis votre formulaire d'acceptation du client PRA précisant votre répartition cible et vos préférences relatives au rééquilibrage dans les 30 jours suivant votre placement, nous échangerons vos parts contre des parts de la série LB du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie.

Le rééquilibrage se produira à la fréquence que vous aurez choisie, à condition que la répartition de vos avoirs dans des fonds, à ce moment-là, soit supérieure à 10 % ou inférieure à 2 % (selon l'écart de rééquilibrage précisé, qui doit être calculé en fonction d'échelons de 0,5 %) de votre répartition cible établie au moment de votre inscription au service. Votre portefeuille sera rééquilibré conformément à l'écart que vous aurez choisi de tolérer, et non pas par rapport à la répartition cible.

Si vous faites racheter la totalité de vos titres dans un fonds qui faisait partie de votre répartition de fonds cible sans nous fournir un formulaire d'acceptation du client PRA modifié, nous rééquilibrerons les fonds qui restent dans votre portefeuille et répartirons proportionnellement vos avoirs entre les fonds qui composaient votre répartition cible de fonds au départ lors du prochain rééquilibrage prévu (ce qui comprendra le fonds dont vous venez juste de faire racheter vos titres).

Vous avez toujours la possibilité de modifier votre répartition cible, vos options de rééquilibrage et la fréquence de rééquilibrage de votre portefeuille en transmettant à votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF d'autres directives écrites au moyen de notre formulaire d'acceptation du client PRA modifié. Vous pouvez également demander un rééquilibrage manuel de votre portefeuille à tout moment autre que la période de rééquilibrage automatique préétablie. Soyez informé que dans certains cas, un rééquilibrage manuel peut entraîner des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Opérations à court terme** » du présent document pour obtenir des renseignements sur notre politique relative aux opérations à court terme.

Le programme ne comporte aucuns frais distincts. Les frais applicables aux OPC seront exigés. Une mise de fonds minimale

pourrait s'appliquer; veuillez communiquer avec votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF pour plus de détails.

Toutes les modalités du service figurent sur notre formulaire d'acceptation du client PRA, formulaire que vous pouvez obtenir auprès de BLCSF, de votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF, ou sur le site Web de BLCSF à l'adresse www.banquelaurentienne.ca/mackenzie.

Programmes de prélèvements automatiques

Vous pouvez souscrire régulièrement la plupart des parts des Fonds au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (« PPA »). Vous pouvez effectuer des placements toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an. Chaque placement doit être d'au moins 50 \$ par Fonds. Veuillez demander à votre représentant de BLCSF ou à votre représentant autorisé de BLCSF un formulaire d'autorisation pour mettre sur pied le programme. Aucuns frais administratifs ne s'appliquent à ce service.

Une fois que vous aurez adhéré à un PPA, BLCSF ou votre courtier autorisé de BLCSF vous enverra un exemplaire complet des aperçus du fonds courants des Fonds ainsi qu'un formulaire d'accord de PPA (un « formulaire »), comme il est décrit ci-après. Si vous en faites la demande, vous recevez également un exemplaire du prospectus simplifié des Fonds.

Par la suite, lorsque vous effectuerez d'autres souscriptions dans le cadre du PPA, vous ne recevrez pas le ou les aperçus du fonds, sauf si vous en avez fait la demande au moment d'effectuer votre placement initial ou si vous avez par la suite transmis une demande à cet effet. Vous pouvez vous procurer des copies de ces documents en consultant le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou le site Web de BLCSF à l'adresse www.banquelaurentienne.ca/mackenzie, en composant le numéro sans frais 1 800 252-1846 (service en français) ou le numéro sans frais 1 800 522-1846 (service en anglais) ou encore en communiquant avec BLCSF, avec votre courtier autorisé de BLCSF ou avec votre représentant de BLCSF. Nous vous enverrons uniquement un exemplaire mis à jour des aperçus du fonds tous les ans au moment du renouvellement et de toute modification si vous en avez fait la demande.

Vous avez, en vertu de la loi, un droit de résolution à l'égard d'une souscription initiale de titres des Fonds aux termes du PPA, mais ce droit de résolution ne s'applique pas à toute souscription subséquente de titres des Fonds aux termes du PPA. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés aux termes de la législation sur les valeurs mobilières, dont le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité d'un contrat de souscription si un aperçu du fonds ou un document intégré par renvoi dans tout prospectus simplifié de renouvellement contient des informations fausses ou trompeuses, et ce, que vous ayez demandé ou non le ou les aperçus du fonds.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PPA ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins dix (10) jours ouvrables.

L'Association canadienne des paiements a mis en œuvre la Règle H1 qui vise à protéger les consommateurs contre les débits non autorisés. Au moment de l'adhésion à un PPA, vous devez recevoir

le formulaire ou des documents d'information qui décrivent les modalités du PPA ainsi que les droits de l'investisseur. En adhérant à un PPA, vous êtes réputé :

- renoncer à toute obligation de préavis;
- autoriser BLCSF à débiter votre compte bancaire;
- autoriser BLCSF, votre courtier autorisé de BLCSF ou votre représentant de BLCSF à accepter des modifications;
- convenir de dégager votre institution financière de toute responsabilité si votre demande d'annulation d'un PPA n'est pas respectée, sauf dans le cas d'une négligence grave de la part de l'institution financière;
- convenir qu'une petite partie de vos renseignements seront partagés avec l'institution financière aux fins de l'administration de votre PPA;
- convenir d'être entièrement responsable de tous frais imposés si les débits ne peuvent pas être effectués en raison d'une insuffisance de provisions ou pour toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable;
- savoir que vous avez certains droits et que vous pouvez modifier vos directives en tout temps, sur préavis de dix (10) jours à notre intention, et que vous pouvez obtenir davantage de renseignements concernant votre droit d'annuler une entente de débits préautorisés en communiquant avec votre institution financière ou en visitant le site www.cdnpay.ca.

D'autres conditions peuvent s'appliquer; veuillez communiquer avec votre représentant de BLCSF ou avec votre représentant autorisé de BLCSF pour obtenir plus de détails.

Régimes enregistrés

Vous pouvez, par l'intermédiaire de votre courtier, vous prévaloir de certains régimes enregistrés offerts par BLCSF. Les régimes suivants sont offerts :

- régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), y compris :
 - comptes de retraite immobilisés (« CRI »);
 - régimes d'épargne-retraite immobilisés (« RERI »);
 - régimes d'épargne immobilisés restreints (« REIR »);
- fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), y compris :
 - fonds de revenu viager (« FRV »);
 - fonds de revenu de retraite immobilisés (« FRRRI »);
 - fonds de revenu de retraite prescrits (« FRRP »);
 - fonds de revenu viager restreints (« FRVR »);
- comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI »);
- régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »).

Les régimes énumérés précédemment, avec les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), les régimes de participation différée

aux bénéficiaires (« RPDB ») et les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP »), sont collectivement appelés les « régimes enregistrés ».

Si vous investissez dans des parts d'un Fonds au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les parts de ce Fonds constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le fiduciaire de nos régimes enregistrés est B2B Trustco, une filiale de BLCSF.

Programme de transferts systématiques

Notre programme de transferts systématiques (« **PTS** ») vous permet de transférer de l'argent régulièrement et de façon systématique d'un Fonds (appelé le « **Fonds initial** ») dans un autre Fonds (appelé le « **Fonds cible** ») dans le même compte ou dans autre compte. Vous pouvez transférer un montant de votre choix dans un autre fonds toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an, et vous pouvez modifier : i) le Fonds cible, ii) la fréquence des transferts et iii) le montant transféré, en nous faisant parvenir un préavis écrit de trois (3) jours ouvrables. **Nous vendrons automatiquement des parts du Fonds initial et affecterons le produit à la souscription de parts du Fonds cible.** Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imposés aux parts ainsi transférées; cependant, vous devrez peut-être verser des honoraires à BLCSF ou à votre représentant autorisé de BLCSF, lesquels pourront être négociés. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Lorsque la date choisie pour le transfert n'est pas un jour de bourse, le transfert sera reporté au prochain jour de bourse.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation à un PTS ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

Veuillez communiquer avec votre représentant de BLCSF ou avec votre représentant autorisé de BLCSF pour savoir si le PTS est offert et si vous pouvez y adhérer.

Programmes de retraits systématiques

Vous pouvez mettre sur pied un programme de retraits systématiques (« **PRS** ») si vous avez investi au moins 5 000 \$ dans des Fonds de votre compte. Vous pouvez choisir la fréquence des retraits (soit toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an), ainsi que le montant de chaque rachat. Aucuns frais administratifs ne s'appliquent à ce programme. Certains types de régimes enregistrés ne donnent pas le droit d'adhérer au programme et certaines séries de parts pourraient ne pas le permettre. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime

enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Vous pouvez obtenir plus de renseignements concernant la mise sur pied d'un PRS auprès de votre représentant de BLCSF ou de votre représentant autorisé de BLCSF. **Veillez prendre note que les retraits réguliers pourraient à la longue épuiser le montant de votre placement si vous n'effectuez pas de souscriptions supplémentaires dans votre compte.**

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PRS ou y mettre fin à tout moment avant une date de retrait prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

FRAIS

Les tableaux ci-après font état des frais et des charges que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans un Fonds. Vous pourriez devoir payer une partie de ces frais et charges directement. Par ailleurs, certains autres frais et charges peuvent être payables directement par le Fonds en question, ce qui aura pour effet de réduire la valeur de votre placement. Sauf indication contraire, les Fonds paient des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration nous sont payés, à titre de gestionnaire des Fonds.

Des frais de gestion (les « **frais de gestion** ») sont versés en contrepartie des services de conseils en placement fournis aux Fonds, dont l'analyse du portefeuille et la prise de décisions, afin que toutes les activités des Fonds soient conformes à leurs objectifs et stratégies de placement, ainsi qu'à des fins de commercialisation et de promotion des Fonds. Nous versons une partie des frais de gestion au placeur principal en contrepartie des services qu'il fournit à nous et aux Fonds à titre de placeur principal. La proportion des frais de gestion versée au placeur principal augmente jusqu'à concurrence d'un montant maximal à mesure que les actifs des Fonds augmentent. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rémunération du courtier** » pour obtenir de plus amples renseignements, y compris une description des services que fournit le placeur principal à nous et aux Fonds.

Comme l'indique le tableau ci-après, les frais de gestion et les frais d'administration annuels varient d'une série à l'autre. Vous pouvez faire une demande, par l'intermédiaire de votre représentant de BLCSF ou courtier autorisé de BLCSF, visant à souscrire des parts de séries dont les frais sont inférieurs et pour lesquelles vous pourriez être admissible ou encore visant à échanger vos parts contre des parts de séries dont les frais sont moindres. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, notamment à la TPS/TVH.

Veillez noter que lorsque plusieurs Fonds sont groupés dans la même rangée du tableau, le fait qu'un taux de frais de gestion soit attribué à une série précise ne signifie pas que tous les Fonds de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à la partie B pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Fonds.

Tableau 11 : Frais et charges payables par les Fonds

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS								
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)								
Fonds	Série LB	Série LF	Série LF5	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Fonds du marché monétaire								
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	0,50 %	0,25 %	s.o.	s.o.	0,35 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds de titres à revenu fixe								
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie	1,05 %	0,40 %	s.o.	s.o.	s.o.	0,90 %	s.o.	s.o.
Fonds canadien d'obligations Mackenzie	1,05 %	0,45 %	s.o.	s.o.	s.o.	0,95 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie	1,10 %	0,45 %	s.o.	s.o.	s.o.	0,95 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie	1,35 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,05 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie	1,10 %	0,55 %	0,55 %	s.o.	s.o.	1,05 %	1,05 %	1,10 %
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	1,25 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,15 %	s.o.	s.o.
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie	1,10 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,05 %	s.o.	s.o.
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie	1,25 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,15 %	s.o.	s.o.
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	1,10 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,05 %	s.o.	s.o.
Fonds équilibrés								
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater	1,85 %	0,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.	1,70 %	1,70 %	1,85 %
Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie								
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie	1,85 %	0,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,70 %	s.o.	s.o.
Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip	1,90 %	0,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.	1,75 %	1,75 %	1,90 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS								
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)								
Fonds	Série LB	Série LF	Série LF5	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Fonds de revenu Mackenzie	1,50 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,15 %	s.o.	s.o.
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	1,85 %	0,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,70 %	1,70 %	1,85 %
Fonds d'actions canadiennes								
Fonds canadien Mackenzie Ivy								
Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater	2,00 %	0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,75 %	s.o.	s.o.
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie								
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie	2,00 %	0,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.	1,75 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie	2,00 %	0,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.	1,75 %	1,75 %	2,00 %
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie	1,85 %	0,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.	1,75 %	1,75 %	1,85 %
Fonds d'actions américaines								
Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	2,00 %	0,80 %	0,80 %	s.o.	s.o.	1,80 %	1,80 %	2,00 %
Fonds américain de dividendes Mackenzie	1,85 %	0,80 %	0,80 %	s.o.	s.o.	1,80 %	1,80 %	1,85 %
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie								
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie	2,00 %	0,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,80 %	s.o.	s.o.
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie	2,00 %	0,80 %	0,80 %	s.o.	s.o.	1,80 %	1,80 %	2,00 %
Fonds d'actions mondiales								
Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie	2,00 %	0,80 %	0,80 %	s.o.	s.o.	1,80 %	1,80 %	2,00 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS								
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)								
Fonds	Série LB	Série LF	Série LF5	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Fonds mondial de dividendes Mackenzie								
Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip	2,00 %	0,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,80 %	s.o.	s.o.
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie								
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater	2,00 %	0,80 %	0,80 %	s.o.	s.o.	1,80 %	1,80 %	2,00 %
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie	1,60 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,55 %	s.o.	s.o.
Fonds international Mackenzie Ivy	2,00 %	0,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,80 %	s.o.	s.o.
Fonds sectoriels								
Fonds mondial de ressources Mackenzie	2,00 %	0,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,80 %	s.o.	s.o.
Fonds de lingots d'or Mackenzie	1,75 %	0,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,70 %	s.o.	s.o.
Portefeuilles de gestion de l'actif								
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie	1,20 %	0,40 %	s.o.	s.o.	s.o.	1,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie	1,70 %	0,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	1,65 %	1,65 %	1,70 %
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie	1,35 %	0,55 %	0,55 %	s.o.	s.o.	1,30 %	1,30 %	1,35 %
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie	1,75 %	0,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.	1,70 %	1,70 %	1,75 %
Portefeuille équilibré Symétrie	1,85 %	0,70 %	0,70 %	1,85 %	s.o.	1,70 %	1,70 %	1,85 %
Portefeuille revenu prudent Symétrie	1,45 %	0,65 %	0,65 %	1,45 %	s.o.	1,40 %	1,40 %	1,45 %
Portefeuille prudent Symétrie	1,75 %	0,65 %	0,65 %	1,75 %	s.o.	1,65 %	1,65 %	1,75 %
Portefeuille d'actions Symétrie	2,00 %	0,80 %	0,80 %	2,00 %	s.o.	1,80 %	1,80 %	2,00 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS								
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)								
Fonds	Série LB	Série LF	Série LF5	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Portefeuille revenu fixe Symétrie	1,00 %	0,45 %	0,45 %	1,00 %	s.o.	0,95 %	0,95 %	1,00 %
Portefeuille croissance Symétrie	2,00 %	0,75 %	0,75 %	2,00 %	s.o.	1,75 %	1,75 %	2,00 %
Portefeuille croissance modérée Symétrie	1,85 %	0,70 %	0,70 %	1,85 %	s.o.	1,70 %	1,70 %	1,85 %

Réductions des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds

Nous pouvons réduire le taux des frais de gestion, le taux des frais d'administration ou les charges du fonds que nous facturons relativement à toute part des Fonds que vous pouvez détenir.

Nous procéderons à toute réduction des frais et/ou des charges du fonds en réduisant le montant facturé au Fonds, et le Fonds vous versera alors une distribution spéciale (une « **distribution sur les frais** ») qui sera réinvestie, sans frais, dans des parts additionnelles de la série à l'égard de laquelle la distribution est versée, à moins que vous ne nous demandiez à l'avance de vous verser la distribution sur les frais en espèces. Les distributions sur les frais versées par le Fonds seront d'abord prélevées sur le revenu et les gains en capital du Fonds et, au besoin, sur le capital.

Vous pouvez généralement négocier le montant de la réduction avec nous, en consultation avec BLCSF, et ce montant sera habituellement établi selon la taille de votre compte et l'étendue des services qui doivent vous être rendus.

Les conséquences fiscales des distributions sur les frais versées par le Fonds seront généralement assumées par les porteurs de parts qui reçoivent ces distributions.

Programme de Tarification préférentielle – Échanges entre les séries au détail et les séries à Tarification préférentielle

Aux termes de notre programme de tarification préférentielle (le « **Programme de Tarification préférentielle** »), nous procéderons à l'échange automatique de vos parts des séries LB, LM et LX (les « **séries au détail** ») contre des parts des séries à Tarification préférentielle correspondantes une fois que vous avez 100 000 \$ en placements admissibles (au sens donné ci-après) dans vos comptes admissibles (les « **critères d'admissibilité** »), sous réserve de certaines exceptions décrites ci-dessous. Ces échanges seront effectués pour que vos placements se trouvent dans des parts des séries à Tarification préférentielle assorties des frais de gestion et des frais d'administration combinés les plus bas auxquels vous êtes admissible, de la façon suivante :

- les parts de série LB seront échangées contre des parts de série LW;
- les parts de série LM et de série LX seront échangées contre des parts de série LW5.

Les placements admissibles sont :

- les parts des séries à Tarification préférentielle, des séries au détail, de la série LF et de la série LF5 que vous détenez dans vos comptes admissibles;
- les titres de Fonds Mackenzie offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct que vous détenez dans vos comptes admissibles.

Une fois que vous remplissez les critères d'admissibilité des séries à Tarification préférentielle grâce à une souscription ou à une opération d'échange, vos parts seront automatiquement échangées contre des parts de la série à Tarification préférentielle applicable le jour ouvrable suivant. Nous procéderons également à un échange automatique de vos parts contre des parts de la série à Tarification préférentielle applicable vers le deuxième vendredi de chaque mois si des fluctuations du marché favorables vous permettent de remplir les critères d'admissibilité. Veuillez noter que vos parts d'une série à Tarification préférentielle ne feront jamais l'objet d'un échange en raison d'une baisse de la valeur marchande.

Le total de vos placements auprès de nous pour déterminer si vous êtes ou demeurez admissible aux séries à Tarification préférentielle sera établi conformément au calcul d'un « sommet ». Un « sommet » est la valeur la plus élevée qu'un Fonds ou un compte a atteint depuis que nous avons commencé à procéder aux échanges automatiques des titres des investisseurs contre des titres des séries à Tarification préférentielle en décembre 2017. Le « sommet » est calculé chaque jour et correspond à la valeur la plus élevée entre la somme du sommet du jour précédent et des achats supplémentaires courants, moins les rachats courants, et la valeur marchande courante.

Les rachats de vos parts (sauf les rachats à partir de REEI et de FERR, y compris les FRV, les FRR1, les FRRP et les FRVR) feront baisser le « sommet ». Toutefois, une baisse de la valeur marchande des parts de séries à Tarification préférentielle ou des placements admissibles dans vos comptes admissibles ne fera pas baisser le « sommet ».

Si vous ne remplissez plus les critères d'admissibilité des séries à Tarification préférentielle, nous pouvons automatiquement échanger vos parts contre des parts de la série au détail appropriée, qui comportera des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux de la série à Tarification préférentielle. Les investisseurs dont les parts auraient normalement été échangées contre des parts de série LM, qui ne peuvent généralement plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, verront plutôt leurs parts

échangées contre des parts de série LX, dont les frais de gestion et d'administration sont les mêmes que ceux de la série LM.

Ces échanges auront lieu vers le deuxième vendredi de chaque mois. Sauf si vos placements admissibles tombent sous le seuil de 75 000 \$ (pour toute raison autre qu'une baisse de la valeur marchande), nous n'échangerons pas automatiquement vos parts contre des parts de la série au détail appropriée. Ces exigences visent à vous offrir une certaine souplesse pour faire face aux aléas de la vie. Nous nous réservons le droit d'échanger vos parts d'une série à Tarification préférentielle contre des parts d'une série au détail si, à notre avis, vous usez de cette souplesse pour tomber sous les critères d'admissibilité des séries à Tarification préférentielle.

Veuillez consulter votre représentant de BLCSF ou représentant autorisé de BLCSF pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme.

Protection par droits acquis des taux des frais de gestion applicables à certains investisseurs des séries à Tarification préférentielle avant le 23 novembre 2018

Si, au 22 novembre 2018, vous aviez effectué un placement dans une série à Tarification préférentielle d'un Fonds, et qu'à cette date vous aviez droit à un taux des frais de gestion plus bas que celui applicable à cette série particulière du Fonds à compter du 23 novembre 2018, alors le taux des frais de gestion le moins élevé continuera de s'appliquer à cette série du Fonds (le « **taux bénéficiant de droits acquis** »), tant que vous demeurez par ailleurs admissible à la série particulière. Tout placement additionnel dans la même série du même Fonds sera également assorti du taux bénéficiant de droits acquis. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Remises sur les frais de gestion applicables aux séries à Tarification préférentielle** » du prospectus simplifié daté du 23 novembre 2017 pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais de gestion applicables aux séries à Tarification préférentielle au 22 novembre 2018.

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

Frais d'administration

Nous acquittons toutes les charges opérationnelles, à l'exception des « **charges du fonds** », de chaque série, en contrepartie de frais d'administration annuels à taux fixe (les « **frais d'administration** »). Chaque série de chaque Fonds acquitte des frais d'administration. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables, notamment à la TPS/TVH. Nous assurons la prestation de la majeure partie des services nécessaires à l'exploitation des Fonds, bien que nous retenions les services de tiers pour en fournir certains.

En contrepartie des frais d'administration, les dépenses que nous assumons au nom des Fonds comprennent i) la tenue de livres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation du fonds; ii) les frais de garde; iii) les frais d'audit et les frais juridiques; et iv) les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus simplifiés et des autres documents des Fonds destinés aux investisseurs requis afin que nous respections l'ensemble des lois applicables (autres que les frais engagés pour se conformer à toute nouvelle exigence réglementaire décrite à la rubrique « **Charges du fonds** » ci-après).

Les frais d'administration sont facturés à chaque série séparément des frais de gestion. Ils correspondent à un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative de chaque série, comme il est précisé dans le tableau ci-après.

Fonds	Taux annuels des frais d'administration pour les séries LB, LM, LP et LX, selon le cas	Taux annuels des frais d'administration pour les séries LF, LF5, LW et LW5, selon le cas
Fonds du marché monétaire		
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	0,14 %	0,15 % pour la série LF 0,14 % pour la série LW
Fonds de titres à revenu fixe		
Fonds canadien d'obligations Mackenzie	0,17 %	0,15 %
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie		
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie		

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS (suite)

Frais d'administration (suite)	Fonds	Taux annuels des frais d'administration pour les séries LB, LM, LP et LX, selon le cas	Taux annuels des frais d'administration pour les séries LF, LF5, LW et LW5, selon le cas
	Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	0,20 %	0,15 %
	Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie		
	Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie		
	Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie		
	Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie	0,18 %	0,15 %
Fonds équilibrés			
	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie	0,21 %	0,15 %
	Bluewater		
	Fonds de revenu Mackenzie		
	Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
	Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie	0,24 %	0,15 %
	Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie		
	Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip		
Fonds d'actions canadiennes			
	Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie	0,22 %	0,15 %
	Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater		
	Fonds canadien Mackenzie Ivy		
	Fonds d'actions canadiennes Mackenzie	0,24 %	0,15 %
	Fonds de dividendes canadiens Mackenzie		
	Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie		

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS (suite)

Frais d'administration (suite)	Fonds	Taux annuels des frais d'administration pour les séries LB, LM, LP et LX, selon le cas	Taux annuels des frais d'administration pour les séries LF, LF5, LW et LW5, selon le cas
Fonds d'actions américaines			
	Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater		
	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie		
	Fonds américain de dividendes Mackenzie	0,28 %	0,15 %
	Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie		
	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales			
	Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie		
	Fonds mondial de dividendes Mackenzie		
	Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip	0,28 %	0,15 %
	Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater		
	Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie	0,24 %	0,15 %
	Fonds international Mackenzie Ivy	0,25 %	0,15 %
	Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie	0,20 %	0,15 %
Fonds sectoriels			
	Fonds mondial de ressources Mackenzie	0,26 %	0,15 %
	Fonds de lingots d'or Mackenzie	0,31 %	0,15 %
Portefeuilles de gestion de l'actif			
	Portefeuille revenu fixe Symétrie	0,15 %	0,15 %
	Portefeuille équilibré Symétrie		
	Portefeuille revenu prudent Symétrie		
	Portefeuille prudent Symétrie	0,20 %	0,15 %
	Portefeuille croissance Symétrie		
	Portefeuille croissance modérée Symétrie		
	Portefeuille d'actions Symétrie	0,25 %	0,15 %
	Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie	0,21 %	0,15 %
	Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie		
	Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie	0,24 %	0,15 %
	Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie	0,20 %	0,15 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS (suite)

Charges du fonds

Chaque série de chaque Fonds paie des « **charges du fonds** », lesquelles comprennent les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), toute la rémunération et toutes les dépenses du CEI des Fonds Mackenzie, les coûts liés à la conformité aux exigences de la réglementation visant la préparation des aperçus du fonds, les frais payés aux fournisseurs de services externes afférents aux recouvrements ou aux remboursements d'impôt ou à la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte des Fonds, les nouveaux frais liés aux services externes qui n'étaient pas habituellement facturés au sein de l'industrie canadienne des organismes de placement collectif et imposés après le 22 novembre 2024, et les frais engagés afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris les nouveaux frais imposés après le 22 novembre 2024. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement imposés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité à toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Nous pouvons répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition que nous jugeons juste et raisonnable pour le Fonds en question. Mackenzie peut décider, à son appréciation, d'acquitter certaines de ces charges du fonds par ailleurs payables par un Fonds, plutôt que de laisser le Fonds engager ces charges du fonds. Mackenzie n'a pas l'obligation de le faire et, si elle décide d'acquitter des charges du fonds, elle peut mettre fin à une telle pratique en tout temps. Pour ce qui est du Fonds de lingots d'or Mackenzie (uniquement les lingots), les charges du fonds sont les mêmes que pour les autres Fonds et comprennent en plus des frais de garde.

Les charges du fonds sont facturées à chaque série de chaque Fonds séparément des frais de gestion et des frais d'administration.

Comme il a été noté précédemment, chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 50 000 \$ (60 000 \$ pour le président) et à des jetons de présence de 3 000 \$ pour chacune des réunions trimestrielles auxquelles il assiste. De plus, les membres du CEI ont droit à des jetons de présence de 1 500 \$ pour chaque réunion additionnelle. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Nous souscrivons et maintenons également au profit des membres du CEI une assurance responsabilité. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les Fonds Mackenzie ont engagé à cet égard un montant total de 315 999,60 \$. Ces frais ont été répartis entre les Fonds Mackenzie que nous gérons d'une manière juste et raisonnable.

Information générale relative aux frais de tous les Fonds

Nous pouvons réduire vos frais d'administration ou d'autres frais et/ou charges, comme il est indiqué à la rubrique précédente (veuillez consulter la rubrique « **Réductions des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds** »). Des frais ne seront jamais facturés en double aux Fonds par suite de placements dans des fonds sous-jacents. Les ratios des frais de gestion (« **RFG** ») sont calculés séparément pour chaque série de parts des Fonds et comprennent les frais de gestion, les frais d'administration et/ou les charges du fonds (sauf comme il est indiqué ci-après).

Chaque Fonds acquitte les courtages afférents aux opérations visant son portefeuille et aux opérations connexes. Ces frais ne sont pas inclus dans le RFG du Fonds mais sont, aux fins du calcul de l'impôt, ajoutés au prix de base des titres du portefeuille du Fonds ou déduits du produit de la vente de pareils titres. Ces frais constituent le ratio des frais d'opérations (le « **RFO** ») du Fonds. Le RFG et le RFO figurent dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds, annuel et intermédiaire, de chaque Fonds.

Nous vous donnerons un préavis écrit de 60 jours en cas de modification de la base de calcul des frais ou des charges qui sont imposés aux Fonds ou, encore, d'imposition de nouveaux frais ou de nouvelles charges aux Fonds par une partie sans lien de dépendance pouvant entraîner une augmentation des frais ou des charges de ces Fonds.

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS (suite)

Fonds de fonds	<p>Si des Fonds investissent dans des fonds sous-jacents ou des instruments privés, les frais et charges payables au titre de la gestion du fonds sous-jacent ou de l'instrument privé s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds. Toutefois, aucuns frais de gestion ni frais d'administration ne seront payables par un Fonds si, de l'avis d'une personne raisonnable, ils doubleraient les frais payables par un fonds sous-jacent ou un instrument privé pour le même service. Si des Fonds investissent dans des FNB qui sont admissibles à titre de parts indicielles, ou dans des instruments privés, les frais et charges payables pour la gestion des FNB s'ajoutent à ceux payables par le Fonds. À l'heure actuelle, lorsque nous sommes le gestionnaire de ces FNB, nous renoncerons à ces frais pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus simplifié. Cet arrangement pourrait changer par la suite.</p> <p>Sauf pour ce qui est décrit ci-dessous à l'égard de FNB gérés par Mackenzie, aucuns frais d'acquisition (notamment des courtages ou des frais d'opérations) ni frais de rachat ne seront imposés à un Fonds à l'égard de l'achat ou du rachat par celui-ci de parts d'un fonds sous-jacent géré par nous ou un membre de notre groupe. De plus, un Fonds n'aura à payer aucuns frais d'acquisition ni de rachat à l'égard de la souscription ou du rachat de parts de son fonds sous-jacent si, du point de vue d'une personne raisonnable, vous les avez déjà payés à l'égard du Fonds.</p> <p>S'ils investissent dans des FNB gérés par Mackenzie, les Fonds peuvent payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, conformément au Règlement 81-102.</p> <p>Certains Fonds peuvent investir dans des instruments privés gérés par les membres de notre groupe, y compris par Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. (« Northleaf ») et Sagard Credit Partners (« Sagard »). Le 28 octobre 2020, nous et un membre de notre groupe, Great-West Lifeco Inc. (« GWL »), avons conclu une relation stratégique avec Northleaf dans le cadre de laquelle nous et GWL avons acquis conjointement et détenons une participation importante dans Northleaf. Sagard est une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada (« Power »).</p>
-----------------------	---

FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

Frais d'échange	<p>Vous n'avez pas à payer de frais d'échange si vous échangez des parts d'une série contre des parts d'une autre série d'un même Fonds ou d'un autre Fonds. Toutefois, si vous échangez des parts des Fonds contre des parts de Fonds Mackenzie offertes aux termes d'un prospectus simplifié distinct (y compris les échanges entre titres d'un même Fonds), vous pourriez payer des frais d'échange pouvant atteindre 2 %.</p>
Frais d'opérations à court terme inappropriées	<p>Un Fonds facturera des frais de 2 % de la valeur des parts échangées ou rachetées en cas d'opérations à court terme inappropriées. Par opération à court terme inappropriée, on entend la souscription et le rachat de parts, y compris l'échange de parts entre les Fonds Mackenzie, effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs et viser à profiter du fait que les Fonds détiennent des placements dont le cours est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou qui sont non liquides parce qu'ils ne sont pas négociés souvent.</p> <p>Pour obtenir plus de renseignements sur nos politiques concernant les opérations à court terme inappropriées, veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations à court terme » du présent prospectus simplifié.</p>
Frais d'opérations à court terme excessives	<p>Un Fonds facturera des frais de 1 % de la valeur des parts échangées ou rachetées si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme qui, selon nous, peut porter préjudice aux investisseurs.</p> <p>Les frais d'opérations à court terme seront versés aux Fonds. Les échanges automatiques de parts de série LP, les échanges automatiques effectués aux termes du PTS ou le rééquilibrage automatique de vos placements dans le cadre de notre programme de rééquilibrage automatique ne donneront lieu en aucun cas à des frais d'opérations à court terme.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques concernant les opérations à court terme excessives, veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations à court terme » du présent prospectus simplifié.</p>

RÉMUNÉRATION DU COURTIER

Courtages

Vous ne payez pas de courtages à votre courtier si vous souscrivez des parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié. En outre, aucun courtage n'est exigible au moment de la souscription de parts au moyen du réinvestissement des distributions du Fonds.

Les Fonds ne paieront pas de courtages s'ils achètent des titres d'un autre Fonds Mackenzie.

Frais d'échange

Aucuns frais d'échange ne sont exigibles si vous échangez des parts d'un Fonds contre des parts d'un même Fonds ou d'un autre Fonds.

Des frais d'échange pourraient être exigibles lorsque vous échangez des parts des Fonds contre des parts de Fonds Mackenzie offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct (y compris les échanges entre parts d'un même Fonds). Pour obtenir plus de renseignements,

veuillez vous reporter au prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie.

Commissions de suivi

À la fin de chaque mois ou trimestre, nous versons à BLCSF les commissions de suivi auxquelles BLCSF et les courtiers autorisés de BLCSF ont droit selon un pourcentage de la valeur des titres des différentes séries des catégories du Fonds détenus dans chaque compte de leurs clients. Le tableau qui suit précise les commissions de suivi annuelles maximales qui s'appliquent aux parts de série LB, de série LM, de série LP, de série LW, de série LW5 et de série LX. Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série LF et de série LF5.

Veillez noter que lorsque plusieurs Fonds sont groupés dans la même rangée du tableau, le fait qu'un taux de commission de suivi soit attribué à une série précise ne signifie pas que tous les Fonds de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à la partie B pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Fonds.

Tableau 12 : Taux annuels de la commission de suivi

Fonds	Série LB	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Fonds du marché monétaire						
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	0,25 %	s.o.	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de titres à revenu fixe						
Fonds canadien d'obligations Mackenzie	0,50 %	s.o.	s.o.	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie						
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie						
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie						
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie						
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie						
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie						
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie						
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie						
Fonds équilibrés						
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie						
Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip						
Fonds de revenu stratégique Mackenzie						

Fonds	Série LB	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	s.o.	s.o.
Fonds de revenu Mackenzie	0,50 %	s.o.	s.o.	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes						
Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Fonds canadien Mackenzie Ivy						
Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater						
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie						
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie						
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie						
Fonds d'actions américaines						
Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie						
Fonds américain de dividendes Mackenzie						
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie						
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie						
Fonds d'actions mondiales						
Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater						
Fonds mondial de dividendes Mackenzie						
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie						
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie						
Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip						
Fonds international Mackenzie Ivy						
Fonds sectoriels						
Fonds mondial de ressources Mackenzie	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	s.o.	s.o.
Fonds de lingots d'or Mackenzie	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	s.o.	s.o.
Portefeuilles de gestion de l'actif						
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie	0,75 %	s.o.	s.o.	0,75 %	s.o.	s.o.
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie	0,75 %	s.o.	s.o.	0,75 %	0,75 %	0,75 %

Fonds	Série LB	Série LM	Série LP	Série LW	Série LW5	Série LX
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie	1,00 %	s.o.	s.o.	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie						
Portefeuille revenu fixe Symétrie	0,50 %	0,50 %	s.o.	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Portefeuille revenu prudent Symétrie	0,75 %	0,75 %	s.o.	0,75 %	0,75 %	0,75 %
Portefeuille prudent Symétrie	1,00 %	1,00 %	s.o.	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Portefeuille équilibré Symétrie						
Portefeuille d'actions Symétrie						
Portefeuille croissance Symétrie						
Portefeuille croissance modérée Symétrie						

Les commissions de suivi sont payées au moyen des frais de gestion que nous touchons. Nous pouvons supprimer les commissions de suivi ou modifier les modalités qui leur sont applicables en tout temps.

Rémunération du courtier et services fournis à BLCSF

Le placeur principal agit à titre de placeur principal exclusif des Fonds et fournit certains services de soutien et d'assistance en matière de commercialisation dans le cadre du placement et de la vente des titres des Fonds. Le placeur principal ne placera que les titres des Fonds. La convention de placement principal conclue entre le placeur principal et nous constitue un contrat important des Fonds. Outre l'exclusivité qui nous est accordée à l'égard du placement des parts des Fonds par le placeur principal, les autres services fournis aux Fonds et à nous par le placeur principal comprennent les suivants :

- participation à la sélection et à la surveillance des Fonds, de sorte qu'ils ont été adaptés pour les clients du placeur principal;
- examen et attestation du présent prospectus, en sa qualité de placeur principal;
- accès élargi, pour nous et nos représentants, aux succursales du placeur principal pour lui permettre de commercialiser les Fonds et de formuler des recommandations sur les Fonds, le tout de façon appropriée, auprès de ses clients;
- formation continue et personnalisée à ses représentants pour leur permettre d'acquérir une connaissance approfondie des Fonds afin qu'ils fournissent des recommandations appropriées à l'égard des Fonds à ses clients.

Nous versons au placeur principal une partie des frais de gestion que les Fonds nous versent en contrepartie des services qu'il fournit. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous payons le matériel informatif et de commercialisation que nous remettons aux courtiers afin de les aider à promouvoir les ventes de titres. Ce matériel comprend des rapports et des observations sur les titres, les marchés, les Fonds Mackenzie et les services que nous

vous offrons. BLCSF offre un soutien en matière de marketing et en ce qui a trait au placement et à la vente de titres des Fonds.

Nous pouvons payer une partie des frais engagés par BLCSF et les membres de son groupe qui offrent des séances d'information ou des conférences aux représentants de BLCSF afin de leur donner des renseignements, entre autres, sur les faits nouveaux liés au secteur des OPC, la planification financière ou les nouveaux produits financiers. BLCSF et les membres de son groupe prennent toutes les décisions concernant l'endroit où se tiennent ces conférences et la date à laquelle elles ont lieu ainsi que les personnes qui peuvent y assister.

Nous organisons également des séances d'information et des conférences pour les conseillers financiers au cours desquelles nous leur donnons des renseignements sur les faits nouveaux liés aux Fonds, nos produits et services ainsi que sur des questions portant sur le secteur des OPC. Nous invitons BLCSF à faire en sorte que ses représentants participent à nos séminaires et nos conférences. Toutefois, nous ne prenons aucune décision concernant les personnes autorisées à y assister. Les représentants de BLCSF doivent payer leurs propres frais de déplacement et de séjour, ainsi que leurs dépenses personnelles lorsqu'ils assistent à ces séances et à ces conférences.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

En contrepartie des services rendus aux Fonds et à nous, nous versons à BLCSF, à titre de placeur principal des Fonds, une tranche des frais de gestion que nous versent les Fonds en fonction des actifs qui sont investis dans les Fonds par l'entremise de BLCSF. La proportion des frais de gestion versée au placeur principal augmente jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 55 % à mesure que les actifs des Fonds augmentent. La rémunération qui sera versée à BLCSF suivant cette entente sera fondée sur un pourcentage des frais de gestion totaux que nous recevons à l'égard des Fonds pour chaque exercice qui prend fin après que les Fonds sont initialement vendus.

BLCSF prend en charge les frais liés au placement des titres des Fonds, y compris tous les frais administratifs et les paiements connexes de commissions de suivi versées aux représentants autorisés de BLCSF et aux courtiers autorisés de BLCSF dont les

clients détiennent des titres des Fonds (la « **rémunération liée au placement** »). Après l'acquittement de toute la rémunération liée au placement, BLCSF conserve le reste de ce montant.

Divulgarion des participations

Nous sommes une filiale indirecte en propriété exclusive de Société financière IGM Inc. (« **IGM** »), une société de services financiers cotée à la TSX. IGM est une filiale à participation majoritaire de Power. GWL est également une filiale à participation majoritaire de Power. IGM mène ses activités principalement par notre intermédiaire ainsi que par celle du Groupe Investors Inc. IGM possède d'autres filiales indirectes en propriété exclusive, qui sont, par le fait même, membres de notre groupe et qui, à titre de courtiers, peuvent détenir, vendre ou recommander les parts des Fonds Mackenzie. Ces sociétés comprennent notamment : a) Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., courtier en placement, ainsi que b) Services financiers Groupe Investors Inc., courtier en épargne collective. Chacune des sociétés du Groupe Investors est détenue en propriété exclusive par Groupe Investors Inc.

GWL mène ses activités principalement par l'intermédiaire de sa filiale, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. GWL possède d'autres filiales en propriété indirecte, qui sont, par le fait même, membres de notre groupe et qui, à titre de courtiers, peuvent détenir, vendre ou recommander les parts des Fonds Mackenzie. Ces sociétés comprennent notamment Services d'investissement Quadrus ltée, une maison de courtage en épargne collective, IPC Securities Corporation, courtier en placement, et IPC Investment Corporation, courtier en épargne collective. L'ensemble des courtiers et des maisons de courtage en épargne collective dont il est fait mention précédemment sont collectivement appelés des « **courtiers participants** ». À l'occasion, des représentants des différents courtiers participants peuvent détenir, de façon directe ou indirecte, des actions d'IGM, de GWL ou de Power.

Au 31 octobre 2024, BLCSF n'était ni directement ni indirectement propriétaire de titres avec droit de vote de tout courtier qui vend les titres offerts par les Fonds Mackenzie. Toutefois, la Banque Laurentienne du Canada, qui détient BLCSF en propriété exclusive, détient en propriété exclusive Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., courtier qui vend des titres de séries des Fonds Mackenzie qui sont offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct (un « **courtier participant** »). Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. détient Capital Laurentienne (USA) inc. en propriété exclusive. Aucun représentant de tout courtier participant n'est ni directement ni indirectement propriétaire de titres avec droit de vote de BLCSF ou de membres de son groupe.

INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes applicables aux Fonds et à vous, à titre d'investisseur des Fonds, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») et de ses règlements d'application (les « **Règlements** »). Il est supposé dans ce résumé que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) qui réside au Canada et que vous détenez vos parts directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré, que vous n'êtes pas affilié au Fonds et que vous n'avez pas de lien de dépendance avec celui-ci. **Le présent résumé ne se veut pas un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possible. Par**

conséquent, nous avons évité les aspects trop techniques et n'avons pu aborder toutes les incidences fiscales possibles qui s'appliquent à votre situation. Vous devriez donc consulter votre conseiller en fiscalité pour connaître les incidences de la souscription, de l'échange ou du rachat de parts d'un Fonds compte tenu de votre situation particulière.

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des Règlements et sur toutes les propositions visant des modifications précises de la Loi de l'impôt ou des Règlements qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), ainsi que sur notre compréhension des pratiques administratives et des politiques en matière de cotisations actuellement publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). Sauf pour ce qui précède, le présent résumé ne tient compte par ailleurs d'aucune modification au droit ni n'en prévoit, que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. En outre, le présent résumé ne tient pas compte des lois fiscales provinciales, territoriales ou étrangères et de leurs incidences.

Le présent résumé est également fondé sur l'hypothèse selon laquelle i) aucun des émetteurs des titres détenus par un Fonds ne sera une société étrangère affiliée du Fonds ou d'un porteur de parts, ii) aucun des titres détenus par un Fonds ne sera un « **abri fiscal déterminé** » au sens de l'article 143.2 de la Loi de l'impôt, iii) aucun des titres détenus par un Fonds ne constituera une participation dans une fiducie (ou dans une société de personnes qui détient cette participation) qui obligerait le Fonds (ou la société de personnes) à déclarer un revenu important relativement à cette participation conformément aux règles prévues aux articles 94.1 ou 94.2 de la Loi de l'impôt, ou une participation dans une fiducie non résidente autre qu'une « **fiducie étrangère exempte** » au sens la Loi de l'impôt; et iv) aucun Fonds ne conclura une entente s'il en résulte un mécanisme de transfert de dividendes pour l'application de la Loi de l'impôt.

Incidences fiscales pour les Fonds

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les placements dans d'autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« **PBR** »). Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.

- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes sur ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert sont traités comme du revenu, sauf si les titres sont des « titres canadiens » au sens de la Loi de l'impôt et que le Fonds a déposé un choix prévu par le paragraphe 39(4) aux termes de la Loi de l'impôt. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « **règles relatives aux CDT** ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, des rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire. Les règles relatives aux CDT ne s'appliqueront généralement pas aux dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, ces rendements seront traités au titre de revenu aux termes des règles relatives aux CDT.
- Les primes reçues à la vente par un Fonds d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes en espèces qui ne sont pas exercées avant la fin de l'exercice constitueront des gains en capital pour le Fonds dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues, à moins que les primes soient reçues par le Fonds en tant que revenu provenant d'une entreprise exerçant des activités d'achat et de vente de titres ou qu'elles n'aient été reçues dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations réalisées par le Fonds et considérées comme une entreprise à caractère commercial. Chaque Fonds achète des titres pour son portefeuille dans le but de gagner des dividendes sur ces titres pendant la durée du Fonds, vend des options d'achat couvertes dans le but d'augmenter le rendement du portefeuille au-delà des dividendes reçus et vend des options de vente couvertes en espèces afin d'augmenter les rendements et de réduire le coût net d'achat de titres à l'exercice des options de vente. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et conformément aux politiques administratives publiées par l'ARC, les opérations entreprises par les Fonds à l'égard des actions et des options sur de telles actions sont traitées et déclarées par les Fonds au titre du compte de capital.
- Les primes reçues par un Fonds à l'égard des options d'achat couvertes (ou des options de vente couvertes en

espèces) qui sont exercées par la suite seront ajoutées au calcul du produit de disposition (ou déduites du calcul du PBR) du Fonds relativement aux titres vendus (ou acquis) par le Fonds à l'exercice des options d'achat (ou de vente). En outre, lorsque la prime est reçue à l'égard d'une option accordée au cours d'un exercice antérieur, de sorte qu'elle constituait un gain en capital du Fonds au cours de l'exercice antérieur, le gain en capital peut être annulé.

- Sauf pour le Fonds de lingots d'or Mackenzie, les gains et les pertes réalisés à la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme du revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et possède encore ce bien à la fin de la période.

Si un Fonds investit dans un autre fonds qui est une fiducie résidente du Canada (un « **fonds canadien sous-jacent** »), sauf une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le fonds canadien sous-jacent pourra attribuer au Fonds une partie des sommes distribuées qui peuvent raisonnablement être considérées comme i) des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) reçus par le fonds canadien sous-jacent à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables et ii) des gains en capital imposables nets réalisés par le fonds canadien sous-jacent. Ces sommes ainsi attribuées seront réputées, à des fins fiscales, avoir été reçues ou réalisées par le Fonds à titre de dividendes imposables ou de gains en capital imposables, respectivement. Le fonds canadien sous-jacent qui doit payer une retenue d'impôt étrangère peut faire les attributions faisant en sorte qu'un Fonds soit réputé avoir payé sa part de l'impôt étranger en question aux fins de l'application des règles sur les crédits pour impôt étranger prévues dans la Loi de l'impôt.

L'ARC est d'avis que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement qui résultent d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités, aux fins de l'impôt, comme du revenu ordinaire plutôt que des gains en capital, bien que le traitement dans chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de toutes les circonstances pertinentes. Puisque le Fonds de lingots d'or Mackenzie a l'intention de détenir des lingots d'or à long terme, le gestionnaire prévoit que le Fonds de lingots d'or Mackenzie traitera généralement les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital). Cependant, selon les circonstances, le Fonds de lingots d'or Mackenzie pourrait plutôt en inclure le plein montant dans son revenu (ou le déduire de son revenu).

Les Fonds

Chaque Fonds calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles d'un Fonds, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu pour chaque année d'imposition. Le Fonds sera assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses

gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé ou n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, compte tenu de tous les reports prospectifs de pertes ou des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds entend verser chaque année d'imposition aux investisseurs suffisamment de son revenu et de ses gains en capital de sorte à ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la valeur liquidative du Fonds), à moins que le Fonds ne soit une « fiducie de placement déterminée » parce qu'il respecte certaines conditions, notamment des conditions concernant la diversification des placements.

Chaque Fonds aura le droit, pour chaque année d'imposition tout au long de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de diminuer son impôt à payer, s'il en est, sur ses gains en capital nets réalisés (ou de recevoir un remboursement à l'égard de cet impôt) d'un montant calculé conformément à la Loi de l'impôt d'après les rachats de ses parts au cours de l'année (un « **remboursement au titre des gains en capital** »). Le gestionnaire peut à son appréciation utiliser le mécanisme de remboursement au titre des gains en capital pour un Fonds dans une année donnée. Le remboursement au titre des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement pour l'impôt à payer par le Fonds pour cette année d'imposition par suite de la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

Un Fonds est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens à des fins fiscales. Les placements étrangers d'un Fonds peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu du Fonds à des fins fiscales. De façon générale, le revenu de source étrangère est assujéti à une retenue d'impôt.

Chacun des Fonds devrait être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Imposition d'un Fonds qui investit dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger

Article 94.1

Un Fonds pourrait être assujéti à l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'il détient un « bien d'un fonds de placement non-résident » au sens de la Loi de l'impôt, ou s'il a une participation dans un tel bien. Pour que l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'applique à ce Fonds, la valeur des participations doit raisonnablement être considérée comme découlant principalement, directement ou indirectement, de placements de portefeuille du bien d'un fonds de placement non-résident. Dans l'éventualité où ces règles s'appliqueraient, le Fonds pourrait être tenu d'inclure dans son revenu un montant fondé sur le coût du bien d'un fonds de placement non-résident multiplié par un taux d'intérêt prescrit. Ces règles s'appliqueraient à un Fonds dans une année d'imposition où il pourrait être raisonnable de conclure que, compte tenu de toutes les circonstances, l'une des raisons principales pour ce Fonds d'acquies, de détenir ou de posséder le placement dans l'entité qui est un bien d'un fonds de placement non-résident est de

tirer un bénéfice de placements de portefeuille de l'entité de façon que les impôts sur les revenus, bénéfices et gains provenant de ces placements pour une année donnée soient considérablement moins élevés que l'impôt dont ces revenus, bénéfices et gains auraient été frappés s'ils avaient été gagnés directement par le Fonds. Le gestionnaire a fait savoir qu'aucun Fonds n'a acquis de participation dans un bien d'un fonds de placement non-résident pour un motif qu'il est possible de considérer raisonnablement comme un motif correspondant à ce qui est indiqué ci-dessus.

Article 94.2

Un Fonds peut investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **fonds étrangers sous-jacents** ») au sens des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale à un moment donné de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée d'un fonds étranger sous-jacent détenues par le Fonds, par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec le Fonds ou par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont acquis leurs participations dans le fonds étranger sous-jacent en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds au fonds étranger sous-jacent, correspond au moins à 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du fonds étranger sous-jacent, le fonds étranger sous-jacent constituera une « société étrangère affiliée » du Fonds et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une « société étrangère affiliée contrôlée » du Fonds.

Si le fonds étranger sous-jacent est réputé être une « société étrangère affiliée contrôlée » du Fonds à la fin de l'année d'imposition donnée du fonds étranger sous-jacent et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du fonds étranger sous-jacent, la quote-part du fonds du revenu étranger accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé », comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition du fonds étranger sous-jacent prend fin, que le Fonds reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribué ou distribué à un fonds étranger sous-jacent par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable net réalisé, calculé pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, du fonds étranger sous-jacent tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, devait être inclus dans le calcul du revenu d'un Fonds pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au titre de l'« **impôt étranger accumulé** » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, inclus dans le revenu (moins toute déduction au titre de l'impôt

étranger accumulé) fera augmenter le PBR des parts du fonds étranger sous-jacent que le Fonds détient et à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens, a été inclus.

Incidences fiscales pour les investisseurs

L'imposition de votre placement dans les Fonds dépend de la manière dont votre placement est détenu, soit dans le cadre d'un régime enregistré, soit hors de ce cadre.

Si vous détenez des parts des Fonds autrement que dans le cadre d'un régime enregistré

Distributions

Vous devez tenir compte, pour les besoins de l'impôt sur le revenu, de la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « **versées** ») par un Fonds au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres parts. Le montant de toute distribution réinvestie s'ajoute au PBR de vos parts afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les titres ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à repayer sur le montant par la suite.

Les distributions versées par un Fonds pourraient se composer de gains en capital (y compris la tranche des gains en capital réputés attribuée à chaque période, ces termes étant définis ci-après, si les propositions fiscales du 23 septembre décrites ci-après sont adoptées dans leur version proposée), de dividendes ordinaires imposables, de revenu de source étrangère, d'autres types de revenu et/ou d'un remboursement de capital.

Les dividendes imposables ordinaires sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les distributions sur les gains en capital seront traitées comme des gains en capital réalisés par vous, sous réserve des règles générales ayant trait à l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-après. Un Fonds peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pourriez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Votre Fonds peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable immédiatement, mais il réduit le PBR de vos parts de ce Fonds (sauf si les distributions sont réinvesties), de sorte que lorsque vous ferez racheter vos parts, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos parts est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté pour s'établir à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable que vous recevrez des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Lorsque des parts d'un Fonds sont acquises au moyen de l'achat ou de l'échange de parts de ce Fonds, une partie du prix d'acquisition peut représenter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les porteurs

de parts qui acquièrent des parts d'un Fonds avant une date de distribution, y compris en fin d'exercice, pourraient être tenus d'inclure dans leur revenu des montants distribués par le Fonds, même si ces montants ont été gagnés par le Fonds avant que le porteur de parts acquière les parts et ont été inclus dans le prix des parts.

Échanges

Vous ne réaliserez ni gain ni perte en capital lorsque vous changerez le mode de souscription selon lequel vous détenez des parts d'une série d'un Fonds.

Vous ne réaliserez ni gain ni perte en capital lorsque vous ferez des échanges de parts entre séries d'un même Fonds. Le coût des parts acquises sera égal au PBR des parts que vous avez échangées.

D'autres échanges comportent un rachat des parts échangées et un achat des parts acquises au moment de l'échange.

Rachats

Si vous faites racheter des parts détenues autrement que dans un régime enregistré (y compris dans le cadre d'échanges entre Fonds Mackenzie), le Fonds peut vous verser des gains en capital en guise de paiement partiel du prix de rachat. La tranche imposable des gains en capital ainsi attribués doit être comprise dans votre revenu (à titre de gains en capital imposables) et peut être déductible pour le Fonds dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Le paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt ne permet à une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt une déduction à l'égard d'un gain en capital de la « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts que si le produit de disposition du porteur de parts est réduit par l'attribution, jusqu'à concurrence du montant du gain du porteur de parts constaté sur ces parts. Les porteurs de parts qui échangent des parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Vous réaliserez un gain en capital (ou une perte en capital) si des parts que vous détenez dans un Fonds sont rachetées. En général, si la valeur liquidative des parts rachetées est supérieure à leur PBR, vous réaliserez un gain en capital. Si leur valeur liquidative est inférieure au PBR, vous réaliserez une perte en capital. Vous pouvez déduire les frais de rachat lors du calcul de vos gains (ou de vos pertes) en capital.

Imposition des gains en capital et des pertes en capital

Sous réserve des propositions fiscales du 23 septembre dont il est question ci-après, de façon générale, la moitié de tout gain en capital réalisé par un porteur de parts et le montant de tous gains en capital nets imposables réalisés ou réputés réalisés par un Fonds et attribués par ce Fonds au porteur de parts sont inclus dans le revenu du porteur de parts à titre de gains en capital imposables. La moitié d'une perte en capital peut être déduite des gains en capital imposables sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt et conformément à celles-ci. Aux termes des propositions fiscales publiées le 23 septembre 2024 (les « **propositions fiscales du 23 septembre** »), ce taux d'inclusion et de déduction sera généralement augmenté pour passer de la moitié aux deux tiers pour un porteur de parts qui est une société ou une fiducie, et aux deux tiers pour un porteur de parts qui est un particulier (autre que la plupart des types de fiducies) réalisant des gains en capital nets

supérieurs à un seuil annuel de 250 000 \$, dans tous les cas à l'égard des gains en capital obtenus à compter du 25 juin 2024.

Aux termes des propositions fiscales du 23 septembre, deux taux d'inclusion et de déduction différents s'appliqueraient pour les années d'imposition qui commencent avant le 25 juin 2024 et se terminent à cette date ou par la suite (l'« **année de transition** »). Par conséquent, pour l'année de transition, un porteur de parts serait tenu d'identifier de façon distincte les gains en capital et les pertes en capital réalisés avant le 25 juin 2024 (la « **période 1** ») et ceux réalisés à compter du 25 juin 2024 (la « **période 2** » et, avec la période 1, les « **périodes** »). Les gains en capital et les pertes en capital réalisés au cours de la même période seraient, dans un premier temps, déduits les uns par rapport aux autres. Un gain en capital net (ou une perte en capital nette) surviendrait si les gains en capital (ou les pertes en capital) d'une période dépassent les pertes en capital (ou les gains en capital) de la même période. Un porteur de parts serait assujéti au taux d'inclusion et de déduction le plus élevé (les deux tiers) à l'égard de ses gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) réalisés au cours de la période 2, dans la mesure où ces gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) dépassent les pertes en capital nettes (ou gains en capital nets) réalisés au cours de la période 1. Inversement, un porteur de parts serait assujéti au taux d'inclusion et de déduction le moins élevé (la moitié) à l'égard de ses gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) réalisés au cours de la période 1, dans la mesure où ces gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) sont supérieurs aux pertes en capital nettes (ou gains en capital nets) réalisés au cours de la période 2.

Le seuil annuel de 250 000 \$ pour un porteur de parts qui est un particulier (autre que la plupart des types de fiducies) serait entièrement disponible en 2024, sans répartition proportionnelle, et s'appliquerait uniquement à l'égard des gains en capital nets réalisés au cours de la période 2, déduction faite de toute perte en capital nette de la période 1.

Les propositions fiscales du 23 septembre prévoient également des rajustements aux pertes en capital pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement afin de tenir compte des modifications apportées aux taux d'inclusion et de déduction pertinents.

Si les propositions fiscales du 23 septembre sont promulguées dans leur forme proposée, le montant attribué par un Fonds (autre qu'un fonds dont l'année d'imposition commence après le 24 juin 2024 (un « **nouveau Fonds** »)) à un porteur de parts à l'égard des gains en capital imposables nets réalisés par ce Fonds au cours de son année de transition sera majoré (c'est à dire qu'il sera doublé pour les gains en capital imposables nets réalisés au cours de la période 1 ou multiplié par 3/2 pour les gains en capital imposables nets réalisés au cours de la période 2), et le montant majoré sera réputé constituer un gain en capital réalisé par le porteur de parts (le « **gain en capital réputé** »). La mesure dans laquelle le gain en capital réputé sera réparti entre la période 1 et la période 2 de l'année de transition du porteur de parts dépend de la méthode d'attribution choisie par le Fonds (autre qu'un nouveau Fonds) pour son année de transition :

- a) si un Fonds déclare à un porteur de parts la tranche du gain en capital réputé du porteur de parts qui se rapporte à des dispositions d'immobilisations qui ont eu lieu au cours de la période 1 et/ou de la période 2 de l'année de transition du Fonds (la « **déclaration**

relative à l'année de transition »), il peut répartir le gain en capital entre les deux périodes de l'une des deux façons suivantes :

- i) en se fondant sur la période au cours de laquelle les dispositions d'immobilisations pertinentes ont réellement eu lieu;
 - ii) en choisissant de traiter le gain en capital réputé devant être réalisé de façon proportionnelle au sein des deux périodes en fonction du nombre de jours de chaque période;
- b) si un Fonds ne fournit pas une déclaration relative à l'année de transition au porteur de parts, la totalité du gain en capital réputé sera réputée avoir été réalisée dans le cadre de dispositions d'immobilisations ayant eu lieu au cours de la période 2.

Le gestionnaire a actuellement l'intention de fournir aux porteurs de parts de chacun des Fonds (autres qu'un nouveau Fonds) une déclaration relative à l'année de transition.

Aux termes des propositions fiscales du 23 septembre, le montant attribué à un porteur de parts par un nouveau Fonds pour l'année de transition du porteur de parts se terminant le 31 décembre 2024 ou après cette date à l'égard des gains en capital imposables nets réalisés par ce nouveau Fonds au cours de son année d'imposition se terminant le 31 décembre 2024 sera majoré (c'est-à-dire qu'il sera multiplié par 3/2), et le montant majoré sera réputé constituer un gain en capital réalisé par le porteur de parts le 31 décembre 2024.

Dans certains cas, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront le montant des pertes en capital que vous pourrez déduire ou en empêcheront la déduction. Par exemple, une perte en capital que vous réalisez sur un rachat de parts sera réputée être nulle si, au cours de la période qui commence 30 jours avant la date du rachat et qui prend fin 30 jours après celle-ci, vous avez acquis des parts identiques (y compris au moyen du réinvestissement de distributions ou d'une distribution sur les frais qui vous est versée) et que vous continuez de détenir ces parts identiques à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital qui est refusée s'ajoute au PBR de vos parts. Cette règle s'applique également si les parts identiques sont acquises et détenues par une personne affiliée (au sens de la Loi de l'impôt).

Calcul de votre PBR

Le PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de parts de chaque Fonds dont vous êtes propriétaire, et il doit être calculé en dollars canadiens. Le PBR global des parts d'une série donnée d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces parts, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de la souscription;

plus

- le PBR de toutes les parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds qui ont été échangées avec report d'imposition contre des parts de la série visée;

plus

- le montant de toutes les distributions réinvesties de cette série;

moins

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital à l'égard de la série;

moins

- le PBR de toutes les parts de la série qui ont été échangées avec report d'imposition contre des parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;

moins

- le PBR de l'ensemble de vos parts de la série qui ont été rachetées.

Le PBR d'un seul titre correspond à la moyenne du PBR total. Si vous échangez vos parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds ou vos parts souscrites selon un mode de souscription contre des parts souscrites selon un autre mode de souscription du même Fonds, le coût des nouvelles parts acquises en échange correspondra généralement au PBR des anciennes parts échangées.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 parts d'une série donnée d'un Fonds ayant un PBR unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 parts supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre PBR total s'élève à 6 200 \$ pour 600 parts et votre nouveau PBR à l'égard de chaque part de la série du Fonds correspond à 6 200 \$ divisé par 600 parts, soit 10,33 \$ la part.

Relevés d'impôt et déclarations

S'il y a lieu, nous vous enverrons chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de vos distributions (y compris, pour l'année de transition, la tranche des gains en capital réputés attribuée à chaque période, si les propositions fiscales du 23 septembre sont adoptées dans leur version proposée), du volet remboursement du capital des distributions et du produit de rachat qui vous sont payés. Aucun relevé d'impôt ne vous sera envoyé si vous n'avez pas reçu de distributions ou de produit de rachat, ou encore si les parts sont détenues dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des frais d'acquisition, des distributions, du produit de rachat et des frais de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos parts. Vous pourriez consulter un conseiller fiscal afin d'obtenir de l'aide pour faire ces calculs.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre conseiller financier des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence fiscale et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable pour les besoins de l'impôt étranger. Si vous ou votre ou vos personnes détenant le contrôle i) êtes identifiés comme une personne des États-Unis (y compris un résident des États-Unis ou un citoyen américain); ii) êtes identifiés comme un résident à des fins fiscales d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas les renseignements demandés et des indices d'un statut américain ou autre que canadien sont détectés, les détails sur vous et votre placement dans un Fonds seront généralement communiqués à l'ARC, sauf si les parts sont

détenues dans le cadre d'un régime enregistré. L'ARC transmettra ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes en vertu de traités d'échange de renseignements.

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les parts d'un Fonds sont détenues dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions reçues du Fonds ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des parts du Fonds, pourvu que les parts correspondent à un placement admissible et non à un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujéti à l'impôt.

Les parts de chaque Fonds devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés à tout moment important.

Malgré ce qui précède, si le titulaire d'un CELIAPP, d'un CELI ou d'un REEI, le souscripteur d'un REEE ou le rentier d'un REER ou d'un FERR (un « particulier contrôlant ») détient une « participation notable » dans un Fonds, ou si un tel particulier contrôlant a un lien de dépendance avec un Fonds pour l'application de la Loi de l'impôt, les parts du Fonds constitueront un « placement interdit » pour le CELIAPP, CELI, REER, REEE, REEI ou FERR. Si les parts d'un Fonds sont un « placement interdit » pour un CELIAPP, un CELI, un REER, un REEE, un REEI ou un FERR qui fait l'acquisition de telles parts, le particulier contrôlant devra payer la pénalité prévue dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un particulier contrôlant ne sera pas considéré comme ayant une « participation notable » dans un Fonds, sauf s'il détient 10 % ou plus de la valeur des parts en circulation du Fonds, individuellement ou collectivement avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujéti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment pour savoir si une part en particulier d'un Fonds pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales pour vous et votre régime enregistré de la mise en place du régime enregistré et des placements par celui-ci dans les Fonds. Ni nous ni les Fonds n'assumons une quelconque responsabilité envers vous du fait que les Fonds et/ou les séries sont offerts aux fins de placement dans des régimes enregistrés.

QUELS SONT VOS DROITS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Nous nous sommes engagés à protéger les renseignements personnels de nos clients. Notre avis sur la protection des renseignements personnels (l'« **Avis sur la protection des renseignements personnels** »), qui peut être consulté ici <https://www.mackenzieinvestments.com/fr/legal-and-privacy/legal-disclaimers#privacy-protection-notice>, explique comment nous recueillons, conservons, utilisons, transférons, communiquons et protégeons vos renseignements personnels lorsque nous faisons affaire avec vous. N'hésitez pas à communiquer avec nous de l'une des façons mentionnées à la fin de l'Avis sur la protection des renseignements personnels si vous avez des questions.

DISPENSES ET AUTORISATIONS

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de nous en écarter. Le texte qui suit fournit une description des dispenses que certains Fonds ont reçues à l'égard de l'application des dispositions du Règlement 81-102 et/ou une description de l'activité générale de placement.

A) Dispense relative aux contrats à terme standardisés portant sur le pétrole et le gaz naturel

Un contrat à terme standardisé sur marchandises est un contrat conclu entre deux parties et visant à acheter ou à vendre des marchandises à un prix convenu pour livraison future. La valeur du contrat est fondée sur la valeur de la marchandise sous-jacente. Chacun des Fonds énumérés ci-après a obtenu des organismes de réglementation une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 leur permettant de conclure des contrats à terme standardisés sur marchandises ayant pour élément sous-jacent le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel (les « **contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel** ») afin de couvrir les placements en portefeuille du Fonds dans des titres dont la valeur peut fluctuer en même temps que les prix du pétrole ou du gaz naturel :

Fonds	Limite d'exposition
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	20 %
Fonds mondial de ressources Mackenzie	75 %

Un Fonds ne conclura pas de contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel si, immédiatement après l'achat, la valeur totale de tels placements, dépasse le pourcentage indiqué par rapport à la valeur totale de l'actif net du Fonds à ce moment-là.

En plus de la limite d'exposition établie dans le tableau qui précède, la conclusion par chaque Fonds de contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel est assujettie à certaines conditions. Les opérations doivent être réalisées par ailleurs conformément aux règlements sur les valeurs mobilières régissant l'utilisation de dérivés à des fins de couverture. Un Fonds ne peut conclure des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel qu'en contrepartie d'espèces, et il doit liquider sa position sur des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel en concluant une opération de liquidation sur ces contrats à terme standardisés avant la première date à laquelle le Fonds serait tenu de livrer l'élément sous-jacent ou d'en prendre livraison. Le sous-conseiller et/ou le gestionnaire de portefeuille qui prend les décisions concernant les achats et les ventes pour le Fonds doit être inscrit comme directeur des opérations sur marchandises aux termes de la LCTM ou avoir été dispensé de cette obligation d'inscription. Les contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel seront négociés sur les marchés du New York Mercantile Exchange ou à la Bourse ICE Futures Europe.

B) Dispense relative aux placements dans la dette souveraine de gouvernements étrangers

Les organismes de réglementation ont accordé aux Fonds suivants une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 qui leur permet d'investir dans la dette souveraine de gouvernements étrangers.

- Le Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie, le Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip, le Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie, le Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie et le Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie, ainsi que tous les fonds qui seront lancés après le 16 septembre 2021 et dont les objectifs et stratégies de placement permettent un investissement majoritaire dans des titres à revenu fixe, ont obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir :
 - jusqu'à 20 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement ou organisme supranational et aient obtenu une note d'au moins « **AA** »;
 - jusqu'à 35 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement ou organisme supranational et aient obtenu une note d'au moins « **AAA** ».

Cette dispense est assortie des conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) qui précèdent ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur donné;
- les titres achetés doivent être négociés sur un marché bien établi et liquide;

- l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds.
2. Le Fonds de revenu stratégique Mackenzie a obtenu des autorités en valeurs mobilières le droit d'investir :
- a) jusqu'à 20 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par le gouvernement ou un organisme supranational et aient obtenu une note d'au moins « **AA** »;
 - b) jusqu'à 35 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par le gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « **AAA** ».

Cette dispense est assortie des conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) qui précèdent ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur donné;
- les titres achetés doivent être négociés sur un marché bien établi et liquide;
- l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds.

C) Dispense relative aux créances hypothécaires

Le Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie peut acheter des créances hypothécaires résidentielles d'un membre de notre groupe pourvu que ces créances hypothécaires soient conformes aux lignes directrices de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (« **LNH** »). Le Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie peut également acheter des créances hypothécaires assurées en vertu de la LNH et des créances hypothécaires non assurées à des institutions prêteuses avec qui il traite sans lien de dépendance. Le portefeuille de créances hypothécaires sera évalué quotidiennement.

Le Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie a obtenu une dispense qui lui permet de ne pas se conformer :

- aux restrictions énoncées aux paragraphes 2.3b) et 2.3c) du Règlement 81-102 (qui portent sur l'acquisition de créances hypothécaires), dans les cas où les dispositions énoncées dans le Règlement C-29 s'appliquent;
- aux pratiques énoncées au paragraphe 2.4 du Règlement 81-102 (qui porte sur la liquidité), dans les cas où les dispositions énoncées dans le Règlement C-29 s'appliquent;
- aux pratiques énoncées au paragraphe 4.2(1) du Règlement 81-102 (qui porte sur l'achat et la vente de titres de portefeuille auprès de parties liées), dans les cas où le Fonds suivra les pratiques énoncées à la rubrique « **Achat et vente de créances hypothécaires** » relativement aux transactions qu'il a conclues avec des personnes du même groupe que lui.

Malgré le paragraphe 2.6a) du Règlement 81-102, le Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie peut, conformément à la disposition 1b) de la partie 3 du Règlement C-29, emprunter un montant qui n'excède pas 10 % de son actif net pour s'assurer qu'il dispose de liquidités à des fins de rachat seulement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « **Renseignements supplémentaires – Information sur les créances hypothécaires à l'égard du Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie** » dans la partie B du présent prospectus simplifié.

D) Dispense relative aux FNB cotés aux États-Unis

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la présente dispense relative aux FNB ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Les organismes de réglementation ont accordé aux Fonds suivants une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 qui leur permet d'investir dans des FNB, de la façon décrite ci-après :

1. Le Fonds de lingots d'or Mackenzie a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui lui permet d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB à effet de levier** ») :
 - a) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier largement représentatif (l'« **indice boursier sous-jacent** » du FNB) selon un multiple de jusqu'à 200 % ou selon l'inverse d'un multiple de jusqu'à 200 %;
 - b) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice boursier sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de jusqu'à 100 %;
 - c) des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or, de l'argent, du platine, du palladium et/ou du rhodium ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or, l'argent, le platine, le palladium et/ou le rhodium est l'élément sous-jacent sans effet de levier;
 - d) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de l'or et/ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or et/ou l'argent est l'élément sous-jacent, selon un multiple de jusqu'à 200 %.

Cette dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement du Fonds dans des titres d'un FNB à effet de levier doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- le Fonds ne peut vendre les titres d'un FNB à effet de levier à découvert;
- les titres du FNB à effet de levier doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;

- les titres des FNB à effet de levier doivent être considérés comme des dérivés visés au sens de la Partie 2 du Règlement 81-102;
 - un Fonds ne peut acheter de titres d'un FNB à effet de levier si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de l'actif net du Fonds au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, est composé de titres de FNB à effet de levier;
 - un Fonds ne peut conclure une opération si, immédiatement après l'opération, plus de 20 % de son actif net, selon la valeur marchande au moment de l'opération, est composé au total de titres de FNB à effet de levier et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds.
2. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds, sauf le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie, une dispense qui leur permet d'acheter et de détenir des titres des types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB sous-jacents** ») :
- a) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** » du FNB) selon un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB haussiers avec effet de levier** »), selon l'inverse d'un multiple d'au plus 100 % (des « **FNB à rendement inverse** ») ou selon l'inverse d'un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB baissiers avec effet de levier** »);
 - b) des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent sans effet de levier (l'« **élément or ou argent sous-jacent** ») ou selon un multiple d'au plus 200 % (collectivement, les « **FNB d'or et d'argent avec effet de levier** »);
 - c) des FNB qui investissent directement, ou indirectement au moyen de dérivés, dans des marchandises, y compris, notamment, des produits de l'agriculture ou du bétail, l'énergie, les métaux précieux et les métaux industriels, sans effet de levier (les « **FNB de marchandises sans effet de levier** ») et, avec les FNB d'or et d'argent avec effet de levier, les « **FNB de marchandises** »).

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement d'un Fonds dans des titres d'un FNB avec effet de levier doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- les titres du FNB sous-jacent doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
- le Fonds ne peut pas acheter de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds est composée de titres de FNB sous-jacents, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- le Fonds ne peut pas acheter des titres de FNB à rendement inverse ou de FNB baissiers avec effet de levier ni vendre à découvert des titres si, immédiatement après l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale du

Fonds que représente l'ensemble des titres achetés et/ou vendus à découvert correspond à plus de 20 % de la valeur liquidative du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération;

- immédiatement après la conclusion d'un achat, d'une opération sur dérivés ou d'une autre opération en vue d'obtenir une exposition à des marchandises, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte, y compris au moyen de FNB de marchandises) à l'ensemble des marchandises (dont l'or) ne peut représenter plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

E) Dispense relative à la couverture pour certains dérivés

Tous les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, ont obtenu une dispense qui leur permet d'utiliser, à titre de couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente du sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap si :

- le Fonds conclut ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte un élément consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou
- le Fonds conclut ou maintient une position de swap et pendant les périodes où ils ont le droit de recevoir des paiements aux termes du swap.

La dispense est assujettie aux conditions suivantes :

- lorsque le Fonds conclut ou maintient une position de swap au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total des obligations du fonds aux termes du swap, moins les obligations du Fonds aux termes du swap de compensation;
 - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au swap;

- lorsque le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge sur compte pour la position, est au moins égale au montant, le cas échéant, dont le prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, est en excédent du prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
 - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds d'acquiescer l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou de gré à gré;
- le Fonds s'abstiendra de faire ce qui suit :
 - acheter un titre assimilable à un titre de créance assorti d'une composante d'option ou d'une option;
 - acheter ou vendre une option afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, prendrait la forme i) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante d'option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou ii) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102.

F) Dispense relative au sous-dépositaire

Le Fonds de lingots d'or Mackenzie est un OPC métaux précieux, au sens du Règlement 81-102, et s'en remet à une dispense obtenue par son dépositaire, la CIBC, afin de permettre à la Monnaie royale canadienne, entité qui n'est pas mentionnée dans le Règlement 81-102, d'agir à titre de sous-dépositaire des lingots d'or détenus au Canada.

G) Dispense relative aux porteurs de titres importants

Tous les Fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui leur permet d'investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des instruments privés qui sont offerts par Northleaf ou Sagard, malgré le fait que GWL, un membre de notre groupe, puisse être un investisseur important dans un instrument de placement privé offert par Northleaf (un « **instrument privé de**

Northleaf ») ou un instrument de placement privé offert par Sagard (un « **instrument privé de Sagard** »). La dispense est assortie des conditions suivantes :

- l'achat ou la détention de titres d'un instrument privé de Northleaf ou d'un instrument privé de Sagard correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, ou est nécessaire pour les atteindre;
- au moment de tout engagement de capital dans un instrument privé de Northleaf ou un instrument privé de Sagard, selon le cas, le CEI du Fonds a approuvé l'opération.

H) Dispense relative au capital de départ, à l'information sur le rendement passé et à l'information financière

Dans le cadre de la liquidation de Corporation Financière Capital Mackenzie (« **Capitalcorp** ») et de la fusion de certains fonds de Capitalcorp (chacun, un « **Fonds Capitalcorp** ») avec la série correspondante des Fonds suivants : le Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater, le Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie, le Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater et le Portefeuille d'actions Symétrie, chacun des Fonds susmentionnés a reçu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant de faire ce qui suit : a) inclure dans ses communications publicitaires et ses rapports aux porteurs de parts l'information sur le rendement des Fonds Capitalcorp; b) calculer son niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement des Fonds Capitalcorp; c) indiquer la date de création de la série concernée du Fonds Capitalcorp comme la date de création de la série concernée du Fonds; d) dans les aperçus du fonds du Fonds, à la rubrique « Date de création de la série », indiquer la date de création de la série concernée du Fonds Capitalcorp; e) dans les aperçus du fonds initiaux du Fonds, indiquer les placements des Fonds Capitalcorp dans les tableaux des rubriques « Dix principaux placements » et « Répartition des placements »; f) dans les aperçus du fonds du Fonds, indiquer le RFG, le RFO et les frais du fonds des Fonds Capitalcorp; g) dans les aperçus du fonds des séries concernées du Fonds, utiliser l'information sur le rendement de la série concernée du Fonds Capitalcorp aux fins du rendement moyen, des rendements annuels et du meilleur et pire rendement sur trois mois; h) dans ses rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires, indiquer l'information sur le rendement et l'information tirée des états financiers et d'autres renseignements financiers du Fonds Capitalcorp correspondant, et i) permettre le dépôt du prospectus simplifié des Fonds malgré le fait que les exigences relatives au capital de départ des Fonds n'aient pas été respectées.

I) Dispense relative au contrôle

Tous les Fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui leur permet de détenir des titres représentant plus de 10 % des actions ou des actions avec droit de vote en circulation d'un instrument privé de Northleaf qui n'est pas un fonds d'investissement aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). La dispense est assortie des conditions suivantes :

- les Fonds (ainsi que tous les autres Fonds offerts par Mackenzie) ne peuvent détenir plus de 20 % des titres de

capitaux propres ou des titres avec droit de vote en circulation de cet instrument privé de Northleaf;

- les Fonds ne participeront pas activement aux activités ou à l'exploitation d'un instrument privé de Northleaf;
- les Fonds seront traités comme des investisseurs sans lien de dépendance à l'égard de chaque instrument privé de Northleaf dans lequel ils investissent;
- un placement dans un instrument privé de Northleaf ne comporte aucuns frais d'acquisition ou de rachat;
- les Fonds ne paient aucuns frais de gestion ni aucune rémunération au rendement qui, selon une personne raisonnable, viendraient doubler les frais payables par un instrument privé de Northleaf pour le même service.

J) Dispense relative aux titres visés par la *Rule 144A*

Tous les Fonds ont reçu une dispense de l'application de certaines exigences du Règlement 81-102 relatives à l'achat et à la détention d'actifs non liquides à l'égard de certains titres à revenu fixe. Ces titres à revenu fixe sont appelés les « titres visés par la *Rule 144A* », car il n'est pas nécessaire de les inscrire en vertu de la *Rule 144A* de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* aux fins de revente aux « acquéreurs institutionnels admissibles » (*qualified institutional buyers*). En règle générale, un Fonds est admissible à titre d'acquéreur institutionnel admissible lorsque son actif net est supérieur à 100 millions de dollars américains. La dispense est assortie de certaines conditions.

K) Dispense relative aux emprunts de fonds

Chaque Fonds a obtenu une dispense de l'application du seuil de 5 % de la VL visant les emprunts de fonds prévus au sous-paragraphe 2.6(1)(a)(i) du Règlement 81-102 (la « **limite d'emprunt** ») pour permettre à chaque Fonds d'emprunter temporairement des fonds d'un montant qui ne dépasse pas 10 % de sa VL au moment de l'emprunt :

- a) dans le cas d'un Fonds qui règle des opérations sur titres du Fonds le premier jour ouvrable qui suit une date d'opération, afin de répondre aux demandes de rachat de titres du Fonds pendant que le Fonds règle des opérations sur portefeuille lancées pour satisfaire à ces demandes de rachat (le « **financement du manque aux fins du règlement des rachats** »).

Chaque Fonds peut se prévaloir de cette dispense pour emprunter des fonds d'un montant qui ne dépasse pas 10 % de sa VL au moment de l'emprunt en vue du financement du manque aux fins du règlement des rachats, pourvu qu'il respecte les conditions suivantes :

- le Fonds a utilisé la totalité de son encaisse disponible qui n'est pas détenue par le Fonds en vue de l'atteinte de ses objectifs de placement ou dans le cadre de ses stratégies de placement;
- l'encours de tous les emprunts du Fonds ne dépasse pas 10 % de la VL du Fonds au moment de l'emprunt;

- le montant des fonds empruntés par le Fonds ne dépasse pas le montant des fonds que le Fonds recevra dans le cadre de la vente de titres en portefeuille;
- le gestionnaire a des politiques et des procédures écrites visant le recours à la dispense qui obligent le gestionnaire à mettre en œuvre des contrôles relatifs à la prise de décisions concernant les emprunts supérieurs à la limite d'emprunt et à surveiller les niveaux de rachats et d'achats du Fonds et le solde de trésorerie de chaque Fonds.

Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement

Les autres restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 sont réputées faire partie intégrante du présent prospectus simplifié. Vous pouvez vous procurer un exemplaire des restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement adoptées par les Fonds en nous écrivant à l'adresse indiquée à la rubrique « **Gestionnaire** ».

Comme le permet le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), les Fonds peuvent participer à des opérations entre fonds, sous réserve du respect de certaines conditions, y compris, en ce qui concerne les titres cotés, que les opérations soient réalisées au cours du marché d'un titre plutôt qu'au dernier cours vendeur avant l'exécution de l'opération. Par conséquent, les Fonds ont obtenu une dispense les autorisant à réaliser des opérations entre fonds si le titre est un titre coté et que l'opération est réalisée au dernier cours vendeur immédiatement avant la réalisation de l'opération, sur une bourse à la cote de laquelle le titre est inscrit ou coté.

Approbaton du comité d'examen indépendant

Le CEI des Fonds Mackenzie, formé aux termes du Règlement 81-107, a approuvé une instruction permanente visant à permettre aux Fonds d'acquérir les titres émis par des entités qui nous sont apparentées, comme il est prévu au Règlement 81-107. Les émetteurs qui nous sont apparentés comprennent des émetteurs ayant le contrôle de Mackenzie ou des émetteurs contrôlés par les mêmes personnes que Mackenzie. Malgré les dispositions du Règlement 81-107 et l'instruction permanente adoptée par le CEI, nous estimons qu'il est inapproprié pour les Fonds d'investir dans des titres émis par IGM, laquelle détient indirectement en propriété la totalité des actions ordinaires en circulation de Mackenzie. Le CEI vérifie au moins chaque trimestre les opérations de placement effectuées par les Fonds lorsque celles-ci visent des titres émis par des entités apparentées. Plus précisément, le CEI s'assure de ce qui suit à l'égard de chacune des décisions de placement :

- qu'elle a été prise libre de toute influence et sans qu'il soit tenu compte d'aucune considération se rapportant à un émetteur apparenté ou à d'autres entités liées au Fonds ou qui nous sont liées;
- qu'elle correspond à notre appréciation commerciale, sans influence de considérations autres que l'intérêt du Fonds;
- elle est conforme à nos politiques et à l'instruction permanente du CEI;
- qu'elle aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Le CEI est tenu d'aviser les autorités en valeurs mobilières s'il a connaissance de tout manquement de notre part à l'une des conditions susmentionnées.

Veillez consulter la rubrique « **Comité d'examen indépendant** » pour obtenir de plus amples renseignements sur le CEI.

ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts offertes dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 22 novembre 2024.

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds canadien d'obligations Mackenzie

Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie

Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie

Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie

Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie

Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie

Fonds d'obligations stratégique Mackenzie

Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie

Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater

Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie

Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie

Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip

Fonds de revenu Mackenzie

Fonds de revenu stratégique Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes

Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie

Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater

Fonds de dividendes canadiens Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes Mackenzie

Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie

Fonds canadien Mackenzie Ivy

Fonds d'actions américaines

Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater

Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds américain de dividendes Mackenzie

Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds d'actions mondiales

Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie

Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater

Fonds mondial de dividendes Mackenzie

Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie

Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie

Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip

Fonds international Mackenzie Ivy

Fonds sectoriels

Fonds mondial de ressources Mackenzie

Fonds de lingots d'or Mackenzie

Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie

Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie

Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie

Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie

Portefeuille équilibré Symétrie

Portefeuille revenu prudent Symétrie

Portefeuille prudent Symétrie

Portefeuille d'actions Symétrie

Portefeuille revenu fixe Symétrie

Portefeuille croissance Symétrie

Portefeuille croissance modérée Symétrie

(collectivement, les « **Fonds** »)

« Luke Gould »

Luke Gould

Président du conseil, président et chef de la direction
Corporation Financière Mackenzie

« Keith Potter »

Keith Potter

Vice-président exécutif et chef des services financiers
Corporation Financière Mackenzie

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE
(EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE, DE PROMOTEUR ET DE FIDUCIAIRE DES FONDS)**

« Nancy McCuaig »

Nancy McCuaig

Administratrice

Corporation Financière Mackenzie

« Naomi Andjelic Bartlett »

Naomi Andjelic Bartlett

Administratrice

Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts offertes dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 22 novembre 2024.

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds canadien d'obligations Mackenzie

Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie

Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie

Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie

Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie

Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie

Fonds d'obligations stratégique Mackenzie

Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie

Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater

Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie

Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie

Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip

Fonds de revenu Mackenzie

Fonds de revenu stratégique Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes

Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie

Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater

Fonds de dividendes canadiens Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes Mackenzie

Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie

Fonds canadien Mackenzie Ivy

Fonds d'actions américaines

Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater

Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds américain de dividendes Mackenzie

Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie

Fonds d'actions mondiales

Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie

Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater

Fonds mondial de dividendes Mackenzie

Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie

Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie

Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip

Fonds international Mackenzie Ivy

Fonds sectoriels

Fonds mondial de ressources Mackenzie

Fonds de lingots d'or Mackenzie

Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie

Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie

Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie

Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie

Portefeuille équilibré Symétrie

Portefeuille revenu prudent Symétrie

Portefeuille prudent Symétrie

Portefeuille d'actions Symétrie

Portefeuille revenu fixe Symétrie

Portefeuille croissance Symétrie

Portefeuille croissance modérée Symétrie

**BLC SERVICES FINANCIERS INC., EN QUALITÉ DE
PLACEUR PRINCIPAL**

« André Couturier »

André Couturier

Président et chef de la direction, BLC Services Financiers Inc.

Banque Laurentienne du Canada

PARTIE B : INFORMATION PROPRE À CHACUN DES OPC DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES D'Y INVESTIR?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif consiste en des fonds mis en commun par des personnes dont les objectifs de placement sont semblables. Les investisseurs se partagent le revenu et les frais de l'OPC, de même que les gains et les pertes réalisés par ce dernier sur ses placements, en fonction de la somme qu'ils ont investie dans l'OPC.

Les Fonds ont été constitués sous forme de fiducies d'investissement à participation unitaire et ils émettent des parts aux investisseurs.

Veillez vous reporter à la page couverture du présent prospectus simplifié pour connaître les séries offertes par chacun des Fonds aux termes du présent document. Certains Fonds peuvent également offrir d'autres séries de parts aux termes de prospectus simplifiés distincts et/ou offrir des séries qui ne sont offertes que dans le cadre de placements dispensés. Les différentes séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont décrites à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ». Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds à l'avenir sans en aviser les investisseurs et sans avoir à obtenir leur approbation.

L'INVESTISSEMENT DURABLE SELON MACKENZIE

La Politique d'investissement durable de Mackenzie a été élaborée et mise en place par le Centre d'excellence (« **CE** ») du développement durable de Mackenzie. Le CE de l'investissement durable est une équipe distincte au sein de Mackenzie qui offre un soutien en matière de durabilité ou de questions d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») à l'échelle de l'entreprise et qui contribue à accroître les capacités dans l'ensemble de l'organisation. Ces efforts vont de l'élaboration de produits de placement durables à l'offre de services de recherche et d'expertise ESG centralisées, en passant par l'harmonisation de nos efforts de gérance et la transparence des activités de l'entreprise pour les investisseurs et les conseillers. Le groupe travaille en étroite collaboration avec les équipes de placement pour soutenir leurs pratiques et leurs efforts en matière d'intégration et de gestion des questions ESG.

Nous définissons l'investissement durable comme suit :

- i) une approche en matière de placement qui intègre des facteurs ESG importants du point de vue financier et qui visent à atténuer le risque de placement ainsi qu'à améliorer le rendement financier, ce que nous considérons comme des **Fonds intégrant des critères ESG**;
- ii) une approche en matière de placement qui cherche à avoir une incidence positive sur un ou plusieurs facteurs ESG, ce que nous qualifions de **solutions d'investissement durable**, ou encore des Fonds dont les facteurs ESG font partie de l'objectif de placement fondamental.

Exclusions à l'échelle de l'organisation et tris négatifs

Les Fonds n'investiront pas sciemment dans des sociétés qui participent à la production, à l'utilisation ou à la distribution de mines antipersonnel ou d'armes à sous-munitions. Ces exclusions ne s'appliquent pas aux placements dans des dérivés qui sont utilisés pour obtenir une exposition aux indices boursiers généraux ou aux Fonds qui reproduisent un indice, puisque dans ces cas, Mackenzie n'a aucun contrôle sur l'exposition.

Que sont les facteurs ESG?

De nombreux facteurs et enjeux sont pris en considération dans le cadre de la prise de décisions de placement. Certains facteurs ESG importants dont nous tenons compte peuvent comprendre les suivants :

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
• gestion de l'énergie	• niveau de paix	• composition du conseil
• émissions de gaz à effet de serre	• équité salariale	• rémunération de la haute direction
• pollution atmosphérique	• droits de la personne	• structure et diversité du conseil
• épuisement des ressources et rareté de l'eau	• sécurité des données et protection de la vie privée des clients	• pratiques en matière d'audit, de comptabilité et de fiscalité
• gestion des déchets et des matières dangereuses	• gestion du capital humain	• corruption
• biodiversité et déforestation	• diversité et inclusion	• stabilité politique
	• sécurité et santé en milieu de travail	• primauté du droit
	• relations avec les collectivités	

Types d'approches en matière d'investissement durable

Sélection négative – un fonds exclut certains types de titres, de sociétés ou d'émetteurs de titres de créance de son portefeuille en fonction de certaines activités liées aux enjeux ESG, de certaines pratiques commerciales ou de certains secteurs d'activité.

Intégration des facteurs ESG – un fonds prend en considération, de façon continue, des facteurs ESG dans le cadre d'un processus d'analyse de placements et de prise de décisions dans le but d'améliorer les rendements rajustés en fonction du risque.

Sélection du meilleur de la catégorie – un fonds vise à investir dans les sociétés ou les émetteurs de titres de créance dont le rendement dépasse celui de leurs pairs en fonction de plusieurs paramètres de rendement liés aux enjeux ESG.

Placements thématiques – un fonds vise à investir dans des secteurs, des industries, des émetteurs ou des sociétés qui devraient tirer profit des tendances structurelles ESG ou macroéconomiques à long terme.

Investissement à retombées sociales – un fonds cherche à générer une incidence positive et mesurable sur le plan social ou environnemental, en plus de générer un rendement.

Gérance – un fonds se sert de ses droits et de sa situation de propriétaire pour influencer les activités ou le comportement des sociétés du portefeuille sous-jacent en ce qui concerne avec les enjeux ESG. Il peut s'agir de recourir notamment aux stratégies ESG suivantes :

- i) **Vote par procuration** – un fonds exerce les droits de vote sur les résolutions de la direction et des actionnaires en conformité avec certaines considérations ESG;
- ii) **Mobilisation des actionnaires** – un fonds interagit avec la direction d'une société ou de l'émetteur de titres de créance dans le cadre de rencontres et/ou d'échanges par écrit conformément à certaines considérations ESG.

Les Fonds n'ont pas recours à l'investissement à retombées sociales. Les pratiques de gérance de Mackenzie sont décrites plus en détail ci-après à la rubrique « **Pratiques de gérance** ».

Fonds intégrant des critères ESG

Les Fonds Mackenzie qui suivent une approche intégrant des critères ESG, telle que définie précédemment, tiennent compte des risques et des occasions ESG dans le processus de placement bien qu'il ne s'agisse pas d'un aspect fondamental de l'objectif de placement de ces Fonds. Les Fonds qui suivent cette approche utiliseront des données ESG ou des conseils internes et externes afin d'évaluer les principaux facteurs ESG dans leurs recherches, analyses ou décisions de placement.

Tout Fonds Mackenzie qui suit cette approche en incorporant les facteurs ESG dans son processus de placement énoncera le processus précis suivi dans ses stratégies de placement.

Solutions d'investissement durable

Les solutions d'investissement durable concernent les fonds qui répartissent délibérément leur actif parmi des sociétés affichant des comportements progressistes et durables et qui favorisent des retombées positives et durables. Ces fonds mettent l'accent sur des facteurs ESG dans leurs objectifs de placement fondamentaux. Les solutions d'investissement durable sont réparties entre trois catégories :

- i) les fonds de base durables qui investissent dans des sociétés ou des émetteurs dont les pratiques ESG sont positives et qui devraient améliorer la valeur globale;
- ii) les fonds à thématique durable qui ciblent des macro-tendances ou des thèmes ESG donnés qui visent à obtenir des rendements concurrentiels;
- iii) les fonds à impact durable qui mettent l'accent sur les résultats durables tout en tenant compte du rendement financier.

Dans le présent prospectus simplifié, les Fonds suivants sont des solutions d'investissement durable :

Fonds de base durables :

Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie
Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie

Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie

Fonds à thématique durable :

Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip
Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie

Exclusions/tris négatifs à l'égard des solutions d'investissement durable

En plus des exclusions à l'échelle de l'organisation concernant les sociétés qui participent à la production, à l'utilisation ou à la distribution de mines terrestres antipersonnel ou d'armes à sous-munitions, les solutions d'investissement durable de Mackenzie n'investiront pas sciemment dans des titres associés aux activités commerciales qui suivent :

- **les armes controversées** : les sociétés ou les émetteurs qui participent directement à la production d'armes controversées, comme des armes nucléaires, des armes biologiques et chimiques, du phosphore blanc et de l'uranium appauvri (ou qui y participent par l'intermédiaire de la propriété de sociétés si la société mère est propriétaire d'au moins 10 % de la filiale y étant impliquée);
- **le divertissement pour adulte ou la pornographie** : les sociétés dont plus de 10 % des produits sont tirés de la production ou de la distribution de divertissement pour adultes ou de pornographie;
- **le jeu** : les sociétés dont plus de 10 % des produits sont tirés de l'exploitation, de la fabrication d'équipement spécialisé ou de la fourniture de produits favorisant le jeu et de services en lien avec le jeu;
- **le tabac** : les sociétés dont plus de 10 % des produits sont tirés de la production de tabac, de la vente au détail de produits de tabac ou de produits et de services liés au tabac;
- **les prisons privées** : les sociétés considérées comme étant des « exploitants de prisons privées » selon l'organisme Prison Free Funds (<https://prisonfreefunds.org/companies> (en anglais seulement)).

Ces exclusions visent les actions et les titres de créance d'entreprises, mais non les placements dans des dérivés pour lesquels notre exposition est indirecte et indépendante de notre volonté. Bien que les exclusions qui précèdent portent sur l'ensemble de nos solutions d'investissement durable, il peut arriver, à quelques rares occasions, que nous décidions d'accorder la priorité au dialogue plutôt qu'au désinvestissement.

Autres Fonds Mackenzie

Bien qu'il exerce tous ses droits de vote rattachés aux procurations de la façon décrite précédemment, le Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie n'est pas considéré comme une solution d'investissement durable et n'applique pas une approche intégrant des critères ESG. Le Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie investit principalement dans des FNB sous-jacents et n'intègre pas de critères ESG à l'échelle du fonds dominant. Le Fonds de lingots d'or Mackenzie n'est pas géré activement et n'est par conséquent pas en mesure d'intégrer des facteurs ESG.

Cadres pour l'intégration des facteurs ESG

Mackenzie a recours à un certain nombre de fournisseurs et de structures qui facilitent l'intégration des risques importants et qui sont utilisés selon diverses combinaisons, notamment ceux-ci :

- Le guide sur l'investissement ESG (*Guide to ESG Investing*) du Chartered Financial Analyst (CFA) Institute – aide à déterminer les pratiques exemplaires d'intégration de facteurs ESG dans l'ensemble du processus d'investissement;
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – aide à sélectionner les facteurs ESG les plus importants ou les plus pertinents au sein de 77 secteurs;
- Données ESG de Sustainalytics – utilisées pour repérer des sociétés visées par des controverses ou devant être exclues et pour déterminer les risques ESG pertinents dans l'ensemble des titres, en mettant l'accent sur les risques ESG non gérés;
- Initiative de Science Based Targets – évaluation de l'alignement des titres sur les normes mondiales en matière de carboneutralité;
- Recherche indépendante effectuée par les équipes de gestion de portefeuille – utilisée pour accéder à des sources publiques comme le site Web d'une société, les rapports financiers d'une société et les rapports sur la durabilité d'une société.

Sauf indication contraire, les Fonds Mackenzie n'ont pas de cibles ESG précises.

Surveillance des risques ESG des Fonds

Pour les fonds gérés conformément à une approche intégrant des critères ESG ou qui sont des solutions d'investissement durable, les principaux risques ESG sont surveillés comme suit :

- de façon ponctuelle, en passant en revue les nouvelles pertinentes, les changements des notes et les controverses signalées pour l'ensemble des titres;
- dans le cadre d'examen annuels pour s'assurer que les changements des notes ou les risques non gérés sont documentés et que des mesures appropriées sont prises.

Pratiques de gérance

Dans le cadre de notre processus d'intégration des facteurs ESG dans notre processus de placement de nos fonds, nous nous engageons à échanger avec les sociétés et les émetteurs. Les

activités de gérance de Mackenzie sont coordonnées à l'échelle de l'organisation par le Centre d'excellence du développement durable. Cependant, lorsque les activités de mobilisation constituent une stratégie importante d'un Fonds, celles-ci seront expressément mentionnées dans ses stratégies de placement.

Chez Mackenzie, les pratiques de gérance à l'échelle du FNB et du Fonds comprennent

1. **la mobilisation des actionnaires** – nous définissons la mobilisation comme un échange dont les objectifs ou les résultats attendus sont clairs et concernent la conservation et la création de valeur à long terme pour les investisseurs. Les échanges avec les entreprises ou les émetteurs de titres de créance suivent un processus prédéfini dans le cadre duquel les résultats obtenus au fil du temps sont suivis et documentés.
 - **Surveillance et suivi** : toutes les interventions en lien avec les facteurs ESG sont entrées dans une base de données centralisée. Les équipes peuvent noter le nom des représentants ayant participé à l'intervention, le format de l'intervention, son résultat et, le cas échéant, les prochaines étapes. Les interventions sont passées en revue au moins une fois par année par le chef des placements avec le soutien du Centre d'excellence du développement durable;
2. **le vote par procuration** – les Fonds, autres que les Fonds Mackenzie qui sont des solutions d'investissement durable, qui sont gérés par les gestionnaires de portefeuille internes de Mackenzie, votent généralement en suivant les recommandations des lignes directrices standard en matière de vote par procuration de Glass Lewis, sauf si le gestionnaire de portefeuille estime qu'il n'est pas dans l'intérêt fondamental du Fonds et de ses investisseurs d'agir ainsi. Les Fonds Mackenzie qui sont des solutions d'investissement durable et qui sont gérés par les portefeuillistes internes de Mackenzie votent généralement en suivant les recommandations des lignes directrices relatives au vote par procuration de Glass Lewis à l'égard des questions ESG, sauf si le portefeuilliste estime qu'il n'est pas dans l'intérêt fondamental du Fonds Mackenzie et de ses investisseurs d'agir ainsi.
 - **Surveillance et suivi** : le logiciel Viewpoint de Glass Lewis facilite le vote par procuration. Les recommandations conformes aux lignes directrices en matière de vote par procuration de Glass Lewis, qu'elles soient standard ou à l'égard des questions ESG, sont présentées parmi l'ensemble des questions relatives au vote autorisées. Les gestionnaires de portefeuille qui décident de voter à l'encontre des lignes directrices doivent justifier leur décision. Les votes par procuration sont passés en revue au moins une fois par année par le chef des placements avec le soutien du Centre d'excellence du développement durable.

Engagements et collaboration avec le secteur

Placements Mackenzie :

- i) participe à l'initiative Climat Action 100+;
- ii) est signataire des Principes de l'investissement responsable (PIR) appuyés par les Nations Unies;

- iii) est signataire fondateur de la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion de l'Association pour l'investissement responsable;
- iv) est un participant fondateur d'Engagement climatique Canada;
- v) est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers.

Nous exigeons également des sous-conseillers de nos fonds qu'ils respectent les PIR en devenant des signataires de ceux-ci.

Pour plus d'information, veuillez vous reporter à notre politique sur l'investissement durable accessible sur notre site Web à l'adresse Politiques et rapports concernant la durabilité | Placements Mackenzie, laquelle énonce notre approche générale en matière d'investissement durable.

QUELS SONT LES RISQUES GÉNÉRAUX ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN OPC?

Les OPC possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie quotidiennement, selon l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment du rachat de ces titres peut être supérieure ou inférieure à leur valeur au moment où vous les avez souscrits.

Rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement initial dans un Fonds Mackenzie. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme public d'assurance-dépôts.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les OPC sont exposés à un certain nombre de risques, lesquels pourraient vous faire subir une perte. Cette section présente les risques associés à un placement dans un OPC. Les risques qui s'appliquent à chaque Fonds offert aux termes du présent prospectus simplifié sont décrits à la sous-rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** » de chaque Fonds qui figure à la **partie B**. Dans la mesure où un Fonds investit, directement ou indirectement, dans un autre OPC, les risques associés à un placement dans le Fonds sont comparables à ceux associés à l'autre OPC dans lequel ce Fonds investit.

Risque associé à l'épuisement du capital

Certaines séries des Fonds visent à verser des distributions mensuelles à un taux cible. Il est possible que nous ajustions ou annulions ce taux cible en cours d'année si nous jugeons que cette décision est appropriée et dans l'intérêt de l'un ou de plusieurs des Fonds. Ces distributions mensuelles seront généralement composées, en totalité ou en partie, de remboursements de capital. Lorsque nous remboursons votre capital, il en résulte une réduction du montant de votre placement initial et possiblement son remboursement intégral. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer un revenu plus tard. Vous

ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du Fonds. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Les séries et les Fonds qui offrent des distributions mensuelles sont énumérés à la rubrique « **Séries donnant droit à un revenu régulier** ».

Risque associé aux marchandises

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut obtenir une exposition aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des fonds négociés en bourse dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

Risque associé à la concentration

Un OPC peut investir une partie importante de son actif net dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs ou dans un seul secteur de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait privilégier un style axé sur la valeur ou sur la croissance. La concentration relativement élevée des titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à de tels titres, ou bien la concentration relativement élevée des titres d'un petit nombre d'émetteurs, peut nuire à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitude quant à la façon dont son actif sera investi ou quant au style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par l'OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si un OPC est obligé de concentrer ses placements en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée.

Risque associé aux titres convertibles

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, à l'inverse, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande d'un titre convertible a tendance à refléter le cours du marché des actions ordinaires de la société émettrice lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou dépasse celui-ci. Le prix de conversion peut être défini comme le prix prédéterminé auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le

cours du marché de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible a tendance à être davantage tributaire du rendement du titre convertible. Par conséquent, son prix peut ne pas baisser dans la même mesure que celui de l'action ordinaire sous-jacente.

Dans le cas où la société émettrice est liquidée, les porteurs de titres convertibles prennent rang avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de la société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance de premier rang.

Risque de crédit

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque de crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque que d'autres. Les émetteurs dont le risque de crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque de crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences de notation spécialisées. Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des critères utilisés par les gestionnaires de portefeuille des OPC lorsqu'ils prennent des décisions en matière de placement. Une notation peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe. Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci.

Le différentiel de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont par ailleurs identiques à tous les égards, mais dont les notations diffèrent. Le différentiel de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe donné. Toute hausse du différentiel de taux après l'achat d'un placement à revenu fixe réduira la valeur de celui-ci.

Risque associé aux cryptomonnaies

Le Bitcoin et l'Ether sont des actifs numériques dont la propriété et le comportement sont déterminés par les participants à un réseau en ligne, de pair-à-pair, qui relie des ordinateurs accessibles au public, ou un « logiciel libre », lequel suit les règles et procédures régissant le réseau des cryptomonnaies ou le « protocole ». Il est possible que le protocole Bitcoin ou Ether contienne des faiblesses inconnues qui

pourraient entraîner la perte d'une partie ou de la totalité des actifs détenus par un FNB sous-jacent dont l'actif est une cryptomonnaie. La valeur des cryptomonnaies n'est garantie par aucun gouvernement, aucune société, ni aucun autre organisme désigné. Par conséquent, un placement dans les cryptomonnaies est spéculatif, les prix sont très volatils et les fluctuations du marché sont dures à prévoir. L'offre et la demande pour le Bitcoin et l'Ether peuvent varier rapidement et dépendent de nombreux facteurs comme la réglementation et les tendances de l'économie en général. Les cryptomonnaies n'ont été acceptées sur le plan commercial que récemment et l'expansion future du réseau des cryptomonnaies, qui fait partie d'un nouveau secteur à évolution rapide, dépend de bon nombre de facteurs qui sont difficiles à évaluer. L'offre est déterminée par un code informatique et non par une banque centrale et les prix peuvent être extrêmement volatils. Les marchés du Bitcoin et de l'Ether sont influencés par les faits nouveaux et, puisque les volumes ne sont encore parvenus à maturité, tout changement important dans l'humeur du marché (par voie de sensationnalisme dans les médias ou autrement) peut provoquer de grandes variations de volume et des fluctuations de prix subséquentes. La valeur du Bitcoin et de l'Ether détenus par les FNB sous-jacents dont l'actif est une cryptomonnaie pourrait baisser rapidement dans des périodes futures, voire atteindre zéro. De plus, les plateformes de négociation numériques pourraient faire l'objet de problèmes d'exploitation comme des retards d'exécution, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les FNB sous-jacents dont l'actif est une cryptomonnaie. Certaines plateformes de négociation d'actifs numériques ont été fermées en raison de fraudes, de défaillances ou de brèches de sécurité. Rien ne garantit que le Bitcoin et l'Ether conserveront leur valeur à long terme en matière de pouvoir d'achat dans l'avenir ni que les principaux commerçants de détail acceptent le Bitcoin ou l'Ether comme forme de paiement.

Il pourrait également y avoir des attaques à l'échelle du réseau contre le protocole Bitcoin et/ou Ether ou des progrès en informatique quantique qui pourraient briser les règles cryptographiques du Bitcoin et/ou de l'Ether, ce qui pourrait entraîner la perte d'une partie ou de la totalité du Bitcoin et/ou de l'Ether détenus par un FNB sous-jacent dans lequel le Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie investit.

Les actifs numériques, dont le Bitcoin et l'Ether, font actuellement face à un environnement réglementaire incertain dans plusieurs territoires, y compris au Canada et aux États-Unis. Divers territoires étrangers peuvent, dans un avenir proche, adopter des lois, des règlements ou des directives qui auront une incidence sur le Bitcoin, l'Ether et d'autres actifs numériques, et qui pourraient entrer en conflit avec ceux du Canada ou des États-Unis en plus d'avoir une incidence défavorable sur l'acceptation du Bitcoin et de l'Ether par les utilisateurs, les commerçants et les fournisseurs de services. Le cas échéant, cela pourrait nuire à la croissance ou à la viabilité de l'économie des actifs numériques ou avoir autrement une incidence défavorable sur la valeur du Bitcoin et de l'Ether.

Risque associé à la cybersécurité

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les Fonds sont devenus possiblement plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une

défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un Fonds perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un Fonds, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité d'un Fonds à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un Fonds, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un Fonds (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un Fonds (p. ex., les administrateurs, dépositaires et sous-conseillers) ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également exposer un Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Comme c'est le cas pour les risques opérationnels en général, nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit.

Risque associé aux dérivés

Certains OPC peuvent utiliser des dérivés afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Habituellement, un dérivé constitue un contrat entre deux parties dont la valeur est déterminée en fonction du cours d'un actif, comme une devise, une marchandise ou un titre, ou la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique, comme un indice boursier ou un taux d'intérêt en particulier (l'« **élément sous-jacent** »).

La plupart des dérivés sont des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés ou des swaps. Une option confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix convenu au cours d'une certaine période. Une option d'achat confère au porteur le droit d'acheter alors qu'une option de vente confère au porteur le droit de vendre. Un contrat à terme de gré à gré est un engagement d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix convenu à une date ultérieure. Un contrat à terme standardisé est semblable à un contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il se négocie à la bourse. Un swap est un engagement portant sur l'échange d'un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements.

Certains dérivés sont réglés par la remise de l'élément sous-jacent d'une partie à une autre partie et d'autres, au moyen d'un paiement en espèces équivalent à la valeur du contrat.

L'utilisation de dérivés comporte plusieurs risques.

- Rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par

conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes.

- Il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (la « **contrepartie** ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC.
- Lorsqu'un OPC conclut un contrat sur dérivés, il peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou devoir engager des frais pour les recouvrer.
- Certains OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés à des placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente. Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile.
- Les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter.
- Si un OPC détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer ou de réceptionner la marchandise.
- La Loi de l'impôt, ou son interprétation, pourrait modifier le traitement fiscal des dérivés.

Risque associé aux marchés émergents

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde

et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres et/ou réduire la liquidité.

Risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres

Les placements dans des titres de capitaux propres, comme les actions et les placements dans des fiducies, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir notamment d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lesquels ces placements sont négociés, ainsi que des conjonctures économique, financière et politique générales dans les pays où la société exerce ses activités.

S'il y a des nouvelles ou des spéculations négatives au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de capitaux propres d'une société peut également être touchée par les conditions financières, politiques et économiques générales des endroits où la société exerce ses activités. En outre, la liquidité peut changer de temps à autre en fonction de la conjoncture et de la perception de l'émetteur ou d'autres événements récents (tels que des perturbations du marché, des prises de contrôles de sociétés et des modifications apportées à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres varie généralement plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la valeur liquidative d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

Risque associé à l'objectif ou à la stratégie de placement ESG

Les objectifs de placement fondamentaux de certains Fonds sont fondés sur un ou plusieurs critères ESG. D'autres Fonds utilisent les critères ESG à titre de composante de leurs stratégies de placement. L'utilisation de critères ESG dans le processus de placement peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement disponibles et, par conséquent, un Fonds qui met l'accent sur des facteurs ESG peut obtenir un rendement différent de celui de fonds semblables qui ne mettent pas l'accent sur les facteurs ESG ou qui n'appliquent pas de critères ESG. Les Fonds qui utilisent des critères ESG dans leur processus de placement peuvent renoncer à des occasions de souscrire certains titres alors qu'il pourrait par ailleurs être économiquement avantageux de le faire ou peuvent vendre des titres en raison de facteurs ESG alors qu'il serait par ailleurs économiquement défavorable de le faire. De plus, les critères ESG peuvent être appliqués de façon incertaine, discrétionnaire et subjective. La détermination des critères ESG à appliquer et l'évaluation des caractéristiques ESG d'une société ou d'un secteur par une équipe de gestion de portefeuille peuvent varier des critères ou de l'évaluation utilisés par d'autres. Par conséquent, les titres choisis par une équipe de gestion de portefeuille pourraient ne pas toujours représenter les valeurs ou principes d'un investisseur en particulier.

Risque associé aux FNB

Un OPC peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « **fonds négocié en bourse** » ou « **FNB** »). Les placements que font les FNB comprennent les actions, les obligations, les marchandises et d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indiciaires, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indiciaires. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu;
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres d'un FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

Risque associé aux perturbations extrêmes du marché

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, guerres, troubles civils, attaques terroristes et crises de santé publique, telles que les épidémies, pandémies ou éclosions de nouvelles maladies infectieuses ou de nouveaux virus (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus (COVID-19)), peuvent nuire de manière importante aux activités d'un OPC, à sa situation financière, à sa liquidité ou à ses résultats d'exploitation. Il est difficile de prévoir comment un OPC sera touché si une pandémie, comme l'éclosion de la COVID-19, persiste sur une longue période. En outre, les crises sanitaires, telle l'éclosion de COVID-19, pourraient exacerber d'autres risques économiques, sociaux et politiques préexistants dans certains pays ou à l'échelle mondiale. Des éclosions d'autres maladies infectieuses dans le futur pourraient avoir des effets similaires ou d'autres effets imprévisibles.

Certaines des régions géographiques dans lesquelles les Fonds investissent ont été victimes d'actes de terrorisme, ont des relations internationales tendues en raison de conflits territoriaux, sont aux prises avec des conflits historiques ou ont d'autres préoccupations en matière de défense du territoire. En réponse au conflit entre la Russie et l'Ukraine, certains pays ont instauré des sanctions économiques contre la Russie et pourraient imposer d'autres sanctions ou prendre d'autres mesures restrictives contre le gouvernement ou d'autres entités de la Russie ou d'ailleurs. Ces situations, ainsi que des catastrophes naturelles, la guerre et des agitations civiles, peuvent

engendrer de l'incertitude sur les marchés de ces régions géographiques et nuire à leur économie. Tous ces événements extrêmement graves peuvent avoir des incidences sur le rendement des fonds.

Risque associé aux placements à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comportent certains risques de placement généraux en plus des risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé (veuillez vous reporter aux rubriques « **Risque de crédit** », « **Risque associé aux taux d'intérêt** » et « **Risque associé au remboursement anticipé** »). La valeur des placements dans des titres à revenu fixe peut être touchée par des événements se rapportant à l'émetteur ainsi que par des conditions générales financières, politiques et économiques (mises à part des modifications apportées au niveau général des taux d'intérêt), et par la conjoncture des marchés des titres à revenu fixe. Si un OPC effectue des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (par exemple, des créances hypothécaires dans le cas de titres adossés à des créances hypothécaires), alors tout changement dans la perception qu'ont les émetteurs de ces titres (ou de la valeur des actifs sous-jacents) du marché pourrait faire chuter la valeur de ces placements.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe particulier à sa juste valeur peut changer à l'occasion en fonction de la conjoncture et de la perception concernant l'émetteur ou d'autres événements (telles des perturbations du marché, des prises de contrôles de sociétés et des modifications apportées à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires), ce qui pourrait faire en sorte que l'OPC ne soit pas en mesure de vendre ce titre à revenu fixe ou qu'il doive le faire à un prix réduit.

En outre, puisque la plupart des titres à revenu fixe sont assortis d'une date d'échéance prédéterminée, il se peut que l'OPC doive réinvestir le capital échu à un taux d'intérêt plus bas en vigueur sur le marché. Certains titres à revenu fixe (comme les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

Risque de change

La valeur liquidative de la plupart des OPC est établie en dollars canadiens. Les placements étrangers sont habituellement achetés dans une devise et non en dollars canadiens. Dans un tel cas, la valeur de ces placements étrangers variera selon la fluctuation du cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de la devise, mais que la valeur du placement étranger demeure par ailleurs constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du dollar canadien baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Stratégies de placement** » de chaque Fonds décrit à la partie B du présent prospectus simplifié.

Risque associé aux placements étrangers

Certains Fonds investissent dans des titres de capitaux propres ou de créance mondiaux ou peuvent concentrer leurs placements dans une région ou un pays précis. La valeur d'un placement dans un émetteur étranger dépend, de façon générale, de facteurs économiques mondiaux ou, plus particulièrement, de facteurs économiques et politiques précis propres aux pays où l'émetteur étranger exerce ses activités. La réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins rigoureuse qu'au Canada, notamment en ce qui a trait aux normes en matière de présentation de l'information financière et juridique. Il pourrait également y avoir moins d'information disponible sur les sociétés étrangères. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays étrangers pourraient ne pas protéger adéquatement les droits des investisseurs et les lois pourraient être modifiées sans préavis suffisant. Les marchés boursiers des pays étrangers peuvent avoir des volumes d'opérations plus faibles et faire l'objet de corrections plus marquées. Tous ces facteurs ou certains d'entre eux peuvent rendre un placement dans des titres étrangers plus volatil comparativement à un placement dans des titres canadiens.

Dans certains pays, le climat politique pourrait être moins stable et des tensions sociales, religieuses et régionales pourraient exister. Les titres étrangers pourraient également être exposés au risque de nationalisation ou d'expropriation ou à l'imposition de mesures de contrôle des devises. Certaines économies étrangères pourraient être vulnérables aux inefficiences de marché, à la volatilité et à des anomalies dans l'établissement des prix qui peuvent découler d'une influence exercée par un gouvernement, d'une absence de renseignements publics, d'une instabilité sociale et politique et/ou de la mise en œuvre potentielle de tarifs douaniers ou de mesures protectionnistes avec des partenaires commerciaux clés. De tels risques ainsi que certains autres pourraient provoquer des variations des cours plus fréquentes et de plus grande amplitude à l'égard des placements à l'étranger. Par conséquent, la valeur de certains titres étrangers et, possiblement, la valeur des fonds qui les détiennent, peuvent augmenter ou baisser plus rapidement et de manière plus importante que les placements au Canada.

De nombreux pays étrangers exigent de l'impôt sur les dividendes et sur l'intérêt payé ou crédité aux personnes qui ne résident pas dans ces pays. Même si les Fonds visent généralement à faire des placements de façon à atténuer l'incidence du montant d'impôt étranger à payer, les placements dans des titres de capitaux propres et des titres de créance à l'échelle mondiale peuvent exposer les Fonds à l'impôt étranger sur les dividendes et l'intérêt payé ou crédité ou sur tout gain réalisé à la vente de ces titres. Tout impôt étranger auquel est assujéti un Fonds réduira généralement la valeur du portefeuille du Fonds. Aux termes de certains traités, les Fonds peuvent avoir droit à un taux d'imposition réduit sur le revenu étranger. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin de profiter de la réduction du taux d'imposition. Le versement du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Si un Fonds obtient un remboursement de l'impôt étranger, la valeur liquidative du Fonds ne sera pas rajustée et le montant demeurera dans le Fonds au bénéfice des porteurs de titres existants à ce moment-là.

Risque associé aux titres à rendement élevé

Les OPC peuvent être exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's^{MD} Investor's Services, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, tel un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites, moins solvables, ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

Risque associé aux indices

Un Fonds peut avoir recours à diverses stratégies indicielles ou peut avoir une exposition à des FNB sous-jacents qui ont recours à des stratégies indicielles. Il est peu probable que le Fonds ou le FNB sous-jacent soit en mesure de suivre un indice avec exactitude, puisque le Fonds et le FNB sous-jacent, à la différence de l'indice, engagent leurs propres charges opérationnelles et frais d'opérations, ce qui réduit les rendements.

De plus, un Fonds peut, en fondant ses décisions de placement sur un indice, investir une plus grande partie de ses actifs dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs que ce qui est habituellement permis pour les OPC. Dans de telles circonstances, le Fonds ou le FNB sous-jacent peut avoir tendance à être plus volatil et moins liquide que les OPC plus diversifiés, étant donné qu'il est davantage touché par le rendement des émetteurs individuels.

Risque associé aux taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute à son tour sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera.

En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influencer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation

peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéfices et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéfices. Les taux d'intérêt peuvent également influencer sur la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

Risque associé aux opérations importantes

Les titres de certains OPC peuvent être achetés par i) d'autres OPC, des fonds d'investissement ou des fonds distincts, y compris les Fonds Mackenzie; ii) des institutions financières en lien avec d'autres offres de placement, et/ou iii) des investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de modèles de portefeuille. Les tiers, individuellement ou collectivement, peuvent à l'occasion souscrire, vendre ou faire racheter une quantité importante de titres d'un OPC.

Tout achat important de titres d'un OPC créera une position de trésorerie relativement importante dans le portefeuille de l'OPC. Cette position de trésorerie pourrait nuire au rendement de l'OPC, et son affectation à des placements pourrait entraîner des frais d'opérations supplémentaires relativement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC.

Au contraire, un rachat massif de titres d'un OPC pourrait obliger l'OPC à liquider certains placements afin de disposer des sommes nécessaires au paiement du produit du rachat. Cette opération pourrait avoir une incidence sur la valeur marchande de ces placements en portefeuille et entraîner des frais d'opérations supplémentaires relativement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC, et elle pourrait accélérer ou accroître le versement des distributions de gains en capital à ces investisseurs.

Risque associé aux lois

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

Risque associé aux titres non liquides

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu de manière ordonnée, dans des délais raisonnables et à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire i) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; ii) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; iii) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou iv) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par

des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre un titre donné et les acheteurs sont prêts à acheter le titre en question). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

La liquidité de titres individuels peut varier grandement au fil du temps et les titres qui étaient auparavant liquides peuvent soudainement devenir non liquides de manière imprévue. La liquidité de titres peut être touchée par la conjoncture économique et politique générale, comme un changement soudain des taux d'intérêt ou des perturbations extrêmes du marché, de même que des facteurs propres à un titre individuel, dont des changements relatifs aux dirigeants, à l'orientation stratégique et à la concurrence, des fusions et acquisitions, de même que d'autres événements. Ces conséquences peuvent avoir une incidence sur le rendement des OPC et des titres dans lesquels les OPC investissent et peuvent entraîner une augmentation des rachats à l'égard de ces OPC (y compris des rachats par des investisseurs importants; se reporter à la rubrique « **Risque associé aux opérations importantes** »).

À l'occasion, certains Fonds pourraient investir dans des instruments qui, à leur tour, sont investis dans un portefeuille d'actifs privés et non liquides (les « **instruments privés** »). Ces instruments privés sont destinés aux investisseurs à long terme et peuvent comprendre des actifs de crédit privé, de capital-investissement ou d'immobilier. En raison de la nature non liquide de leurs actifs sous-jacents, les instruments privés sont souvent assortis de restrictions partielles ou totales à l'égard du retrait du capital par les investisseurs sur une durée déterminée qui peut être de 10 ans ou plus. Il pourrait être impossible pour un Fonds de vendre son placement à un tiers avant la fin de la durée et, en règle générale, ces types de placements sont très illiquides pendant leur cycle de vie.

Risque associé au marché

Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

Risque associé au gestionnaire de portefeuille

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actifs. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC

risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

Risque associé au remboursement anticipé

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres créances, confèrent à l'émetteur le droit de les rembourser avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'OPC pourrait avoir à réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. À l'occasion d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, à une autre partie (la « **contrepartie** »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des espèces, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des espèces (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des espèces et prend l'engagement de les revendre contre des liquidités (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres :

- Lorsqu'il effectue des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire que la contrepartie puisse faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement.
- Lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée.
- De la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, plus les intérêts.

Risque associé aux prêts de premier rang

Les risques associés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques associés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de bonne qualité, et de tels défauts pourraient réduire la valeur liquidative et les distributions mensuelles de revenu de ces Fonds. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique. Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut être réduite, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si ces prêts comportent en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu le jour suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+1 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+1. Contrairement aux opérations visant des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang en tant que placement doit régler les demandes de rachat émanant de ses investisseurs.

Risque associé aux séries

Un OPC peut offrir plus d'une série, dont des séries qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Si une série d'un OPC n'est pas en mesure de prendre en charge ses propres frais ou d'acquitter ses propres dettes, les actifs des autres séries de cet OPC serviront à les acquitter, ce qui pourrait réduire le rendement des autres séries.

Risque associé aux ventes à découvert

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.

- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur ou au courtier.

Risque associé aux sociétés à petite capitalisation

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

Risque associé aux petits ou nouveaux OPC

Le rendement d'un petit ou nouvel OPC pourrait ne pas refléter sa performance à long terme ou la performance qu'il offrira lorsqu'il aura pris de l'ampleur et/ou totalement mis en œuvre ses stratégies de placement. Les positions de placement pourraient avoir une incidence disproportionnée, positive ou négative, sur le rendement d'un Fonds, qu'il soit récent ou d'envergure modeste. Il pourrait également s'écouler plus de temps avant que les petits ou nouveaux OPC aient pleinement investi dans un portefeuille représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait aussi être plus volatil durant cette période de « démarrage » qu'il ne le serait une fois qu'il est pleinement investi. De même, la stratégie de placement d'un petit ou nouvel OPC pourrait prendre plus de temps à donner les résultats escomptés. Les nouveaux OPC n'offrent aux investisseurs que des historiques de rendement relativement récents et pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour réaliser des gains d'efficacité au niveau des placements et des opérations. Si un petit ou nouvel OPC ne réussit pas à atteindre ses objectifs ou stratégies de placement, cela aura des répercussions sur son rendement, et les rachats qui s'ensuivront pourraient commander des frais d'opérations plus élevés pour l'OPC et/ou des incidences fiscales pour les investisseurs.

Risque associé à l'impôt

Chacun des Fonds devrait être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt à tout moment important. Si un Fonds n'est pas admissible ou cesse d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt, les incidences fiscales fédérales canadiennes décrites à la rubrique « **Incidences fiscales** » pourraient être différentes de façon importante et négative à certains

égards. Par exemple, si un Fonds n'est pas ou n'est plus admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et n'est pas un placement enregistré), les parts du Fonds ne seront pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités aux rentiers d'un REER ou d'un FERR, aux titulaires d'un CELIAPP, d'un CELI ou d'un REEI, ou aux souscripteurs d'un REEE en cas d'acquisition ou de détention de placements non admissibles.

Dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, le Fonds de lingots d'or Mackenzie traitera les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital) ou, selon les circonstances, inclura le plein montant dans son revenu (ou le déduira de son revenu). L'ARC est d'avis que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement qui résultent d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités, aux fins de l'impôt, comme du revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. Cependant, le traitement dans chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de toutes les circonstances pertinentes.

Si une opération des Fonds, y compris du Fonds de lingots d'or Mackenzie, est déclarée au titre de capital, mais qu'il est déterminé par la suite qu'elle devait être déclarée au titre de revenu, le revenu net du Fonds aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions aux porteurs de parts pourraient augmenter. Une telle révision par l'ARC pourrait faire en sorte que le Fonds soit tenu responsable des impôts, des taxes, y compris des retenues d'impôt non versées sur des distributions antérieures faites aux porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt au moment de la distribution. Cette responsabilité éventuelle pourrait diminuer la valeur liquidative des parts, la valeur liquidative par part et/ou le cours des parts.

Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un Fonds dans sa déclaration de revenus. L'ARC pourrait soumettre un Fonds à une nouvelle cotisation qui ferait en sorte que ce dernier doive payer de l'impôt ou que la partie imposable des distributions considérées comme des distributions versées aux porteurs de titres soit plus élevée. Aux termes d'une nouvelle cotisation de l'ARC, un Fonds pourrait être tenu de payer des retenues d'impôt canadien qui n'ont pas été payées sur les distributions déjà versées aux porteurs de parts non résidents. Une telle obligation pourrait réduire la valeur liquidative des parts du Fonds.

Pour déterminer son revenu pour les besoins de l'impôt, un Fonds qui réalise des ventes d'options traitera les primes reçues à l'égard des options à la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes en espèces et les pertes subies à la liquidation de ces options comme des gains en capital et des pertes en capital, selon le cas, conformément à sa compréhension des politiques administratives publiées de l'ARC. Les gains ou les pertes réalisés à la disposition d'actions, y compris la disposition d'actions détenues dans le portefeuille d'un Fonds à l'exercice d'une option d'achat, seront traités comme des gains ou des pertes en capital. La pratique de l'ARC consiste à ne pas accorder de décision anticipée en matière d'impôt quant à ce qui constitue un revenu ou un gain en capital, et aucune décision anticipée n'a été demandée ni obtenue.

Si un Fonds réalise des gains en capital à la suite d'un transfert ou d'une disposition de ses biens effectué pour permettre un échange ou un rachat de parts demandé par un porteur de parts, l'attribution

des gains en capital à l'échelle du Fonds sera faite conformément à la déclaration de fiducie. La tranche imposable des gains en capital ainsi attribués doit être incluse dans le revenu du porteur de parts demandant un rachat (à titre de gains en capital imposables) et pourrait être déduite par le Fonds dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Le paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt permet uniquement à une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt de déduire un gain en capital de la « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts lorsque le produit de disposition du porteur de parts est réduit par l'attribution, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur de parts sur ces parts. La tranche des gains en capital imposables qui ne peut être déduite par le Fonds aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt pourrait être déclarée payable aux porteurs de parts ne demandant pas de rachat de façon à ce que le Fonds ne soit pas tenu de payer un impôt non remboursable sur celle-ci. Par conséquent, les montants et la composante imposable des distributions aux porteurs de parts qui ne demandent pas de rachat d'un Fonds pourraient être supérieurs à ce qu'ils auraient été en l'absence du paragraphe 132(5.3).

Aux termes de la Loi de l'impôt, les règles sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « **règles de RDEIF** ») ont pour effet d'empêcher la déductibilité des intérêts nets et des dépenses de financement dans certaines circonstances, y compris dans le calcul par une fiducie de son revenu imposable. Les règles de RDEIF et leur mise en application sont extrêmement complexes, et il est impossible de garantir que les règles de RDEIF n'auront pas d'effets défavorables pour le Fonds ou ses porteurs de parts. Plus particulièrement, si ces règles devaient s'appliquer pour restreindre les déductions dont pourrait autrement se prévaloir un Fonds, la composante imposable des distributions versées aux porteurs de parts par le Fonds pourrait augmenter, ce qui pourrait réduire le rendement après impôt associé à un placement dans les parts.

Risque associé à la reproduction d'une référence

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs autres fonds. Cette situation se produit si l'OPC détient des titres émis par un autre fonds (un « **fonds sous-jacent** »).

Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- Les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit.
- Il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds.
- Plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

Survol

Dans cette rubrique, vous trouverez de l'information importante sur chacun des Fonds. Cette information vous aidera à évaluer et à

comparer les Fonds afin de déterminer ceux qui répondent à vos besoins en matière de placement.

Ces informations propres à chaque Fonds sont regroupées sous les sous-rubriques suivantes :

Détail de l'OPC

Ce tableau présente un bref résumé de chaque Fonds, y compris le type de fonds et si le Fonds est un placement admissible pour les régimes enregistrés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs et stratégies de placement

Cette section décrit les objectifs et les stratégies de placement du Fonds. Les objectifs de placement d'un Fonds peuvent être modifiés uniquement avec le consentement des investisseurs de ce Fonds obtenu à une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre ses objectifs de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des parts du Fonds ou les conserver.

Utilisation de dérivés

La majorité des Fonds peuvent avoir recours à des dérivés à des fins de « **couverture** » pour réduire l'exposition du Fonds aux fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change ou à d'autres situations semblables. Ils peuvent également avoir recours à ces dérivés à des fins « **autres que de couverture** », qui peuvent comprendre les fins suivantes : i) en remplacement d'un titre ou d'un marché boursier; ii) afin d'obtenir une exposition à d'autres devises; iii) afin de chercher à générer un revenu supplémentaire; ou iv) à toute autre fin, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds.

Lorsque la stratégie de placement d'un Fonds prévoit l'utilisation de dérivés, nous avons indiqué, dans la section correspondante décrivant les stratégies de placement, si les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, à des fins autres que de couverture, ou les deux. Pour en apprendre davantage sur le recours d'un Fonds aux stratégies de couverture contre les fluctuations des taux de change, visitez notre site Web, à l'adresse www.placementsmackenzie.com/devises. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés utilisés par un Fonds donné à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture au dernier jour de la période d'information financière visée, veuillez vous reporter aux derniers états financiers du Fonds. Il y a lieu également de se reporter aux explications concernant les risques associés aux dérivés à la sous-rubrique « **Risque associé aux dérivés** » de la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent document.

Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres

La plupart des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ces opérations sont décrites à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent prospectus simplifié. Grâce aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les OPC peuvent obtenir un revenu supplémentaire. Ce revenu provient des frais payés par la contrepartie à l'opération et des intérêts payés sur les espèces ou les titres détenus en garantie.

Dans toutes les opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres, un Fonds doit, sauf s'il s'est vu accorder une dispense :

- faire affaire seulement avec des contreparties qui répondent aux critères de solvabilité généralement acceptés et qui n'ont aucun lien avec le gestionnaire de portefeuille, le gestionnaire ou le fiduciaire du Fonds tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102;
- détenir une garantie égale à au moins 102 % de la valeur marchande des titres en portefeuille prêtés (dans le cas des opérations de prêt de titres), vendus (dans le cas des mises en pension) ou achetés (dans le cas des prises en pension);
- ajuster le montant de la garantie chaque jour ouvrable afin de s'assurer que la valeur de la garantie par rapport à la valeur marchande des titres en portefeuille prêtés, vendus ou achetés ne s'établit pas sous le minimum de 102 %;
- limiter la valeur globale de tous les titres en portefeuille prêtés ou vendus dans le cadre d'opérations de prêt et de mises en pension de titres à un maximum de 50 % de l'actif total du Fonds (à l'exclusion de la garantie donnée relativement aux titres prêtés et aux espèces provenant des titres vendus).

Ventes à découvert

La plupart des Fonds peuvent se livrer de façon limitée à la vente à découvert en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés. Si un Fonds se livre à la vente à découvert, il doit respecter la réglementation sur les valeurs mobilières, laquelle réglementation prévoit les limites et conditions suivantes :

- la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 20 % de son actif net total;
- la valeur marchande globale de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 5 % son actif net total;

- le Fonds détiendra une couverture en espèces d'un montant égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert;
- le Fonds déposera ses actifs à titre de garantie auprès d'un courtier au Canada seulement si celui-ci est inscrit à ce titre dans un territoire du Canada et est membre de l'OCRCVM;
- le Fonds déposera son actif à titre de garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada seulement si celui-ci i) est membre d'une bourse qui exige qu'il se soumette à une inspection réglementaire; et ii) a une valeur nette excédant 50 millions de dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans des OPC à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent document. Les risques particuliers associés à chacun des Fonds sont indiqués à la sous-rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** » de chaque Fonds décrit dans la présente **partie B**. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus de chaque Fonds et les pratiques de placement, et sont liés aux risques importants associés à un placement dans celui-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille d'un Fonds et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « risque principal », « risque secondaire » ou « risque faible ou pas un risque ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'un Fonds donné en raison du fait qu'ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur d'un Fonds. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur incidence sur la valeur d'un Fonds sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre représentant autorisé de BLCSF avant d'investir dans un Fonds.**

Méthode de classification du risque de placement

Les niveaux de risque dont il est question dans la présente rubrique vous aident à décider, avec l'aide de votre conseiller financier, si un Fonds vous convient. Les renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par le plus récent écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans. L'écart-type sert à mesurer la variation historique des rendements par rapport au rendement moyen sur une période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut fournir une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type du Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est large. En règle générale, plus la fourchette des rendements est large, plus le risque est élevé.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future, d'autant plus que le niveau de risque est fondé sur l'écart-type des 10 dernières années.

Pour un Fonds qui est nouveau, ou un Fonds qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ces Fonds à l'aide d'un indice de référence qui représente raisonnablement l'écart-type ou, pour un Fonds nouvellement établi, qui serait raisonnablement susceptible de le représenter. Si le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable au Fonds (un « **fonds de référence** »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de référence. Pour les Fonds qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode calculera l'écart-type du Fonds à l'aide de l'historique de rendement du Fonds plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- **Faible** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds du marché monétaire et/ou des fonds de titres à revenu fixe canadiens;
- **Faible à moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et mondiaux et/ou des fonds de titres de sociétés à revenu fixe;
- **Moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions largement diversifiés répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou internationales à grande capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur en particulier de l'économie;
- **Élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les marchés émergents ou les ressources).

Nous pouvons, à notre appréciation, attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur 10 ans si nous croyons que le Fonds pourrait être exposé à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans.

Il est possible que cette méthode donne un résultat qui ne correspond pas au risque rattaché à un Fonds en raison d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, il est possible qu'un Fonds soit placé dans une catégorie de risque supérieure, mais nous ne placerons jamais un Fonds dans une catégorie de risque inférieure.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future. La méthode de classification des risques de chaque Fonds est décrite à la sous-rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » de chaque Fonds dans la présente **partie B** et est passée en revue chaque année et au besoin lorsque la classification du risque n'est plus raisonnable dans les circonstances. Une présentation plus détaillée de la méthode de classification du risque utilisée pour établir la classification du risque des Fonds peut être obtenue gratuitement, sur demande, en composant le numéro sans frais 1 800 387-0615 (service en français) ou le numéro sans frais 1 800 387-0614 (service en anglais), ou en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Description des titres offerts par l'OPC

Droits aux distributions

On prévoit que chacun des Fonds versera suffisamment de distributions de revenu net et de gains en capital nets annuellement à ses investisseurs pour qu'il ne soit pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Un Fonds peut également verser des remboursements de capital. Un Fonds peut verser des distributions de revenu net, de gains en capital nets et/ou des remboursements de capital, à tout moment que nous pouvons, en qualité de gestionnaire, déterminer à notre appréciation.

Les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés ont lieu chaque année, habituellement en décembre.

En outre, certains Fonds pourraient verser des distributions hebdomadaires, trimestrielles ou mensuelles, généralement des distributions de revenu, sur les séries suivantes qui ne sont pas assorties d'une distribution à taux fixe, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Les distributions peuvent être rajustées ou annulées à notre gré.

Fonds	Série	Fréquence de distribution
Fonds canadien d'obligations Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	LB, LF, LP et LW	Hebdomadaire
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie	LB, LF et LW	Trimestrielle
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle

Fonds	Série	Fréquence de distribution
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	LB et LW	Mensuelle
Fonds américain de dividendes Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	LB, LF et LW	Mensuelle
Portefeuille revenu fixe Symétrie	LB, LF et LW	Trimestrielle

Les distributions décrites précédemment seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série à l'égard de laquelle elles ont été versées, à moins que vous ne choisissiez à l'avance de les recevoir en espèces. Vous ne pouvez pas choisir de recevoir ces distributions en espèces si vos titres sont détenus dans un régime enregistré, sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez choisir de recevoir ces distributions à l'extérieur du CELI.

Le revenu net et les gains en capital nets d'un Fonds seront premièrement distribués aux investisseurs qui ont droit à une réduction des frais de gestion en vue de payer toute distribution sur ceux-ci. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Réductions des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds** » pour obtenir de plus amples renseignements. Un Fonds qui est une fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt peut attribuer des gains en capital nets sous forme de distribution de rachat à un investisseur qui fait racheter des parts du Fonds, y compris à un investisseur qui fait racheter des parts de ce Fonds dans le cadre d'un échange contre des titres d'un autre Fonds Mackenzie, pourvu que le gain en capital ainsi attribué ne soit pas supérieur aux gains accumulés par l'investisseur sur les parts rachetées. Tout solde du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds devant être distribué sera réparti entre les séries de parts du Fonds, en fonction de la valeur liquidative relative des séries et des frais de chaque série pouvant être portés en diminution du revenu net ou des gains en capital nets, au plus tard à la date de distribution, et sera distribué proportionnellement aux investisseurs de chaque série à la date de versement des distributions. Une telle distribution aura lieu autour du jour ouvrable suivant la date ou les dates de clôture des registres pour les distributions, à notre gré.

Liquidation et autres droits de résiliation

Si un Fonds venait à être dissous ou si une série de parts d'un Fonds était annulée, chaque part que vous possédez donnerait droit à parts égales, avec chaque autre part de la même série, à l'actif du Fonds attribuable à cette série, après que toutes les dettes du Fonds (ou celles attribuées à la série de parts annulée) auront été réglées ou que des sommes auront été mises de côté à cet égard.

Droits de conversion et de rachat

Les parts de la plupart des Fonds peuvent être échangées contre d'autres parts du même Fonds ou d'un autre Fonds Mackenzie (un « **échange** »), comme il est décrit à la rubrique « **Échange de**

parts des Fonds », et peuvent faire l'objet d'un rachat, tel qu'il est décrit à la rubrique « **Vente de parts des Fonds** ».

Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs

Vous êtes autorisé à exercer un vote pour chaque part que vous détenez à toute assemblée des investisseurs de votre Fonds et à toute assemblée convoquée uniquement pour les investisseurs de cette série de parts. Nous sommes tenus de convoquer une assemblée des investisseurs d'un Fonds afin que soient étudiés et approuvés, par au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée (en personne ou par voie de procuration), les changements importants suivants, s'ils sont proposés :

- un changement au calcul des frais de gestion ou des autres frais qui sont facturés au Fonds ou à vous qui pourrait entraîner une augmentation des charges payables par le Fonds ou par vous, à moins i) que le contrat ne soit négocié sans lien de dépendance avec une partie autre que nous ou une des personnes avec qui nous avons un lien ou encore avec l'un des membres de notre groupe, et se rapporte à des services liés à l'exploitation du Fonds, et ii) que vous receviez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement proposé; ou à moins i) que l'OPC ne puisse être décrit comme un OPC « sans frais »; et ii) que les investisseurs reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date prise d'effet du changement proposé. Dans le même ordre d'idées, l'instauration par nous de certains nouveaux frais pour le Fonds qui pourraient être payables par le Fonds ou par les investisseurs du Fonds nécessiterait également l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des investisseurs du Fonds;
- un changement de gestionnaire d'un Fonds (sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe);
- un changement des objectifs de placement d'un Fonds;
- une diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative pour chaque série de parts;
- certaines restructurations importantes d'un Fonds; et
- toute autre question qui doit être soumise au vote des investisseurs d'un Fonds aux termes des documents constitutifs d'un Fonds, des lois applicables à un Fonds ou d'un contrat quelconque.

Autres changements

Vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'égard de ce qui suit :

- un changement d'auditeur d'un Fonds;
- un Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC ou lui cède son actif, à la condition que le Fonds cesse d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif et que vous deveniez un porteur de titres de l'autre OPC (autrement, un vote sera requis).

Pour la plupart des Fonds, à l'exception de ceux indiqués ci-après, nous vous remettons généralement un préavis d'au moins 30 jours

(à moins qu'un préavis plus long ne soit exigé aux termes de la législation en valeurs mobilières) pour modifier la déclaration de fiducie pertinente dans les circonstances suivantes :

- lorsque la législation en valeurs mobilières exige qu'un préavis écrit vous soit remis avant l'entrée en vigueur du changement;
- lorsque la modification serait autorisée aux termes de la législation en valeurs mobilières, mais que nous croyons raisonnablement que la modification proposée est susceptible de porter atteinte à vos intérêts financiers ou à vos droits, de sorte qu'il est équitable de vous donner un préavis sur la modification proposée.

En outre, nous pouvons généralement modifier la déclaration de fiducie pertinente de la plupart des Fonds sans vous envoyer de préavis et sans obtenir votre approbation, si nous croyons que la modification proposée n'est pas raisonnablement susceptible de vous porter atteinte ou :

- afin d'assurer la conformité aux lois, aux règlements ou aux politiques qui s'appliquent;
- afin d'assurer votre protection;
- afin de supprimer les conflits ou les incohérences entre la déclaration de fiducie et toute loi, tout règlement ou toute politique applicable au Fonds, au fiduciaire ou à ses mandataires;
- afin de corriger les erreurs typographiques, les erreurs d'écriture ou autres;
- afin de faciliter l'administration du Fonds ou de tenir compte des modifications de la Loi de l'impôt qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le régime fiscal d'un Fonds ou le vôtre, si aucun changement n'est apporté.

Nom, constitution et historique des Fonds

Les Fonds sont actuellement régis par les modalités de leurs déclarations de fiducie, dont certaines ont été regroupées sous une déclaration de fiducie principale. La déclaration de fiducie pertinente est modifiée chaque fois qu'une nouvelle série ou qu'un nouveau fonds est créé, afin d'y inclure les objectifs de placement et toute autre information pertinente sur le nouveau Fonds Mackenzie. Le tableau 13 présente le nom de chaque Fonds et sa date de création, à moins d'indication contraire, et les notes afférentes au tableau contiennent une description des modifications importantes apportées aux déclarations de fiducie au cours des 10 dernières années relativement aux parts offertes aux termes du prospectus simplifié.

Tableau 13 : Les Fonds

FONDS ¹	DATE DE CONSTITUTION	DATE DE LA DÉCLARATION DE FIDUCIE
Les « Fonds du groupe A » :		Le 19 octobre 1999
Fonds d'actions canadiennes Betterworld Mackenzie	Le 12 juillet 2021	

FONDS ¹	DATE DE CONSTITUTION	DATE DE LA DÉCLARATION DE FIDUCIE
Fonds d'actions mondiales Betterworld Mackenzie	Le 12 juillet 2021	
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater	Le 21 décembre 2000*	
Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Le 26 octobre 2000*	
Fonds canadien d'obligations Mackenzie	Le 12 janvier 1989	
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	Le 4 janvier 1991	
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie	Le 7 janvier 1994	
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie	Le 15 janvier 2018	
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie	Le 19 octobre 1999	
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	Le 30 avril 2013	
Fonds mondial d'obligations vertes Mackenzie	Le 29 septembre 2021	
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie	Le 31 janvier 2020	
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie	Le 29 septembre 2006	
Fonds mondial d'obligations durables Mackenzie	Le 19 mars 2021	
Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie	Le 29 septembre 2017	
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie	Le 8 avril 2014	
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie	Le 29 septembre 2017	
Fonds de lingots d'or Mackenzie	Le 21 décembre 2009*	
Fonds mondial toutes capitalisations environnementales Mackenzie Greenchip	Le 29 septembre 2018	
Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip	Le 19 mars 2021	
Fonds de revenu Mackenzie	Le 12 juillet 1974	

FONDS ¹	DATE DE CONSTITUTION	DATE DE LA DÉCLARATION DE FIDUCIE
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie	Le 25 novembre 2014	
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie	Le 25 novembre 2014	
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie	Le 29 septembre 2021	
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie	Le 30 avril 2013	
Fonds de revenu stratégique Mackenzie	Le 30 novembre 2005	
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie	Le 25 novembre 2014	
Fonds américain de dividendes Mackenzie	Le 8 avril 2014	
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie	Le 11 mai 2020	
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie	Le 28 octobre 2002*	
Portefeuille d'actions Symétrie	Le 30 novembre 2006*	
Les « Fonds du groupe C » :		Le 16 novembre 1993
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater	Le 20 novembre 1996	
Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater	Le 15 avril 1965	
Fonds mondial de dividendes Mackenzie	Le 21 juin 2007	
Fonds mondial de ressources Mackenzie	Le 3 janvier 1978	
Fonds international Mackenzie Ivy	Le 9 octobre 1985	
Les « Fonds du groupe D » :		Le 21 novembre 2000
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie	Le 10 décembre 1985	
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie	Le 10 décembre 1985	
Les « Fonds du groupe E » :		Le 7 janvier 1994
Fonds canadien Mackenzie Ivy	Le 13 octobre 1992	

FONDS ¹	DATE DE CONSTITUTION	DATE DE LA DÉCLARATION DE FIDUCIE
Les « Fonds du groupe F » :		Le 2 février 2004
Portefeuille équilibré Symétrie	Le 19 novembre 2008	
Portefeuille revenu prudent Symétrie	Le 30 décembre 2011	
Portefeuille prudent Symétrie	Le 19 novembre 2008	
Portefeuille revenu fixe Symétrie	Le 2 février 2004	
Portefeuille croissance Symétrie	Le 19 novembre 2008	
Portefeuille croissance modérée Symétrie	Le 19 novembre 2008	
Le « Fonds du groupe G » :		Le 17 novembre 2020
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie	Le 5 janvier 1995	

NOTES

¹ Veuillez vous reporter au « **Tableau 6 : Conventions de gestion principales** » pour voir comment les Fonds sont groupés.

* Ces dates correspondent à la date de création des Fonds Capitalcorp. Les séries du Fonds Capitalcorp ont été fusionnées avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de cette date de création par les Fonds dans le cadre d'une dispense émise relativement à la restructuration de fonds.

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds du marché monétaire
Parts offertes	Séries LB, LF, LP et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche un flux constant de revenu compatible avec une protection raisonnable du capital qui tient compte des besoins en liquidités.

Le Fonds effectue surtout des placements dans des titres du marché monétaire et des obligations ayant une échéance d'au plus un an, émis par les sociétés et les gouvernements canadiens, ainsi que dans des titres adossés à des créances et des billets à taux variable.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds entend conserver un portefeuille dont la liquidité, les échéances et la diversification satisfont à toutes les exigences de la loi qui ont trait aux fonds des marchés monétaires.

Le Fonds entend conserver un portefeuille ayant une excellente qualité de crédit.

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds du marché monétaire. Aucuns frais de gestion, ni frais d'acquisition, ni aucune prime incitative entre les fonds ne seront comptabilisés en double.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres.

S'il emploie cette stratégie, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises			○
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés			○
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG			○
FNB			○
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises			○
Placements étrangers			○
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité			○
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert			○
Sociétés à petite capitalisation			○
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, deux porteurs de titres détenaient respectivement 31,71 % et 14,80 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 6 juillet 2018	Fusion de la Catégorie Mackenzie Marché monétaire canadien et du Mandat privé de marché monétaire canadien Mackenzie avec le Fonds

FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche un flux constant de revenu, en effectuant surtout des placements dans des titres à revenu fixe du gouvernement canadien et de sociétés canadiennes, ainsi que dans des titres adossés à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

Le Fonds recherche également des gains en capital en négociant activement des titres à revenu fixe.

La préservation du capital est un élément important de la sélection des placements du portefeuille.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds maintient un portefeuille de placements de bonne qualité. Les placements du Fonds devraient habituellement être assortis d'une note d'évaluation moyenne et pondérée de « **AA-** » selon une agence de notation reconnue. Le Fonds n'effectue aucun placement dans des titres dont la note attribuée est inférieure à « **BBB-** » au moment de l'achat. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne pondérée.

L'échéance des portefeuilles est rajustée afin de tirer profit des différentes étapes du cycle économique : habituellement, les échéances seront plus longues lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, et elles seront plus courtes lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse.

La capacité du gestionnaire de portefeuille à faire correspondre les échéances aux fluctuations des taux d'intérêt, et ses autres stratégies d'optimisation du rendement, aura une incidence marquée sur le rendement du Fonds.

La stratégie de placement privilégie un style axé sur la valeur. Par exemple, en ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille à différentes étapes du cycle économique. Pour les titres ayant habituellement une note d'évaluation inférieure, une analyse est plutôt effectuée selon une approche ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises		●	
Placements étrangers		●	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, quatre porteurs de titres détenaient respectivement 24,81 %, 15,55 %, 11,84 % et 11,71 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 25 novembre 2016	Fusion du Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie avec le Fonds

FONDS DE REVENU À COURT TERME CANADIEN MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir un flux constant de revenu, tout en misant sur la préservation du capital, et ce, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis au Canada par des gouvernements, des entités liées à des gouvernements et des sociétés. Le Fonds investira généralement dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure assortis d'une échéance relativement courte. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir dans des créances hypothécaires résidentielles de premier rang assurées ou garanties par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou des sociétés d'État du Canada. Cet investissement peut se faire directement ou indirectement au moyen de placements hypothécaires en gestion commune, comme des titres adossés à des créances hypothécaires.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds devraient être assortis d'une note d'évaluation moyenne et pondérée d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne et pondérée et le Fonds peut investir dans des obligations dont la qualité est inférieure à celle d'un bon placement.

Afin de limiter la volatilité des cours, le Fonds restreindra la durée moyenne pondérée à l'échéance de ses placements à cinq ans ou moins.

Le gestionnaire de portefeuille conservera une proportion minimale de 30 % de son portefeuille dans des titres de créance émis par des gouvernements.

Le gestionnaire de portefeuille s'efforce de réduire au minimum les fluctuations de la valeur liquidative au moyen, notamment, d'une analyse de crédit, d'une sélection judicieuse des titres et du rajustement de la durée moyenne pondérée à l'échéance du portefeuille du Fonds.

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur la valeur. Par exemple, en ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille à différentes étapes du cycle économique. Pour

les titres ayant habituellement une note d'évaluation peu élevée, comme les titres de créance à rendement élevé, une analyse est plutôt effectuée selon une approche ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

Le Fonds peut acheter des dépôts à terme, des bons du Trésor et des instruments du marché monétaire.

De plus, le Fonds effectue des placements dans un groupement diversifié de créances hypothécaires résidentielles de premier rang assurées en vertu de la LNH. Ces créances sont assorties d'une échéance fixe d'au plus cinq ans et peuvent être composées de logements unifamiliaux ou multifamiliaux.

Lorsque le Fonds investit dans des créances hypothécaires, les échéances des créances hypothécaires du portefeuille du Fonds sont gérées en fonction des prévisions relatives aux taux d'intérêt du gestionnaire de portefeuille. Au cours des périodes où les taux d'intérêt à long terme seront vraisemblablement faibles ou à la baisse et lorsque le Fonds détient des créances hypothécaires, des créances hypothécaires assorties d'une échéance à plus long terme seront sélectionnées. Inversement, au cours des périodes où les taux d'intérêt à long terme seront vraisemblablement élevés ou à la hausse et lorsque le Fonds détient des créances hypothécaires, le gestionnaire de portefeuille tentera de choisir des titres hypothécaires assortis d'une échéance à plus court terme. Les placements du Fonds dans des créances hypothécaires seront conformes aux restrictions énoncées dans le *Règlement C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires*.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation en vue de ne pas se conformer à certaines restrictions énoncées dans le Règlement 81-102 qui portent sur l'acquisition de créances hypothécaires, sur les pratiques en matière de liquidités et sur les pratiques en matière d'acquisition et de vente de titres du portefeuille auprès de parties liées. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de

propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé.

Lorsque le Fonds détient des créances hypothécaires, son portefeuille de créances hypothécaires sera en partie diversifié selon les régions géographiques au Canada et les échéances afin d'atténuer le risque. Dans de telles circonstances, le Fonds est assujéti au risque que ses créances hypothécaires pourraient être payées avant l'échéance, entraînant ainsi une perte possible d'intérêts. Cette perte est compensée en partie par le fait que le débiteur hypothécaire est tenu de payer une pénalité dans le cas des paiements effectués avant l'échéance. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises		●	
Placements étrangers		●	
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 6 juillet 2018	Modification des objectifs de placement pour passer d'objectifs ayant pour but de chercher à fournir un niveau de revenu constant au moyen de placements dans des titres à court terme à des objectifs ayant pour but de chercher à fournir un flux de revenu régulier en mettant l'accent sur la protection du capital tout en ayant la flexibilité supplémentaire d'investir dans des titres étrangers. Le rendement passé avant cette date a été obtenu suivant les objectifs antérieurs.
Le 20 mai 2022	Fusion du Fonds de titres de catégorie investissement à taux variable Mackenzie avec le Fonds

Renseignements supplémentaires – Information sur les créances hypothécaires à l'égard du Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie

Achat et vente de créances hypothécaires

Le Fonds est régi par le Règlement C-29 et le Règlement 81-102. Il peut acquérir les créances hypothécaires de deux façons :

- il peut acheter les créances hypothécaires assurées en vertu de la LNH auprès de personnes qui ont un lien avec lui et Mackenzie;
- après avoir remis un avis de 60 jours aux porteurs de titres, il peut acheter les créances hypothécaires assurées ou non en vertu de la LNH auprès de personnes indépendantes de lui et de Mackenzie.

En date du 29 septembre 2022, le Fonds ne détenait pas de créances hypothécaires assurées ou non en vertu de la LNH.

Méthodes de fixation du prix d'acquisition des créances hypothécaires

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont établi, dans le Règlement C-29, qu'il existe quatre méthodes différentes permettant de fixer le prix auquel les créances hypothécaires peuvent être acquises.

Lorsqu'il achète des créances hypothécaires auprès d'une personne qui a un lien avec lui et Mackenzie, le Fonds peut seulement acquérir des créances hypothécaires à un montant en capital qui produit au moins le rendement que les principaux prêteurs hypothécaires offrent généralement lors de la vente de créances comparables non administrées, dans des conditions semblables (la méthode « **rendement de l'investisseur** »).

Lorsqu'il achète des créances hypothécaires auprès d'une personne indépendante de lui et de Mackenzie, l'une des trois méthodes suivantes peut être utilisée afin d'établir le montant en capital auquel le Fonds peut acquérir les créances hypothécaires :

- le Fonds peut acquérir les créances hypothécaires à un montant en capital qui lui procure un rendement égal au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait, au moment de l'achat par le Fonds, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables (la méthode « **taux du prêteur** »);
- le Fonds peut acquérir les créances hypothécaires à un montant en capital qui lui procure le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que cette date ne soit pas plus éloignée que 120 jours de la date d'acquisition de la créance hypothécaire par le Fonds et que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse a fait des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement (la méthode « **taux de l'engagement financier à terme** »);
- le Fonds peut acquérir les créances hypothécaires à un montant en capital qui procure au Fonds un rendement qui n'est pas inférieur de plus de 0,25 % au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'institution prêteuse qui vend des créances hypothécaires au Fonds ait conclu un accord pour racheter ces créances dans des circonstances où cela est avantageux pour le Fonds et que les autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent que cet accord justifie la différence de rendement pour le Fonds (la méthode « **taux du prêteur modifié** »).

La méthode adoptée aux fins de l'établissement du prix auquel les créances hypothécaires sont acquises influe sur le rendement que le Fonds en tire. Le rendement que le Fonds tire des créances hypothécaires achetées à des institutions prêteuses qui traitent sans lien de dépendance avec lui et avec Mackenzie est généralement inférieur à celui qui provient des créances hypothécaires acquises par l'intermédiaire d'une partie avec laquelle il a un lien de dépendance, étant donné que le prix versé à des institutions prêteuses inclut une compensation de leurs frais. Cependant, ceci peut être compensé par les frais de gestion facturés au Fonds par le gestionnaire.

On prévoit que les répercussions de l'utilisation des méthodes décrites ci-dessus, en ce qui concerne les opérations conclues entre les personnes non indépendantes, seront comme suit :

- selon la méthode taux du prêteur, le rendement pour le Fonds serait habituellement plus élevé que le rendement aux termes de la méthode taux du prêteur modifié, quelle que soit la tendance des taux d'intérêt;
- l'utilisation de la méthode taux de l'engagement financier à terme plutôt que de la méthode taux du prêteur donnerait lieu à des rendements plus élevés pour le Fonds lorsque les taux d'intérêt fléchissent, à des rendements inférieurs lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse et à des rendements semblables lorsque les taux d'intérêt sont stables;
- aux termes de la méthode taux du prêteur modifié, comparativement à la méthode taux de l'engagement financier à terme, le rendement pour le Fonds serait habituellement inférieur lorsque les taux d'intérêt fléchissent ou sont stables, ainsi que supérieurs, inférieurs ou équivalents lorsque les taux d'intérêt augmentent, selon l'étendue de l'augmentation.

Le Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie aura recours à la méthode taux de l'engagement financier à terme lorsqu'il achètera des créances hypothécaires auprès de personnes indépendantes de lui et de Mackenzie.

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche un revenu supérieur à la moyenne avec possibilité de croissance à long terme du capital accumulé.

Le Fonds effectue principalement des placements dans des titres à rendement élevé émis par des sociétés canadiennes (tant dans des actions que dans des titres à revenu fixe).

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds devraient habituellement être assortis d'une note d'évaluation moyenne pondérée d'au moins « **BB-** » selon une agence de notation reconnue. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne pondérée.

Pour le choix des placements du Fonds, la stratégie de placement privilégie l'adoption d'une analyse fondamentale par laquelle la valeur des placements du Fonds est revue de façon continue et une attention particulière est portée à la qualité du crédit. Le Fonds cherche à diversifier les émetteurs des titres qui composent le portefeuille selon le secteur industriel, la taille, la situation géographique et la note d'évaluation.

Une partie du Fonds peut être investie dans des titres de créance émis ou garantis par un gouvernement ou un organisme du gouvernement.

Le Fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, des actions privilégiées, des titres convertibles et des instruments de créance à taux variable, comme des prêts à effet de levier. Ces instruments de créance à taux variable sont généralement assortis de notes de qualité inférieure et versent des intérêts selon des taux qui varient ou qui sont rajustés périodiquement en fonction d'un certain écart avec un taux d'intérêt débiteur de base reconnu, comme le taux préférentiel ou le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) ou un taux de remplacement (TR) applicable. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne pondérée du Fonds. Toutefois, la note moyenne devrait demeurer de qualité inférieure.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres de capitaux propres, en plus de toute action privilégiée qu'il pourrait détenir.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont également

exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Le Fonds peut également investir une partie importante de ses actifs à l'étranger, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, au risque associé aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres		●	
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé	●		
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 27 septembre 2019	The Putnam Advisory Company, LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller

FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu régulier.

Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à taux variable et d'autres instruments de créance à taux variable d'émetteurs situés partout dans le monde.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans des instruments de créance à taux variable d'émetteurs qui se sont vu attribuer des notes de qualité inférieure, c'est-à-dire une note inférieure à « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue. Ces instruments peuvent comprendre des prêts de premier rang qui sont prioritaires dans la structure d'une société par rapport aux prêts généralement garantis par les actifs de la société émettrice ou d'autres biens donnés en garantie. Les prêts de premier rang sont habituellement consentis par l'intermédiaire d'une banque commerciale ou d'investissement qui agit comme chef de file et syndiqués auprès d'autres banques et d'investisseurs qui ne sont pas des banques. Le Fonds peut également investir dans titres de créance à rendement élevé dont la note d'évaluation est faible et dans des titres de créance qui ne sont pas notés. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne pondérée.

La méthode de placement utilise l'analyse fondamentale au moment de la sélection des placements du Fonds, par laquelle la valeur des placements du Fonds est revue de façon continue et une attention particulière est portée à la qualité du crédit. Le Fonds cherche à diversifier les émetteurs des titres qui composent le portefeuille selon un certain nombre de facteurs, dont l'industrie et le secteur.

La majorité des instruments de créance à taux variable versent de l'intérêt selon un taux débiteur de base déterminé qui est rajusté périodiquement et auquel s'ajoute un taux fixe. Le taux débiteur de base peut être le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) ou tout taux de remplacement (TR) applicable, un taux préférentiel ou un autre taux d'intérêt débiteur de base auquel les banques ou les prêteurs commerciaux ont recours.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des instruments de créance, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les instruments à taux fixe ou à taux variable sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La

description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang	●		
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 48,56 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS VERTES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds mondial de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF, LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à générer un revenu ainsi qu'un potentiel de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds applique une méthode de placements qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables.

Le Fonds investit principalement dans l'économie environnementale et met l'accent sur les obligations dites « vertes ». Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds applique une méthode de placement qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables et intégrera des recherches qualitatives, quantitatives et fondamentales à l'analyse de facteurs ESG afin de sélectionner les placements. Les « émetteurs durables et responsables » s'entendent des émetteurs de titres de créance dits ESG qui mettent l'accent sur des projets à l'égard desquels l'« emploi du produit » est clairement défini ainsi que des émetteurs d'obligations qui sont les « meilleurs de leur catégorie », comme il est précisé ci-après.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds à thématique durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

L'intégration de facteurs ESG à la recherche fournit une meilleure perspective de la durabilité des émetteurs.

Les facteurs environnementaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources (utilisation efficace des ressources naturelles d'un pays), les risques physiques liés au climat (risques causés par les événements climatiques encourus par les collectivités et les infrastructures) et l'état de préparation à l'égard de la transition (à quel point un pays est-il efficace dans sa planification de la transition énergétique et son exécution d'une transition graduelle sans dépendance aux combustibles fossiles); et ii) pour les titres de créance de sociétés, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, la gestion de l'énergie, la consommation d'eau, la production de déchets, l'incidence écologique et l'état de préparation à l'égard de la transition.

Les facteurs sociaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, les niveaux d'éducation, l'indépendance alimentaire et énergétique, les soins de santé, l'égalité et l'autonomisation; et ii) pour les titres de créance de sociétés, la santé et la sécurité des employés, les droits de la personne, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la diversité, l'égalité et l'inclusion.

Les facteurs de gouvernance pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, l'efficacité et la responsabilisation du gouvernement, la réglementation et la fiabilité (p. ex. la primauté du droit) et la durabilité progressive (à quel point un pays est-il efficace dans sa progression vers ses objectifs de durabilité à long terme); et ii) pour les titres de créance de sociétés, la rémunération de la direction et du conseil, les processus de gestion du risque, les communications ESG de la société et la complexité organisationnelle (transparence des activités de la société).

Ces facteurs sont évalués et surveillés sur une base continue par l'intermédiaire de fournisseurs tiers de données.

Le Fonds investira dans des émetteurs durables et responsables, ce qui comprend des émetteurs d'obligations dites « vertes », et il investira également dans d'autres titres de créance utilisés pour financer des solutions d'investissement environnemental et durable, et il répartira les actifs en fonction de la qualité du crédit, des rendements, des structures, des secteurs, des devises et des pays.

En règle générale, le Fonds investira au moins 60 % de son actif dans des obligations vertes. Les **obligations vertes** sont des titres de créance utilisés pour financer divers projets liés au climat ou à l'environnement. Pour qu'une obligation soit « étiquetée » verte, les émetteurs doivent déposer une demande de certification auprès d'un tiers reconnu, comme un auditeur ou une agence de notation ESG. L'objectif du Fonds peut évoluer avec le temps en réponse au contexte en évolution ou à mesure que les émissions de titres de créance dits « verts » prendront de l'importance et arriveront à maturité.

Voici quelques exemples d'obligations dites ESG et d'autres titres de créance connexes :

- **Obligations sociales** : obligations qui doivent être utilisées pour obtenir des résultats sociaux positifs ou résoudre divers problèmes sociaux.
- **Obligations durables** : obligations qui sont utilisées pour financer des projets qui combinent des enjeux environnementaux et sociaux ou abordent des aspects de ces deux volets. L'émission de ce type de créances permet à la fois aux sociétés et aux gouvernements d'avoir une incidence sur une plus grande variété d'initiatives.
- **Obligations liées au développement durable** : obligations assorties d'une composante variable fondée sur leurs notes ESG ou sur certains objectifs fixés que la société tente d'atteindre. Ces obligations sont généralement liées à un mécanisme qui incite fortement l'émetteur à atteindre des objectifs prédéfinis en matière de durabilité, ce qui fait concorder fortement ses objectifs de durabilité et financiers.

- **Obligations liées à la transition** : obligations qui sont utilisées pour financer la transition d'une société vers la réduction des incidences sur l'environnement ou des émissions de carbone. Les obligations dites « bleues » sont techniquement des obligations liées à la transition qui financent des projets en lien avec les océans et la conservation des ressources en eau.
- **Obligations d'émetteurs « meilleurs de leur catégorie »** : ces obligations sont des titres à revenu fixe dont les émetteurs sont considérés par le gestionnaire de portefeuille comme étant des chefs de file en matière d'enjeux ESG par rapport à leurs homologues.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son exposition aux titres à revenu fixe dans un secteur donné et peut investir dans tous les types de titres à revenu fixe de partout dans le monde, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés à rendement élevé (ces obligations ont une note de qualité inférieure, soit une note « BBB- » attribuée par une agence de notation reconnue, et ne sont parfois pas notées), des obligations de gouvernements et de sociétés de bonne qualité, des obligations convertibles, des prêts et des instruments à taux variable.

L'économie environnementale englobe l'ensemble des secteurs ou des industries qui appuient la transition énergétique et notre réussite canadienne et mondiale vers une augmentation nulle de la température d'ici 2050, au sens attribué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (organisme des Nations Unies qui fournit des évaluations régulières fondées sur la science sur les effets continus des changements climatiques aux pays membres), et comprend des secteurs ou des industries qui mettent au point des solutions éoliennes ou solaires par exemple, ainsi que ceux qui investissent dans leurs activités pour atteindre la carboneutralité.

Le gestionnaire de portefeuille choisira généralement de prioriser les interventions plutôt que les dessaisissements. Lorsque des risques ESG importants sont repérés et s'il y a lieu, le Fonds s'entretient avec les émetteurs d'obligations pour réduire le risque et favoriser des changements positifs. Le gestionnaire de portefeuille a comme objectif d'effectuer 100 interventions par année auprès des émetteurs d'obligations, et ces interventions sont inscrites dans une base de données dans laquelle sont consignés les enjeux menant à l'intervention, les mesures prises, les échéanciers et les résultats.

Les échéances du portefeuille peuvent être rajustées afin de tirer profit des différentes étapes du cycle économique : les échéances seront plus longues lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, et elles seront plus courtes lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse.

La capacité du gestionnaire de portefeuille à faire correspondre les échéances aux fluctuations des taux d'intérêt, et ses autres stratégies d'optimisation du rendement, peuvent avoir une incidence marquée sur le rendement du Fonds.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AA », et, de même, d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de

créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AAA ». De tels placements peuvent augmenter l'exposition du Fonds au risque associé à la concentration, au risque de crédit et au risque associé aux placements étrangers décrits à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** ». Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		①	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang		①	
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 91,75 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice Bloomberg MSCI Green Bond (couvert en \$ CA).

L'indice Bloomberg MSCI Green Bond (couvert en \$ CA) est une mesure objective et robuste du marché mondial des titres à revenu fixe émis pour financer des projets dont les avantages environnementaux sont directs. Une démarche axée sur une recherche indépendante est utilisée pour évaluer les obligations vertes qui peuvent composer l'indice pour s'assurer qu'elles respectent les principes applicables aux obligations vertes et pour classer les obligations en fonction de l'utilisation du produit à des fins environnementales.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » sous « Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries LB*, LF* et LW*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Aucune nouvelle souscription de titres n'est acceptée à l'égard de chaque série de ce Fonds depuis le 6 juin 2023, à l'exception de ce qui suit :

- **les investisseurs qui détenaient des titres de série LF ou de série LW le 16 juin 2023 ou vers cette date, en raison d'une fusion, et qui continuent de les détenir, peuvent souscrire des titres supplémentaires du Fonds;**
- **les investisseurs peuvent faire des échanges entre des titres de série LW et de série LB dans le cadre du Programme de Tarification préférentielle et, s'ils continuent de détenir des titres de série LW ou de série LB, ils peuvent également souscrire des titres supplémentaires.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir un revenu ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres axés sur le revenu d'émetteurs situés partout dans le monde.

Toute modification apportée aux objectifs de placement du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à adopter une stratégie de placement souple pour investir dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres ou des titres de ces deux catégories partout dans le monde. Le Fonds investira généralement de 30 % à 70 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée, mais il pourra investir de 0 % à 100 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée. La répartition entre les catégories d'actifs dépend de la conjoncture économique et/ou de l'évaluation par les gestionnaires de portefeuille des valeurs relatives.

Le Fonds aura recours à une approche souple pour atteindre ses objectifs de placement liés aux titres à revenu fixe et répartira ses actifs en fonction de la qualité du crédit, des rendements, des structures, des secteurs, des devises et des pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son exposition aux titres à revenu fixe dans un secteur donné et peut investir dans tous les types de titres à revenu fixe de partout dans le monde, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés à rendement élevé (ces obligations ont une note de qualité inférieure, soit une note inférieure à « **BBB-** »

attribuée par une agence de notation reconnue, et ne sont parfois pas notées), des obligations de gouvernements et de sociétés de bonne qualité et des instruments à taux variable.

La méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Les gestionnaires de portefeuille effectuent l'analyse de secteurs d'activité et de sociétés données, notamment leurs états financiers et d'autres facteurs pertinents.

Les titres de capitaux propres axés sur le revenu dans lesquels le Fonds peut investir peuvent comprendre, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et des actions privilégiées convertibles donnant droit à des dividendes et des titres de fiducies (y compris des fiducies de revenu, des fiducies commerciales, des fiducies de placement immobilier (« **FPI** »), des fiducies de redevances et de ressources et des fiducies de services publics et d'infrastructures). Selon la conjoncture, le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des titres de capitaux propres qui ne sont pas axés sur le revenu.

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AA** » ou une note supérieure, et, de même, le droit d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AAA** » ou une note supérieure. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche intégrée axée sur les facteurs ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres applique une méthode d'intégration ESG en évaluant les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe a recours à sa propre méthode et à ses propres modèles quantitatifs exclusifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG

comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration	●		
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS DURABLES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds mondial de titres à revenu fixe
Partis offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer un flux constant de revenu et une croissance du capital modérée en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds applique une méthode de placements qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds applique une méthode de placement qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables et intégrera des recherches qualitatives, quantitatives et fondamentales à l'analyse de facteurs ESG afin de sélectionner les placements. Les « émetteurs durables et responsables » s'entendent des émetteurs de titres de créance dits ESG qui mettent l'accent sur des projets à l'égard desquels l'« emploi du produit » est clairement défini ainsi que des émetteurs d'obligations qui sont les « meilleurs de leur catégorie », comme il est précisé ci-après.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds de base durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

L'intégration de facteurs ESG à la recherche et au processus d'évaluation fournit une meilleure perspective de la durabilité des émetteurs.

Ces facteurs sont évalués et surveillés sur une base continue par l'intermédiaire de fournisseurs tiers de données et de recherches exclusives portant sur des sociétés et des émetteurs.

Les facteurs environnementaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources (utilisation efficace des ressources naturelles d'un pays), les risques physiques liés au climat (risques causés par les événements climatiques encourus par les collectivités et les infrastructures) et l'état de préparation à l'égard de la transition (à quel point un pays est-il efficace dans sa planification de la transition énergétique et son exécution d'une transition graduelle sans dépendance aux combustibles fossiles); et ii) pour les titres de créance de sociétés, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, la gestion de l'énergie, la

consommation d'eau, la production de déchets, l'incidence écologique et l'état de préparation à l'égard de la transition.

Les facteurs sociaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, les niveaux d'éducation, l'indépendance alimentaire et énergétique, les soins de santé, l'égalité et l'autonomisation; et ii) pour les titres de créance de sociétés, la santé et la sécurité des employés, les droits de la personne, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la diversité, l'égalité et l'inclusion.

Les facteurs de gouvernance pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, l'efficacité et la responsabilisation du gouvernement, la réglementation et la fiabilité (p. ex. la primauté du droit) et la durabilité progressive (à quel point un pays est-il efficace dans sa progression vers ses objectifs de durabilité à long terme); et ii) pour les titres de créance de sociétés, la rémunération de la direction et du conseil, les processus de gestion du risque, les communications ESG de la société et la complexité organisationnelle (transparence des activités de la société).

Le Fonds investira dans des émetteurs durables et responsables, ce qui comprend des émetteurs d'obligations dites ESG et d'autres titres de créance utilisés pour financer des solutions d'investissement environnemental et durable, et il répartira les actifs en fonction de la qualité du crédit, des rendements, des structures, des secteurs, des devises et des pays.

Voici quelques exemples d'obligations dites ESG et d'autres titres de créance connexes :

- **Obligations vertes** : pour qu'une obligation soit « étiquetée » verte, les émetteurs doivent déposer une demande de certification auprès d'un tiers reconnu, comme un auditeur ou une agence de notation ESG.
- **Obligations sociales** : obligations qui doivent être utilisées pour obtenir des résultats sociaux positifs ou résoudre divers problèmes sociaux.
- **Obligations durables** : obligations qui sont utilisées pour financer des projets qui combinent des enjeux environnementaux et sociaux ou abordent des aspects de ces deux volets. L'émission de ce type de créances permet à la fois aux sociétés et aux gouvernements d'avoir une incidence sur une plus grande variété d'initiatives.
- **Obligations liées au développement durable** : obligations assorties d'une composante variable fondée sur leurs notes ESG ou sur certains objectifs fixés que la société tente d'atteindre. Ces obligations sont généralement liées à un mécanisme qui incite fortement l'émetteur à atteindre des objectifs prédéfinis en matière de durabilité, ce qui fait concorder fortement ses objectifs de durabilité et financiers.
- **Obligations liées à la transition** : obligations qui sont utilisées pour financer la transition d'une société vers la réduction des incidences sur l'environnement ou des émissions de carbone. Les obligations dites « bleues » sont techniquement des obligations liées à la transition qui financent des projets en lien avec les océans et la conservation des ressources en eau.

- **Obligations d'émetteurs « meilleurs de leur catégorie »** : ces obligations sont des titres à revenu fixe dont les émetteurs sont considérés par le gestionnaire de portefeuille comme étant des chefs de file en matière d'enjeux ESG par rapport à leurs homologues.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son exposition aux titres à revenu fixe dans un secteur donné et peut investir dans tous les types de titres à revenu fixe de partout dans le monde, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés à rendement élevé (ces obligations ont une note de qualité inférieure, soit une note « BBB- » attribuée par une agence de notation reconnue, et ne sont parfois pas notées), des obligations de gouvernements et de sociétés de bonne qualité et des instruments à taux variable.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AA », et, de même, d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AAA ». De tels placements peuvent augmenter l'exposition du Fonds au risque associé à la concentration, au risque de crédit et au risque associé aux placements étrangers décrits à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** ». Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Le Fonds est exposé à divers risques inhérents aux placements dans des titres à revenu fixe, dont les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 71,33 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA).

L'indice **ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA)** suit le rendement de titres de créance de qualité émis dans le public sur d'importants marchés locaux ou euro-obligataires, y compris des titres de créance titrisés et garantis émis par des États, des sociétés d'État ou des sociétés. Les obligations admissibles doivent avoir une note d'au moins « BBB » ainsi qu'une échéance de plus d'un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE MONDIAL MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à générer un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés ou des gouvernements de toute envergure, partout dans le monde.

Le Fonds cherche également à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant, entre autres, dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds aura recours à une approche souple et répartira ses actifs en fonction de la qualité du crédit, des structures, des secteurs, des devises et des pays.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la valeur par lequel on cherche à maximiser la valeur relative par rapport au risque partout dans le monde. Le Fonds a la souplesse nécessaire pour investir dans des titres à revenu fixe représentant toutes les qualités de crédit et peut investir dans une vaste gamme d'actifs peu importe leur provenance dans le monde, y compris des obligations de gouvernements, des obligations à rendement élevé et des prêts. Le Fonds peut répartir les actifs en fonction des structures, des secteurs, des devises et des pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans un secteur donné.

Le Fonds peut investir dans des titres ayant une note d'évaluation inférieure à « BBB- » selon une agence de notation reconnue et peut investir dans des titres de créance qui n'ont pas été évalués. Lorsque des titres auront une faible qualité de crédit, une approche ascendante, comprenant entre autres une analyse des activités, des flux de trésorerie et de la valeur de redressement, sera également utilisée pour évaluer cette possibilité de placement.

Le Fonds gère son exposition aux devises de façon dynamique, mais on s'attend à ce que la plupart du temps ses placements soient surtout couverts en dollars canadiens.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par

un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AA », et, de même, d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AAA ». De tels placements peuvent augmenter l'exposition du Fonds au risque associé à la concentration, au risque de crédit et au risque associé aux placements étrangers décrits à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** ». Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres à capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises		①	
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 53,05 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 6 juillet 2018	Fusion du Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie avec le Fonds

Date de prise d'effet	Événement
Le 20 mai 2022	Fusion du Mandat privé de revenu fixe mondial Mackenzie et du Fonds d'obligations de catégorie investissement tactique mondial Mackenzie avec le Fonds

FONDS D'OBLIGATIONS STRATÉGIQUE MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Partis offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir un flux constant de revenu, en effectuant surtout des placements dans des titres à revenu fixe du gouvernement canadien et de sociétés canadiennes, ainsi que dans des titres adossés à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

La préservation du capital est un élément important de la sélection des placements du portefeuille.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres ayant une note d'évaluation inférieure à « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue et a l'intention de conserver une note moyenne d'au moins « **BBB-** ». Le Fonds peut également investir dans des titres de créance et des actions privilégiées qui n'ont pas été évalués.

L'échéance des portefeuilles est rajustée afin de tirer profit des différentes étapes du cycle économique : les échéances seront plus longues lorsque les taux d'intérêt sont faibles ou à la baisse, et elles seront plus courtes lorsque les taux d'intérêt sont élevés ou à la hausse. La capacité du gestionnaire de portefeuille à faire correspondre les échéances aux fluctuations des taux d'intérêt, et ses autres stratégies d'optimisation du rendement, aura une incidence marquée sur le rendement du Fonds.

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur la valeur. Par exemple, en ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille à différentes étapes du cycle économique. Pour les titres ayant habituellement une note d'évaluation peu élevée, comme les titres de créance à rendement élevé, une analyse est plutôt effectuée selon une approche ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des titres de créance.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les

marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe et d'autres titres de créance, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement

anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises		●	
Placements étrangers		●	
Titres à rendement élevé		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Effet de levier			○
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 34,08 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

FONDS DE REVENU FIXE SANS CONTRAINTES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un rendement total positif sur un cycle du marché, peu importe les conditions du marché, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier et dans des dérivés.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds peuvent comprendre : des obligations de qualité; des titres à revenu fixe de qualité inférieure, ce qui peut comprendre des titres qui n'ont pas une note d'évaluation moyenne pondérée de première qualité (soit qui ont une note inférieure à « **BBB-** » attribuée par une agence de notation reconnue) ou qui ne sont pas notés; des titres adossés à des créances hypothécaires et à d'autres actifs; des actions privilégiées; des titres de créance à taux variable ainsi que d'autres titres à taux variable. Généralement, les titres de créance à taux variable versent des intérêts dont les taux sont variables ou rajustés périodiquement en fonction d'un certain écart avec un taux débiteur de base reconnu, comme le taux préférentiel ou le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) ou un taux de remplacement (TR) applicable. Le Fonds devrait investir une part importante de ses actifs dans des titres de créance à rendement élevé. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne pondérée.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 5 % de ses actifs dans des titres de capitaux propres, qui s'ajoutent aux actions privilégiées qu'il détient déjà.

La méthode de placement privilégie des analyses macroéconomiques et fondamentales pour sélectionner les placements du Fonds, par lesquelles la valeur des placements du Fonds est constamment réévaluée et l'accent est mis sur la qualité du crédit et le risque associé aux taux d'intérêt.

Le Fonds aura recours à des dérivés sur titres de capitaux propres et/ou titres à revenu fixe pour réduire la volatilité globale et, en particulier, pour atténuer les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (*collar strategy*), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de

toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

Le Fonds peut investir dans tous les types d'instruments et de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés. Il a recours à une approche flexible et investit dans un éventail de titres à revenu fixe de secteurs, de devises, de structures et de pays variés qui sont assortis de différentes notes d'évaluation et durations. Le Fonds pourra à tout moment investir une partie importante de son actif net en privilégiant l'un des critères susmentionnés.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- en plus d'utiliser les dérivés mentionnés précédemment, utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;

- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. Puisqu'il aura largement recours à des dérivés, le Fonds est aussi exposé au risque associé aux dérivés. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés	●		
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres		●	
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB	●		
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé	●		
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, deux porteurs de titres détenaient respectivement 13,83 % et 12,67 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Même si l'objectif du Fonds est d'obtenir un rendement total positif sur l'ensemble d'un cycle du marché quelles que soient les conditions du marché, rien ne garantit que le Fonds enregistrera un rendement positif au cours d'une année ou d'une période donnée.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 50 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada et à 50 % de l'indice ICE BofA U.S. High Yield (couvert en \$ CA).

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note d'au moins « BBB ».

L'**indice ICE BofA U.S. High Yield (couvert en \$ CA)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité spéculative émises sur le marché national américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme compatible avec une protection raisonnable du capital, et un flux constant de revenu.

Le Fonds effectue surtout des placements dans une combinaison de titres à revenu fixe, de titres de capitaux propres et de titres convertibles en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe du Canada.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 10 % à 40 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions a recours à un style de placement axé sur les sociétés. Il recherchera celles qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions cherche à acquérir des titres à un prix raisonnable compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe a recours à un style de placement axé sur la valeur. En ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse de facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe à différentes étapes du cycle économique. Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une

analyse des titres qui sont habituellement assortis d'une note d'évaluation peu élevée, comme les titres de créance à rendement élevé, selon une méthode ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de redressement des titres de créance.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 40 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres intègre des facteurs ESG en ayant recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe a recours à un processus exclusif et à des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;

- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. De plus, l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Le Fonds peut également investir une part de son actif à l'étranger, ce qui signifie qu'il est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 4 janvier 2016	Bluewater a cessé d'agir à titre de sous-conseiller du Fonds
Le 6 juillet 2018	Fusion du Fonds équilibré toutes capitalisations canadiennes Mackenzie avec le Fonds
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance avec le Fonds
Le 29 septembre 2022	Changement de nom; auparavant, le Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie

FONDS ÉQUILBRÉ MONDIAL DE DURABILITÉ MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou de capitaux propres d'émetteurs provenant de partout dans le monde. Le Fonds applique une méthode de placement qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à adopter une stratégie de placement souple en investissant dans des titres de capitaux propres et/ou à revenu fixe. Le Fonds investira généralement de 30 % à 70 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée, mais il pourra investir de 0 % à 100 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée. La répartition entre les catégories d'actifs dépend de la conjoncture économique et/ou de l'évaluation par les gestionnaires de portefeuille des valeurs relatives.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds de base durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres, la méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Au moyen d'une approche de sélection du meilleur de sa catégorie, le gestionnaire de portefeuille peut repérer les titres dont les émetteurs ont des méthodes plus progressistes par rapport à leurs homologues. Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille intégrera une analyse de titres ascendante au moyen d'une analyse exclusive de facteurs ESG pour prendre des décisions de placement et mettra également l'accent sur des paramètres financiers traditionnels.

Le gestionnaire de portefeuille responsable du volet titres de capitaux propres adopte une méthode de placement durable et accorde la priorité aux facteurs ESG en mettant à profit des méthodes durables, notamment de sélection négative, de sélection du meilleur de sa catégorie et de gérance. Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur les facteurs ESG qui se rapportent à

chaque société dans laquelle le Fonds investit et/ou à certaines parties prenantes de ces sociétés, notamment leurs clients, leurs collectivités, leurs employés, l'environnement, leurs actionnaires et leurs fournisseurs. De tels facteurs ESG comprennent notamment les pratiques commerciales durables, les investissements communautaires, les cibles de carboneutralité et la diversité du conseil.

Les pratiques commerciales durables visent à informer et à éduquer les clients. Cela est évalué au moyen de recherches exclusives qui comprennent les avis des clients et les controverses signalées. Les investissements communautaires comprennent les dons de bienfaisance, les investissements en éducation, la formation professionnelle et les logements à loyer modique. Cela est évalué au moyen de recherches dans les rapports annuels et sur la durabilité d'une société. Les cibles de carboneutralité comprennent l'évaluation des mesures prises pour réduire l'intensité des émissions de carbone ou les placements effectués dans les initiatives visant à réduire l'intensité carbonique. Ces données sont généralement présentées dans les rapports annuels ou sur la durabilité d'une société. La diversité du conseil comprend la diversité des genres, des ethnies ou des compétences au sein du conseil d'une société. L'équipe se concentre sur les communications, politiques et cibles d'une société ainsi que sur ses progrès. Ces données sont généralement présentées dans les rapports annuels ou sur la durabilité d'une société.

Une surveillance quotidienne et un examen régulier des sociétés font partie intégrante de l'approche de gestion active Betterworld. Des examens en profondeur des facteurs ESG sont réalisés au moment de l'achat et à l'occasion d'un cycle de rafraîchissement de deux ans, et des examens en profondeur ponctuels sont réalisés au besoin et sont déclenchés par des faits nouveaux qui concernent une société, notamment un nouveau risque ou un risque qui évolue, une controverse émergente à l'égard de la société, un changement de propriété ou un changement important dans les activités de la société. Une surveillance active et quotidienne des nouvelles sert à repérer des risques émergents pour les sociétés qui peuvent nécessiter une réponse rapide dans le but de conserver la valeur pour les investisseurs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable du volet titres de capitaux propres met également en œuvre un programme de gérance visant les risques ESG importants et les occasions ESG se rattachant à des titres donnés qui devraient faire augmenter la valeur globale pour les investisseurs. Par des échanges directs avec les dirigeants de société, le soutien de propositions d'actionnaires et le vote par procuration, le gestionnaire de portefeuille contribuera, sur une base continue, à favoriser les progrès relatifs aux facteurs ESG au sein de la société.

Les objectifs du programme de gérance du gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres sont les suivants : i) promouvoir une plus grande transparence et responsabilisation des sociétés à l'égard de thèmes ESG clés; ii) promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale des sociétés; iii) optimiser la création de valeur pour les parties prenantes et améliorer la valeur pour les actionnaires, et iv) accélérer les effets positifs sur les thèmes clés d'investissement responsable en vue d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations

Unies. Le gestionnaire de portefeuille échangera avec les sociétés sur ce qui suit : i) les risques clés déterminés grâce aux analyses de l'industrie et du secteur; ii) l'importance de l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier et/ou d'exploitation de la société; iii) la qualité ESG de la société, y compris en matière d'évaluation interne et de communication (l'accent est mis sur les sociétés qui affichent certains risques liés aux facteurs ESG), et iv) les secteurs clés repérés aux fins de promotion d'après les thèmes et valeurs en matière d'engagement du gestionnaire de portefeuille.

L'exécution du programme de gérance des gestionnaires de portefeuille repose sur le processus suivant : i) établir une justification et une stratégie d'engagement; ii) mettre en place une communication par écrit avec la société qui précise des objectifs clairs de l'engagement; iii) surveiller et mesurer les progrès au moins dans les douze mois qui suivent la communication initiale afin de comparer le progrès par rapport aux objectifs énoncés. En l'absence de réponse de la part de sociétés, des options de recours hiérarchique sont envisagées telles que l'engagement du chef de la direction ou du conseil; iv) évaluer le rendement en passant en revue les interactions avec la société. Si les objectifs ont été atteints, le succès est communiqué aux investisseurs. Si les objectifs n'ont pas été atteints, des options de recours hiérarchique sont évaluées et peuvent comprendre ce qui suit : des échanges supplémentaires avec le président du conseil, l'appui d'une résolution d'actionnaires ou l'évaluation de l'incidence de désinvestissements sur les caractéristiques globales en matière de finance et de durabilité du Fonds.

Outre les exclusions qui sont appliquées à l'ensemble des solutions d'investissement durable, comme il est décrit en détail à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** », le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres exclura généralement les sociétés dont les produits sont considérés comme n'étant pas durables et/ou qui tirent plus de 10 % de leurs produits de l'exploration, de l'extraction ou de la production de ce qui suit :

- le charbon thermique;
- les sables bitumineux;
- l'énergie à base de schiste;
- le pétrole et le gaz provenant de l'Arctique.

Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe applique une méthode de placement qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables et intégrera des recherches qualitatives, quantitatives et fondamentales à l'analyse de facteurs ESG afin de sélectionner les placements. Les « émetteurs durables et responsables » s'entendent des émetteurs de titres de créance dits ESG qui mettent l'accent sur des projets à l'égard desquels l'« emploi du produit » est clairement défini ainsi que des émetteurs d'obligations qui sont les « meilleurs de leur catégorie », comme il est précisé ci-après.

L'intégration de facteurs ESG à la recherche et au processus d'évaluation fournit une meilleure perspective de la durabilité des émetteurs.

Ces facteurs sont évalués et surveillés sur une base continue par l'intermédiaire de fournisseurs tiers de données et de recherches exclusives portant sur des sociétés et des émetteurs.

Les facteurs environnementaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources (utilisation efficace des ressources naturelles d'un pays), les risques physiques liés au climat (risques causés par les événements climatiques encourus par les collectivités et les infrastructures) et l'état de préparation à l'égard de la transition (à quel point un pays est-il efficace dans sa planification de la transition énergétique et son exécution d'une transition graduelle sans dépendance aux combustibles fossiles); et ii) pour les titres de créance de sociétés, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, la gestion de l'énergie, la consommation d'eau, la production de déchets, l'incidence écologique et l'état de préparation à l'égard de la transition.

Les facteurs sociaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, les niveaux d'éducation, l'indépendance alimentaire et énergétique, les soins de santé, l'égalité et l'autonomisation; et ii) pour les titres de créance de sociétés, la santé et la sécurité des employés, les droits de la personne, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la diversité, l'égalité et l'inclusion.

Les facteurs de gouvernance pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, l'efficacité et la responsabilisation du gouvernement, la réglementation et la fiabilité (p. ex. la primauté du droit) et la durabilité progressive (à quel point un pays est-il efficace dans sa progression vers ses objectifs de durabilité à long terme); et ii) pour les titres de créance de sociétés, la rémunération de la direction et du conseil, les processus de gestion du risque, les communications ESG de la société et la complexité organisationnelle (transparence des activités de la société).

Le Fonds investira dans des émetteurs durables et responsables, ce qui comprend des émetteurs d'obligations dites « vertes », et il investira également dans d'autres titres de créance utilisés pour financer des solutions d'investissement environnemental et durable, et il répartira les actifs en fonction de la qualité du crédit, des rendements, des secteurs, des devises et des pays.

Voici quelques exemples d'obligations dites ESG et d'autres titres de créance connexes :

- **Obligations vertes** : Pour qu'une obligation soit « étiquetée » verte, les émetteurs doivent déposer une demande de certification auprès d'un tiers reconnu, comme un auditeur ou une agence de notation ESG.
- **Obligations sociales** : obligations qui doivent être utilisées pour obtenir des résultats sociaux positifs ou résoudre divers problèmes sociaux.
- **Obligations durables** : obligations qui sont utilisées pour financer des projets qui combinent des enjeux environnementaux et sociaux ou abordent des aspects de ces deux volets. L'émission de ce type de créances permet à la fois aux sociétés et aux gouvernements d'avoir une incidence sur une plus grande variété d'initiatives.
- **Obligations liées au développement durable** : obligations assorties d'une composante variable fondée sur leurs notes ESG ou sur certains objectifs fixés que la société tente d'atteindre. Ces obligations sont

généralement liées à un mécanisme qui incite fortement l'émetteur à atteindre des objectifs prédéfinis en matière de durabilité, ce qui fait concorder fortement ses objectifs de durabilité et financiers.

- **Obligations liées à la transition** : obligations qui sont utilisées pour financer la transition d'une société vers la réduction des incidences sur l'environnement ou des émissions de carbone. Les obligations dites « bleues » sont techniquement des obligations liées à la transition qui financent des projets en lien avec les océans et la conservation des ressources en eau.
- **Obligations d'émetteurs « meilleurs de leur catégorie »** : ces obligations sont des titres à revenu fixe dont les émetteurs sont considérés par le gestionnaire de portefeuille comme étant des chefs de file en matière d'enjeux ESG par rapport à leurs homologues.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son exposition aux titres à revenu fixe dans un secteur donné et peut investir dans tous les types de titres à revenu fixe de partout dans le monde, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés à rendement élevé (ces obligations ont une note de qualité inférieure, soit une note inférieure à « BBB- » attribuée par une agence de notation reconnue, et ne sont parfois pas notées), des obligations de gouvernements et de sociétés de bonne qualité et des instruments à taux variable.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AA », et, de même, d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « AAA ». De tels placements peuvent augmenter l'exposition du Fonds au risque associé à la concentration, au risque de crédit et au risque associé aux placements étrangers décrits à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** ». Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 29 septembre 2021	Changement de nom; auparavant le Fonds équilibré de durabilité mondiale et d'impact Mackenzie
Le 18 mars 2022	Rockefeller a cessé d'agir à titre de sous-conseiller.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 50 % de l'indice MSCI AC (All Country) World (Net) et à 50 % de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA).

L'**indice MSCI AC (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés et émergents. Il est composé de 23 indices de pays des marchés développés et de 24 indices de pays des marchés émergents. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA)** suit le rendement de titres de créance de qualité émis dans le public sur d'importants marchés locaux ou euro-obligataires, y compris des titres de créance titrisés et garantis émis par des États, des sociétés d'État ou des sociétés. Les obligations admissibles doivent avoir une note d'au moins « BBB » ainsi qu'une échéance de plus d'un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ DE L'ENVIRONNEMENT MACKENZIE GREENCHIP

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds mondial équilibré
Partis offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds investit principalement dans l'économie environnementale qui appuie la transition énergétique.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres OPC.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 40 % à 60 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage de l'actif du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds à thématique durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions a recours à une analyse fondamentale rigoureuse afin de repérer, de choisir et de surveiller des placements. Le Fonds maintiendra habituellement un portefeuille composé de sociétés à moyenne ou à grande capitalisation dont les revenus sont tirés de la vente de produits et de services écologiquement supérieurs. Le Fonds investit principalement dans les secteurs de l'environnement, notamment les suivants :

- **Énergie propre** – Ce secteur comprend les sociétés qui participent à l'exploitation de l'énergie, y compris la fabrication, l'installation, la production et la distribution d'énergie éolienne, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermique, de biomasse, hydroélectrique et d'autres sources d'énergie non fossile.

- **Efficacité énergétique** – Le secteur de l'efficacité énergétique comprend les sociétés qui offrent des produits et/ou des services qui améliorent l'efficacité de la consommation d'énergie dans les immeubles et les industries. Le secteur comprend les systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation évolués et les technologies de gestion énergétique, d'automatisation et de propulsion.
- **Technologie propre** – Le secteur des technologies propres se compose de sociétés du savoir dont les produits et les services réduisent la consommation des ressources et la pollution. Le secteur comprend les domaines des services de gestion des déchets et du contrôle de la pollution, des logiciels et de la logistique, des matériaux de pointe, des compteurs évolués et d'autres formes d'efficacité industrielle.
- **Eau** – Le secteur de l'eau se compose principalement de technologies de filtration et de purification, de services publics, d'entreprises et de technologies d'infrastructure et de processus qui réduisent le gaspillage et/ou la consommation d'eau.
- **Agriculture durable** – Ce secteur se concentre sur l'agriculture durable et les sociétés des aliments et des boissons qui utilisent moins d'eau, d'énergie, de fertilisants, d'hormones, d'antibiotiques et de pesticides pour cultiver, récolter, distribuer et/ou vendre ces aliments.
- **Transport** – Les sociétés liées au transport collectif et aux technologies liées à l'efficacité des transports.

Le gestionnaire de portefeuille responsable du volet titres à revenu fixe investira principalement dans des obligations dites « vertes » et dans d'autres titres de créance utilisés pour financer des solutions d'investissement environnemental et durable, et il répartira les actifs en fonction de la qualité du crédit, des rendements, des structures, des secteurs, des devises et des pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son exposition aux titres à revenu fixe dans un secteur donné et peut investir dans tous les types de titres à revenu fixe de partout dans le monde, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés à rendement élevé (ces obligations ont une note de qualité inférieure, soit une note « **BBB-** » attribuée par une agence de notation reconnue, et ne sont parfois pas notées), des obligations de gouvernements et de sociétés de bonne qualité, des obligations convertibles, des prêts et des instruments à taux variable.

En règle générale, le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe investira au moins 60 % de son actif dans des obligations dites vertes. Les **obligations vertes** sont des titres de créance utilisés pour financer divers projets liés au climat ou à l'environnement. Pour qu'une obligation soit « étiquetée » verte, les émetteurs doivent déposer une demande de certification auprès d'un tiers reconnu, comme un auditeur ou une agence de notation ESG. L'objectif du Fonds peut évoluer avec le temps en réponse au contexte en évolution ou à mesure que les émissions de titres de créance dits « verts » prendront de l'importance et arriveront à maturité.

Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe applique une méthode de placement qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables et intégrera des recherches qualitatives,

quantitatives et fondamentales à l'analyse de facteurs ESG afin de sélectionner les placements. Les « émetteurs durables et responsables » s'entendent des émetteurs de titres de créance dits ESG qui mettent l'accent sur des projets à l'égard desquels l'« emploi du produit » est clairement défini ainsi que des émetteurs d'obligations qui sont les « meilleurs de leur catégorie », comme il est précisé ci-après.

L'intégration de facteurs ESG à la recherche fournit une meilleure perspective de la durabilité des émetteurs. Les facteurs environnementaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources (utilisation efficace des ressources naturelles d'un pays), les risques physiques liés au climat (risques causés par les événements climatiques encourus par les collectivités et les infrastructures) et l'état de préparation à l'égard de la transition (à quel point un pays est-il efficace dans sa planification de la transition énergétique et son exécution d'une transition graduelle sans dépendance aux combustibles fossiles); et ii) pour les titres de créance de sociétés, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, la gestion de l'énergie, la consommation d'eau, la production de déchets, l'incidence écologique et l'état de préparation à l'égard de la transition.

Les facteurs sociaux pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, les niveaux d'éducation, l'indépendance alimentaire et énergétique, les soins de santé, l'égalité et l'autonomisation; et ii) pour les titres de créance de sociétés, la santé et la sécurité des employés, les droits de la personne, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la diversité, l'égalité et l'inclusion.

Les facteurs de gouvernance pris en considération comprennent : i) pour les titres de créance d'État, l'efficacité et la responsabilisation du gouvernement, la réglementation et la fiabilité (p. ex. la primauté du droit) et la durabilité progressive (à quel point un pays est-il efficace dans sa progression vers ses objectifs de durabilité à long terme); et ii) pour les titres de créance de sociétés, la rémunération de la direction et du conseil, les processus de gestion du risque, les communications ESG de la société et la complexité organisationnelle (transparence des activités de la société).

L'économie environnementale englobe l'ensemble des secteurs ou des industries qui appuient la transition énergétique et notre réussite canadienne et mondiale vers une augmentation nulle de la température d'ici 2050, au sens attribué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (organisme des Nations Unies qui fournit des évaluations régulières fondées sur la science sur les effets continus des changements climatiques aux pays membres), et comprend des secteurs ou des industries qui mettent au point des solutions éoliennes ou solaires par exemple, ainsi que ceux qui investissent dans leurs activités pour atteindre la carboneutralité.

Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe choisira généralement de prioriser les interventions plutôt que les dessaisissements. Lorsque des risques ESG importants sont repérés et s'il y a lieu, le Fonds s'entretient avec les émetteurs d'obligations pour réduire le risque et favoriser des changements positifs. Le gestionnaire a comme objectif d'effectuer 100 interventions par année auprès des émetteurs d'obligations, et ces interventions sont inscrites dans une base de données dans laquelle sont consignés les enjeux

menant à l'intervention, les mesures prises, les échéanciers et les résultats.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « **AA** », et, de même, d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « **AAA** ». De tels placements peuvent augmenter l'exposition du Fonds au risque associé à la concentration, au risque de crédit et au risque associé aux placements étrangers décrits à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** ». Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, conformément à ses objectifs de placement. Aucuns frais de gestion, ni frais d'acquisition, ni aucune prime incitative des Fonds ne seront comptabilisés en double.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 29 septembre 2021	Changement de nom; auparavant, le Fonds mondial équilibré Mackenzie Greenchip

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 50 % de l'indice MSCI AC

(All Country) World (Net) et à 50 % de l'indice ICE BofA Green Bond (Hedged to CAD).

L'**indice MSCI AC (All Country) World (Net)** est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de marchés développés et émergents. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés et de 24 marchés de pays émergents. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses constituants.

En date du 1^{er} octobre 2024, l'ancien indice de référence, l'indice FTSE Environmental Opportunities All-Share, a été changé étant donné qu'il s'agit d'un indice hiérarchisé qui offre à Mackenzie un univers d'occasions de placement limitées. Par conséquent, il a été décidé d'aller vers un indice plus vaste comme l'indice MSCI AC (All Country) World (Net).

L'**indice ICE BofA Green Bond (couvert en \$ CA)** suit le rendement des titres émis à des fins dites « vertes ». Les obligations admissibles doivent clairement annoncer que le produit sera utilisé seulement pour des projets ou des activités qui font la promotion de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation aux changements climatiques, ou à d'autres fins de durabilité de l'environnement, comme les principes applicables aux obligations vertes de l'ICMA l'énoncent. Les titres de créance généraux de sociétés qui participent à des éco-industries ne sont pas inclus. L'exposition aux devises est couverte par rapport au dollar canadien.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE REVENU MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries LB*, LF* et LW*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Aucune nouvelle souscription de titres n'est acceptée à l'égard de chaque série de ce Fonds depuis le 11 décembre 2017, à l'exception de ce qui suit :

- **les investisseurs qui détenaient des titres de série LB ou de série LW à cette date, et qui continuent de les détenir, peuvent souscrire des titres supplémentaires;**
- **les investisseurs peuvent faire des échanges entre des titres de série LW dans le cadre du Programme de Tarification préférentielle et, s'ils continuent de détenir des titres de série LW, ils peuvent également souscrire des titres supplémentaires.**

Les titres de série LF ne sont offerts qu'aux investisseurs qui détenaient des titres du Fonds avant le 25 novembre 2021. Les séries pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer un flux constant de revenu assorti d'une protection raisonnable du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres d'émetteurs provenant de partout dans le monde.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 10 % à 40 % dans des titres de capitaux propres;
- de 60 % à 90 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions canadiennes a recours à un style de placement axé sur la valeur et cherche à constituer un portefeuille d'actions diversifié reposant sur une approche rigoureuse, étayée par des statistiques, ascendante et axée sur la valeur.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions étrangères investit principalement dans des sociétés cotées en bourse à forte ou à moyenne capitalisation, et fait appel à un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance.

Les titres à revenu fixe dans lesquels investit le Fonds devraient être assortis d'une note d'évaluation moyenne et pondérée d'au moins « **BBB** » selon une agence de notation reconnue.

Le gestionnaire de portefeuille responsable du volet titres à revenu fixe a recours à un style de placement axé sur la valeur. En ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse de facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe à différentes étapes du cycle économique. Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse des titres qui sont habituellement assortis d'une note d'évaluation peu élevée, comme les titres de créance à rendement élevé, selon une méthode ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de redressement des titres de créance.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 40 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres applique une méthode d'intégration ESG en évaluant les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe a recours à une méthode et à des modèles quantitatifs exclusifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez

vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Le Fonds peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture, ce qui l'expose au risque associé aux dérivés. Le Fonds peut également investir une part de son actif à l'étranger, ce qui signifie qu'il est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Epuisement du capital*		●	
Marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 20,91 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 6 juillet 2018	Modification des objectifs de placement pour passer d'objectifs ayant pour but d'investir principalement dans des titres à revenu fixe canadiens à des objectifs ayant pour but d'investir principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde. Le rendement passé avant cette date a été obtenu suivant les objectifs antérieurs.

FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries LB, LF*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Aucune nouvelle souscription de titres n'est acceptée à l'égard de chaque série de ce Fonds depuis le 11 décembre 2017, à l'exception de ce qui suit :

- les investisseurs qui détenaient des titres des séries LB, LW, LW5 ou LX à cette date, et qui continuent de les détenir, peuvent souscrire des titres supplémentaires;
- les investisseurs peuvent faire des échanges entre des titres de série LW ou de série LW5 dans le cadre du Programme de Tarification préférentielle et, s'ils continuent de détenir des titres de série LW ou de série LW5, ils peuvent également souscrire des titres supplémentaires.

Les titres de série LF ne sont offerts qu'aux investisseurs qui détenaient des titres du Fonds avant le 25 novembre 2021. Les séries pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche un revenu ayant un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres axés sur le revenu.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à adopter une stratégie de placement souple pour investir dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres ou des titres de ces deux catégories partout dans le monde. À l'heure actuelle, il investit principalement en Amérique du Nord. Le Fonds investira généralement de 30 % à 70 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée, mais il pourra investir de 0 % à 100 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée. La répartition entre les catégories d'actifs dépend de la conjoncture économique et/ou de l'évaluation par les gestionnaires de portefeuille des valeurs relatives.

Les placements du Fonds dans les obligations de sociétés libellées en dollars canadiens ou américains devraient, habituellement, être assortis d'une note d'évaluation moyenne et pondérée d'au moins « **BB** » selon une agence de notation reconnue.

La stratégie de placement privilégie une analyse fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi, par

laquelle est effectuée l'analyse de secteurs d'activité et de sociétés données, notamment leurs états financiers et d'autres facteurs pertinents.

Les placements dans les titres à revenu fixe peuvent comprendre, notamment, des titres à revenu fixe, des obligations de sociétés (de première qualité ou non), des obligations convertibles et/ou des obligations d'État.

Les titres de capitaux propres axés sur le revenu dans lesquels le Fonds peut investir peuvent comprendre, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et des actions privilégiées convertibles donnant droit à des dividendes et des titres de fiducies (y compris des fiducies de revenu, des fiducies commerciales, des fiducies de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances et de ressources et des fiducies de services publics et d'infrastructures).

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à 20 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « **AA** », et, de même, le droit d'investir jusqu'à 35 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note d'au moins « **AAA** ». Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette approbation des organismes de réglementation, veuillez consulter la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres applique une méthode d'intégration ESG en évaluant les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe a recours à une méthode et à des modèles quantitatifs exclusifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, en vue d'atténuer les risques et de prendre en considération les risques baissiers liés aux obligations. En ce qui a trait aux obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. Pour ce qui est des obligations d'État, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, mesuré au moment du placement, dans des actifs non liquides, qui peuvent comprendre des titres d'un instrument privé de Northleaf et/ou d'un instrument privé de Sagarid.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Concentration	●		
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 19 janvier 2018	Fusion du Fonds équilibré Trimark Quadrus avec le Fonds
Le 16 août 2019	Fusion du Fonds canadien équilibré Mackenzie avec le Fonds
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Revenu stratégique avec le Fonds
Le 16 juin 2023	Fusion du Mandat privé équilibré de revenu Mackenzie avec le Fonds

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES BETTERWORLD MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Partis offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens de sociétés qui sont considérées comme ayant des pratiques progressistes en matière de facteurs ESG.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse de titres ascendante au moyen d'une analyse exclusive de facteurs ESG pour prendre des décisions de placement et mettra également l'accent sur des paramètres financiers traditionnels.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds de base durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds adopte une approche d'investissement durable et accorde la priorité aux facteurs ESG en tirant profit de méthodes durables comme la sélection négative, la sélection du meilleur de sa catégorie et la gérance. Au moyen d'une approche de sélection du meilleur de sa catégorie, le gestionnaire de portefeuille peut repérer les titres dont les émetteurs ont des méthodes plus progressistes par rapport à leurs homologues. Dans le cadre de cette approche, le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur les facteurs ESG relatifs à chacune des sociétés dans lesquelles le Fonds investit et/ou à certaines parties prenantes de ces sociétés, dont les clients, les collectivités, les employés, l'environnement, les actionnaires et les fournisseurs. Ces facteurs ESG comprennent notamment les pratiques de vente durables, les investissements dans la collectivité, les cibles de carboneutralité et la diversité au sein du conseil.

Par exemple, les pratiques de vente durables visent à informer et à éduquer les clients et sont évaluées au moyen d'un processus de recherche exclusif qui comprend des commentaires des clients et des

controverses déclarées. Les investissements dans la collectivité comprennent les dons caritatifs et les investissements dans l'éducation, la formation au travail et le logement abordable. Ces investissements dans la collectivité sont évalués au moyen de recherches relatives aux rapports annuels et sur la durabilité des sociétés. Les cibles de carboneutralité comprennent l'évaluation des mesures prises pour réduire l'intensité des émissions de carbone ou des investissements réalisés dans le but de réduire cette intensité. Ces données sont généralement déclarées dans les rapports annuels ou sur la durabilité des sociétés. La diversité au sein du conseil comprend la diversité des genres, des ethnies et des compétences au sein du conseil d'une société. L'équipe met l'accent sur l'information communiquée par la société, sur ses politiques et cibles et sur les progrès réalisés. Ces données sont généralement déclarées dans les rapports annuels ou sur la durabilité des sociétés.

La surveillance quotidienne des sociétés et des vérifications régulières des sociétés font partie intégrante de la méthode de gestion active. Des examens ESG approfondis sont réalisés à l'achat et à tous les deux ans et des examens ponctuels en profondeur sont effectués au besoin en fonction des nouveautés entourant les sociétés, notamment de nouveaux risques ou des risques en expansion, une nouvelle controverse visant une société, un changement de contrôle ou un changement important dans les activités d'une société. Une surveillance active et quotidienne de l'actualité pour repérer les nouveaux risques auxquels une société pourrait devoir faire face est effectuée afin de pouvoir agir rapidement, si nécessaire, en vue de protéger la valeur pour les investisseurs.

Le gestionnaire de portefeuille met également en œuvre un programme de gérance visant les risques ESG importants et les occasions ESG rattachés à des titres donnés qui devraient faire augmenter la valeur globale pour les investisseurs. Par des échanges directs avec les dirigeants de société, le soutien de propositions d'actionnaires et le vote par procuration, le gestionnaire de portefeuille contribuera, sur une base continue, à favoriser les progrès relatifs aux facteurs ESG au sein de la société.

Les objectifs du programme de gérance du gestionnaire de portefeuille sont les suivants : i) promouvoir une plus grande transparence et responsabilisation des sociétés à l'égard de thèmes ESG clés; ii) promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale des sociétés; iii) optimiser la création de valeur pour les parties prenantes et améliorer la valeur pour les actionnaires, et iv) accélérer les effets positifs sur les thèmes clés d'investissement responsable en vue d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le gestionnaire de portefeuille échangera avec les sociétés sur ce qui suit : i) les risques clés déterminés grâce aux analyses de l'industrie et du secteur; ii) l'importance de l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier et/ou d'exploitation de la société; iii) la qualité ESG de la société, y compris en matière d'évaluation interne et de communication (l'accent est mis sur les sociétés qui affichent certains risques liés aux facteurs ESG), et iv) les secteurs clés repérés aux fins de promotion d'après les thèmes et valeurs en matière d'engagement du gestionnaire de portefeuille.

L'exécution du programme de gérance des gestionnaires de portefeuille repose sur le processus suivant : i) établir une justification

et une stratégie d'engagement; ii) mettre en place une communication par écrit avec la société qui précise des objectifs clairs de l'engagement; iii) surveiller et mesurer les progrès au moins dans les douze mois qui suivent la communication initiale afin de comparer le progrès par rapport aux objectifs énoncés. En l'absence de réponse de la part de sociétés, des options de recours hiérarchique sont envisagées telles que l'engagement du chef de la direction ou du conseil; iv) évaluer le rendement en passant en revue les interactions avec la société. Si les objectifs ont été atteints, le succès est communiqué aux investisseurs. Si les objectifs n'ont pas été atteints, des options de recours hiérarchique sont évaluées et peuvent comprendre ce qui suit : des échanges supplémentaires avec le président du conseil, l'appui d'une résolution d'actionnaires ou l'évaluation de l'incidence de désinvestissements sur les caractéristiques globales en matière de finance et de durabilité du Fonds.

Outre les exclusions qui sont appliquées aux solutions d'investissement durable décrites à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié, le gestionnaire de portefeuille exclura généralement les sociétés dont les produits sont réputés être non durables et/ou qui tirent plus de 10 % de leurs produits de l'exploration, de l'extraction ou de la production de ce qui suit :

- le charbon thermique;
- les sables bitumineux;
- l'énergie à base de schiste;
- le pétrole et le gaz provenant de l'Arctique.

Habituellement, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est assujéti aux risques associés au marché et aux placements dans des titres de capitaux propres. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Puisque le Fonds peut investir une partie de son actif à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises		●	
Placements étrangers		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 21,91 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice S&P/TSX Composite Fossil Fuel Reserves Free.

L'indice **S&P/TSX Composite Fossil Fuel Reserves Free** mesure le rendement des sociétés qui composent l'indice composé S&P/TSX et qui ne possèdent aucune réserve de combustibles fossiles, ce qui comprend les sources récupérables économiquement et techniquement de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon thermique.

En date du 1^{er} octobre 2024, l'ancien indice de référence, l'indice composé S&P/TSX, a été changé, car la stratégie du Fonds exclut les combustibles fossiles et Mackenzie est d'avis que l'indice S&P/TSX Composite Fossil Fuel Reserves Free représente mieux l'univers de placement du Fonds.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds effectue surtout des placements dans des titres de capitaux propres canadiens émis par des sociétés canadiennes en vue d'obtenir une plus-value du capital à long terme et un taux de rendement raisonnable.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est également accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées

à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Le Fonds peut également investir une partie importante de ses actifs à l'étranger, ce qui signifie qu'il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 4 janvier 2016	Bluewater a cessé d'agir à titre de sous-conseiller du Fonds
Le 25 novembre 2016	Modification des objectifs de placement en vue d'éliminer la capacité d'investir dans des titres à revenu fixe et des titres émis par des organismes gouvernementaux. Le rendement passé avant cette date a été obtenu suivant les objectifs antérieurs.
	Fusion du Fonds concentré d'actions canadiennes Mackenzie avec le Fonds
Le 6 juillet 2018	Fusion du Fonds de croissance de dividendes toutes capitalisations canadiennes Mackenzie et du Fonds de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie avec le Fonds
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Canadien de croissance avec le Fonds
Le 29 septembre 2022	Changement de nom; auparavant, le Fonds canadien de croissance Mackenzie

FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir des rendements supérieurs à long terme grâce à une croissance du capital et à un revenu de dividendes, moyennant un risque inférieur à la moyenne, en investissant principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Habituellement, le gestionnaire de portefeuille cherche à gérer le portefeuille du Fonds de façon à ce que son rendement soit supérieur à celui de l'indice composé de dividendes S&P/TSX.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds applique une méthode d'intégration ESG en évaluant les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique, et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le Fonds met également à profit un cadre ESG exclusif pour aider à la composition du portefeuille.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit		●	
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises		●	
Placements étrangers		●	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 octobre 2024, trois porteurs de titres détenaient respectivement 21,51 %, 14,36 % et 12,71 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 8 février 2019	Fusion du Fonds de dividendes toutes capitalisations canadiennes Mackenzie avec le Fonds
Le 27 septembre 2019	Changement de nom; auparavant, le Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Dividendes canadiens avec le Fonds

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5* et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Procurer une croissance du capital à long terme importante en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres de capitaux propres canadiens.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie un style axé sur la valeur. Grâce à une constitution de portefeuilles diversifiés fondée sur une approche rigoureuse, étayée par des statistiques, ascendante et axée sur la valeur, l'équipe de placement estime qu'elle peut atténuer les risques et maximiser les rendements à long terme pour les investisseurs du Fonds.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

En règle générale, l'actif du Fonds sera entièrement investi. Cependant, le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds intègre des facteurs ESG importants à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. La grille d'importance relative du SASB est utilisée comme guide pour repérer les facteurs ESG importants par secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants (comme les émissions de gaz à effet de serre) sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille. Le Fonds discute avec ses sociétés détenues dans le but d'encourager un comportement d'entreprise progressif axé sur les risques liés au climat, la diversité et la gouvernance.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises		●	
Placements étrangers		●	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 27 septembre 2019	Changement de nom; auparavant, le Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Actions canadiennes avec le Fonds
Le 20 mai 2022	Fusion du Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie avec le Fonds

FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Procurer une croissance du capital à long terme importante en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres de petites sociétés canadiennes dont la capitalisation boursière est inférieure à la moyenne.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur. Grâce à une constitution de portefeuilles diversifiés fondée sur une approche rigoureuse, étayée par des statistiques et ascendante, l'équipe de placement estime qu'elle peut atténuer les risques et maximiser les rendements à long terme pour les investisseurs du Fonds.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

En règle générale, l'actif du Fonds sera entièrement investi. Cependant, le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds intègre des facteurs ESG importants à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. Le cadre d'importance du SASB est utilisé comme guide pour repérer les facteurs ESG importants en fonction du secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants (comme les émissions de gaz à effet de serre) sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille. Le Fonds communique avec les sociétés dans lesquelles il investit pour encourager les comportements d'entreprise progressistes en mettant l'accent sur les risques liés au climat, la diversité et la gouvernance.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens offerts par de petites sociétés canadiennes, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans des titres de petites sociétés sont plus volatils que les autres types de placements et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises		●	
Placements étrangers		●	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 16,82 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 29 septembre 2017	Changement de nom du Fonds de valeur petites capitalisations canadiennes Mackenzie
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes avec le Fonds

FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds recherche une plus-value du capital à long terme, tout en maintenant son engagement d'assurer la protection de son capital.

Le Fonds effectue surtout des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à forte capitalisation de qualité supérieure.

Dans les périodes où l'évaluation boursière est élevée, le Fonds peut conserver une partie importante de son actif dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains afin de protéger le capital dans l'attente de conditions de placement plus favorables.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur par lequel sont ciblées les sociétés qui semblent avoir des possibilités de croissance supérieure et relativement soutenue à long terme. Une grande importance est également accordée à l'évaluation de la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Le travail d'analyse porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de gestion, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Aux fins du présent Fonds, le gestionnaire de portefeuille considère généralement que « **sociétés à forte capitalisation** » signifie une capitalisation boursière d'au moins un milliard de dollars canadiens.

En général, une fois qu'un placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». L'approche mise en œuvre par le Fonds comprend l'intégration de facteurs ESG dans le cadre de laquelle le Fonds a recours à un système de pointage ESG exclusif pour déterminer les risques et occasions potentiels qui pourraient avoir une incidence sur le rendement à long terme d'une société. Le système de pointage est fondé sur une analyse qualitative, qui est intégrée au pointage de qualité global de la société, qui peut être excellent, bon, neutre, inférieur à la moyenne ou mauvais. Ce pointage aide à déterminer si un placement est effectué ou la taille de la répartition effectuée.

Dans le cadre de la méthode de placement Ivy, le Fonds peut détenir une grande quantité de trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, notamment lorsque le gestionnaire de portefeuille estime que le marché est surévalué.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Le Fonds peut également investir une partie importante de ses actifs à l'étranger, ce qui signifie qu'il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe		●	
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINE MACKENZIE BLUEWATER

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés et cherche des sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et dont la situation financière est solide. Une grande importance est accordée au prix raisonnable des placements, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans les titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans**

un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il? » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques débute à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 6 juillet 2018*	Fusion de la Catégorie Mackenzie Grandes capitalisations américaines avec le Fonds
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Croissance américaine avec le Fonds
Le 20 mai 2022	Fusion du Mandat privé d'actions américaines Mackenzie avec le Fonds
Le 29 septembre 2022	Changement de nom; auparavant, le Fonds de croissance américaine Mackenzie

* Cette date correspond à la date de la fusion du Fonds Capitalcorp avec le Fonds. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de l'historique de rendement du Fonds Capitalcorp par le Fonds dans le cadre d'une dispense émise relativement à la restructuration de fonds.

FONDS DE CROISSANCE TOUTES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds recherche la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés américaines de toute envergure, allant de grandes sociétés bien établies à de petites sociétés en croissance.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance par lequel les actifs sont principalement investis dans des actions ordinaires de sociétés américaines de toute taille, mais privilégie les actions de croissance. Les actions de croissance sont émises par des sociétés dont les bénéfices devraient croître plus rapidement que ceux de sociétés comparables, et dont l'expansion des activités ainsi que d'autres caractéristiques pourraient faire augmenter le cours des actions. Au moment où la décision d'acheter ou de vendre un placement est prise, il est tenu compte, entre autres, de facteurs comme l'évaluation de l'entreprise, sa santé financière, son potentiel de croissance, sa position concurrentielle dans son secteur d'activités, son bénéfice anticipé, ses flux de trésorerie et ses dividendes.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs non américains.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le sous-conseiller est signataire des **Principes pour l'investissement responsable (PIR)** soutenus par les Nations Unies.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans**

un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il? » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au cours de la dernière année, les avoirs du Fonds dans les actions de Microsoft Corp. ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 10,33 %; ses avoirs dans les actions d'Apple Inc. ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 10,19 %; et ses avoirs dans les actions de NVIDIA Corp. ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 11,44 %. Si ses avoirs dans un seul émetteur représentent plus de 10 % de son actif net, le Fonds peut être exposé aux risques décrits à la rubrique « **Risque associé à la concentration** », à la page 63.

FONDS AMÉRICAIN DE DIVIDENDES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme assortie d'un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou devraient verser des dividendes.

Le Fonds peut également investir dans d'autres types de titres qui distribuent ou devraient distribuer un revenu.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Outre ses placements dans des titres de capitaux propres (y compris des actions ordinaires et des actions privilégiées), le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe, des titres de fiducies (y compris des fiducies de revenu, des fiducies commerciales, des FPI, des fiducies de redevances et de ressources et des fiducies de services publics et d'infrastructures) et d'autres titres (y compris des obligations convertibles et des bons de souscription).

Le Fonds peut investir dans des titres de sociétés de toute taille, mais devrait généralement investir dans des titres d'émetteurs à moyenne ou à grande capitalisation. Il peut investir dans tous les secteurs de l'économie.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche d'intégration ESG, comme il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds adopte une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle il évalue les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le Fonds met également à profit un cadre ESG exclusif pour aider à la composition du portefeuille.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres ainsi qu'au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration		①	
Titres convertibles		①	
Crédit		①	
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements à revenu fixe		①	
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé		①	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

FONDS D'OPPORTUNITÉS DE MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme et un taux de rendement raisonnable en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne capitalisation des États-Unis.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres OPC.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche des sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui disposent de caractéristiques financières attrayantes. Une grande importance est également accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds investira principalement dans des sociétés à moyenne capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés à petite capitalisation et/ou établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG, plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds adopte une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle le Fonds vise à investir dans des secteurs et des sociétés qui auront du succès dans un avenir où les normes ESG seront en hausse. Par conséquent, le Fonds intègre des facteurs ESG importants, comme les droits du travail et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, à son processus d'évaluation.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, conformément à ses objectifs de placement. Aucuns frais de gestion, ni frais

d'acquisition, ni aucune prime incitative des Fonds ne seront comptabilisés en double.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans des titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans des titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 32,16 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice Russell Mid Cap.

L'**indice Russell Mid Cap** mesure le rendement des 800 sociétés les plus petites de l'indice Russell 1000.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE CROISSANCE DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Partis offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme et un rendement raisonnable en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le Fonds peut également investir de temps à autre dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements des États-Unis et du Canada.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est également accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance attendue des sociétés composant le portefeuille.

La plupart des sociétés comprises dans le Fonds seront des sociétés à petite ou à moyenne capitalisation. Ces sociétés devraient avoir une capitalisation boursière supérieure à 500 millions de dollars américains lors du placement initial du Fonds.

Il peut arriver que les gestionnaires de portefeuille estiment que les cours sont trop élevés pour justifier la réalisation d'un placement, ou qu'une part des titres de capitaux propres en portefeuille soit en transition. Pendant une telle période, le Fonds peut détenir des titres à revenu fixe comme des bons du Trésor, des obligations d'État ou des obligations de sociétés au lieu de conserver des liquidités. De tels placements sont faits uniquement pour procurer un meilleur rendement que des placements dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Ils sont gardés en réserve afin d'être placés ultérieurement dans des titres de capitaux propres.

Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG, plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds adopte une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle le Fonds vise à investir dans des secteurs et des sociétés qui auront du succès dans un avenir où les normes ESG seront en hausse. Par conséquent, le Fonds intègre des facteurs ESG importants, comme les droits du travail et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, à son processus d'évaluation.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		①	
Concentration		①	
Titres convertibles			○
Crédit		①	
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe		①	
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé		①	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les autres événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 27 mai 2020*	Changement de nom; auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines avec le Fonds

* Cette date correspond à la date de la fusion du Fonds Capitalcorp avec le Fonds. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de l'historique de rendement du Fonds Capitalcorp par le Fonds dans le cadre d'une dispense émise relativement à la restructuration de fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES BETTERWORLD MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Partis offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde et qui sont considérées comme ayant des pratiques progressistes en matière de facteurs ESG.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse de titres ascendante au moyen d'une analyse exclusive de facteurs ESG pour prendre des décisions de placement et mettra également l'accent sur des paramètres financiers traditionnels.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme étant un fonds de base durable, comme il est décrit plus amplement sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » dans le présent prospectus simplifié.

Le Fonds adopte une méthode de placement durable et accorde la priorité aux facteurs ESG en tirant profit de méthodes durables comme la sélection négative, la sélection du meilleur de sa catégorie et la gérance. Au moyen d'une approche de sélection du meilleur de sa catégorie, le gestionnaire de portefeuille peut repérer les titres dont les émetteurs ont des méthodes plus progressistes par rapport à leurs homologues. Dans le cadre de cette approche, le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur les facteurs ESG relatifs à chacune des sociétés dans lesquelles le Fonds investit et/ou à certaines parties prenantes de ces sociétés, dont les clients, les collectivités, les employés, l'environnement, les actionnaires et les fournisseurs. Ces facteurs ESG comprennent notamment les pratiques de vente durables, les investissements dans la collectivité, les cibles de carboneutralité et la diversité au sein du conseil.

Par exemple, les pratiques de vente durables visent à informer et à éduquer les clients et sont évaluées au moyen d'un processus de

recherche exclusif qui comprend des commentaires des clients et des controverses déclarées. Les investissements dans la collectivité comprennent les dons caritatifs et les investissements dans l'éducation, la formation au travail et le logement abordable. Ces investissements dans la collectivité sont évalués au moyen de recherches relatives aux rapports annuels et sur la durabilité des sociétés. Les cibles de carboneutralité comprennent l'évaluation des mesures prises pour réduire l'intensité des émissions de carbone ou des investissements réalisés dans le but de réduire cette intensité. Ces données sont généralement déclarées dans les rapports annuels ou sur la durabilité des sociétés. La diversité au sein du conseil comprend la diversité des genres, des ethnies et des compétences au sein du conseil d'une société. L'équipe met l'accent sur l'information communiquée par la société, sur ses politiques et cibles et sur les progrès réalisés. Ces données sont généralement déclarées dans les rapports annuels ou sur la durabilité des sociétés.

La surveillance quotidienne des sociétés et des vérifications régulières des sociétés font partie intégrante de la méthode de gestion active. Des examens ESG approfondis sont réalisés à l'achat et à tous les deux ans et des examens ponctuels en profondeur sont effectués au besoin en fonction des nouveautés entourant les sociétés, notamment de nouveaux risques ou des risques en expansion, une nouvelle controverse visant une société, un changement de contrôle ou un changement important dans les activités d'une société. Une surveillance active et quotidienne de l'actualité pour repérer les nouveaux risques auxquels une société pourrait devoir faire face est effectuée afin de pouvoir agir rapidement, si nécessaire, en vue de protéger la valeur pour les investisseurs.

Le gestionnaire de portefeuille met également en œuvre un programme de gérance visant les risques ESG importants et les occasions ESG rattachés à des titres donnés qui devraient faire augmenter la valeur globale pour les investisseurs. Par des échanges directs avec les dirigeants de société, le soutien de propositions d'actionnaires et le vote par procuration, le gestionnaire de portefeuille contribuera, sur une base continue, à favoriser les progrès relatifs aux facteurs ESG au sein de la société.

Les objectifs du programme de gérance du gestionnaire de portefeuille sont les suivants : i) promouvoir une plus grande transparence et responsabilisation des sociétés à l'égard de thèmes ESG clés; ii) promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale des sociétés; iii) optimiser la création de valeur pour les parties prenantes et améliorer la valeur pour les actionnaires, et iv) accélérer les effets positifs sur les thèmes clés d'investissement responsable en vue d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le gestionnaire de portefeuille échangera avec les sociétés sur ce qui suit : i) les risques clés déterminés grâce aux analyses de l'industrie et du secteur; ii) l'importance de l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier et/ou d'exploitation de la société; iii) la qualité ESG de la société, y compris en matière d'évaluation interne et de communication (l'accent est mis sur les sociétés qui affichent certains risques liés aux facteurs ESG), et iv) les secteurs clés repérés aux fins de promotion d'après les thèmes et valeurs en matière d'engagement du gestionnaire de portefeuille.

L'exécution du programme de gérance des gestionnaires de portefeuille repose sur le processus suivant : i) établir une justification et une stratégie d'engagement; ii) mettre en place une communication par écrit avec la société qui précise des objectifs clairs de l'engagement; iii) surveiller et mesurer les progrès au moins dans les douze mois qui suivent la communication initiale afin de comparer le progrès par rapport aux objectifs énoncés. En l'absence de réponse de la part de sociétés, des options de recours hiérarchique sont envisagées telles que l'engagement du chef de la direction ou du conseil; iv) évaluer le rendement en passant en revue les interactions avec la société. Si les objectifs ont été atteints, le succès est communiqué aux investisseurs. Si les objectifs n'ont pas été atteints, des options de recours hiérarchique sont évaluées et peuvent comprendre ce qui suit : des échanges supplémentaires avec le président du conseil, l'appui d'une résolution d'actionnaires ou l'évaluation de l'incidence de désinvestissements sur les caractéristiques globales en matière de finance et de durabilité du Fonds.

Outre les exclusions qui sont appliquées aux solutions d'investissement durable décrites à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié, le gestionnaire de portefeuille exclura généralement les sociétés dont les produits sont réputés être non durables et/ou qui tirent plus de 10 % de leurs produits de l'exploration, de l'extraction ou de la production de ce qui suit :

- le charbon thermique;
- les sables bitumineux;
- l'énergie à base de schiste;
- le pétrole et le gaz provenant de l'Arctique.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration		①	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
FNB		①	
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 octobre 2024, quatre porteurs de titres détenaient respectivement 40,01 %, 15,25 %, 12,50 % et 12,01 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice MSCI World ex Fossil Fuels.

L'indice **MSCI World ex Fossil Fuels** est fondé sur l'indice MSCI World, son indice phare, et comprend les titres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation situées dans 23 pays des marchés développés. L'indice représente le rendement du marché dans son ensemble, mais exclut les sociétés qui possèdent des réserves de pétrole, de gaz et de charbon. Il s'agit d'une référence pour les investisseurs qui cherchent à éliminer l'exposition aux réserves de combustibles fossiles de leurs placements en raison de leurs inquiétudes quant à leur apport aux changements climatiques.

En date du 1^{er} octobre 2024, l'ancien indice de référence, l'indice MSCI AC (All Country) World (Net), a été changé, car la stratégie du Fonds exclut les combustibles fossiles et Mackenzie est d'avis que l'indice MSCI World ex Fossil Fuels représente mieux l'univers de placement du Fonds.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE BLUEWATER

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans une vaste gamme de titres de capitaux propres à l'échelle mondiale.

Le Fonds effectue principalement des placements sur les marchés développés, mais il peut parfois en faire sur les marchés émergents.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG, plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Croissance mondiale avec le Fonds
Le 20 mai 2022	Fusion du Mandat privé d'actions mondiales Mackenzie avec le Fonds
Le 29 septembre 2022	Changement de nom; auparavant, le Fonds de croissance mondiale Mackenzie

FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme assortie d'un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde qui versent ou devraient verser des dividendes. Le Fonds peut également investir dans d'autres types de titres qui distribuent ou devraient distribuer un revenu.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Outre ses placements dans des titres de capitaux propres (y compris des actions ordinaires et des actions privilégiées), le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe, des titres de fiducies et d'autres titres (y compris des obligations convertibles et des bons de souscription).

En général, le Fonds n'investira pas plus de 25 % de ses actifs dans des titres des marchés émergents.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds applique une méthode d'intégration ESG en évaluant les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique, et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le Fonds met à profit un cadre ESG exclusif pour aider à la composition du portefeuille.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles		●	
Crédit		●	
Cryptomonnaies			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe		①	
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé		①	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Reproduction d'une référence			○

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 25 novembre 2016	Fusion du Fonds d'actions diversifié Mackenzie avec le Fonds
	Fusion de la Catégorie Mackenzie Mondial d'actions diversifié avec le Fonds

FONDS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS MONDIALES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation partout dans le monde.

Le Fonds cherchera à atteindre cet objectif en investissant dans des titres directement et/ou au moyen de placements dans d'autres OPC.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche des sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui disposent de caractéristiques financières attrayantes. Une grande importance est également accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds peut aussi détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG, plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds adopte une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle le Fonds vise à repérer les facteurs ESG importants qui sont jugés pertinents en fonction de l'exposition géographique des sociétés. Les facteurs ESG sont qualitatifs et comprennent notamment les droits des travailleurs, la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, le risque climatique, les préoccupations au titre de la gouvernance et le cadre réglementaire.

À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'atteindre son objectif de placement en investissant dans d'autres OPC gérés par Mackenzie. Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, conformément à ses objectifs de placement. Aucuns frais de gestion, ni frais d'acquisition, ni aucune prime incitative des Fonds ne seront comptabilisés en double.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres ainsi qu'au risque associé au marché. Les placements dans des titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans des titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 71,46 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales avec le Fonds
Le 17 septembre 2021	Fusion du Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie avec le Fonds

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice MSCI AC (All Country) World SMID Cap (Net).

L'indice **MSCI AC (All Country) World SMID Cap (Net)** englobe des titres de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation parmi 23 pays aux marchés développés et 26 pays aux marchés émergents.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS MONDIAL DE LEADERSHIP FÉMININ MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés provenant de partout dans le monde qui favorisent la diversité des genres et le leadership des femmes.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le portefeuille de placements du Fonds comportera habituellement des titres de capitaux propres qui sont choisis à partir des constituants de l'indice MSCI Women's Leadership (l'« **indice** »). L'indice vise à représenter le rendement des sociétés qui font preuve d'engagement envers la diversité des genres au sein de leur conseil d'administration et de leur direction. L'indice vise à inclure des sociétés qui sont des chefs de file dans leur pays respectif en matière de représentation des femmes dans les postes au sein du conseil d'administration et de la direction. L'indice est conçu au moyen d'une vaste exposition aux secteurs mondiaux, et au sein de chaque groupe sectoriel, les constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Pour être admissibles à l'indice, les sociétés doivent satisfaire aux critères suivants :

1. Nombre de femmes occupant un poste de direction

- Au moins 3 administratrices OU au moins une femme occupant un poste de direction actuel ET au moins une autre femme occupant un poste d'administratrice.

2. Pourcentage de femmes au sein du conseil

- Le pourcentage d'administratrices au sein du conseil est supérieur au pourcentage moyen d'administratrices des sociétés classées dans le même pays par MSCI.

3. Controverse en matière de discrimination et de diversité de la main-d'œuvre

- Note de controverse ESG MSCI : droits des travailleurs – note de controverse en matière de discrimination et de diversité de la main-d'œuvre : 2.

À partir de l'indice, le gestionnaire de portefeuille adopte une approche quantitative à l'égard de la sélection des actions et de la composition du portefeuille afin d'établir les pondérations du

portefeuille qui, selon lui, offrent les meilleures possibilités de procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds prend également en considération les risques ESG dans le processus d'évaluation afin d'atténuer les risques non financiers. Les critères environnementaux tiennent compte de la façon dont une société aborde les enjeux tels que le contrôle de la pollution et la gestion des déchets. Les critères sociaux examinent la façon dont la société gère les relations avec les employés, les fournisseurs et les clients ainsi qu'avec les communautés dans lesquelles elle exerce des activités. La gouvernance a trait au leadership d'une société, à la rémunération de la direction, aux audits, aux contrôles internes et aux droits des actionnaires.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds à thématique durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que

les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisqu'il investit à l'extérieur du Canada, le Fonds est exposé au risque associé aux placements étrangers. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit		●	
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au cours de la dernière année, les avoirs du Fonds dans les actions d'Apple Inc. ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 11,10 %. Si ses avoirs dans un seul émetteur représentent plus de 10 % de son actif net, le Fonds peut être exposé aux risques décrits à la rubrique « **Risque associé à la concentration** », à la page 63.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 25 septembre 2020	Changement de nom; auparavant, le Fonds mondial de leadership d'impact Mackenzie
Le 3 avril 2024	Impax Asset Management LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice MSCI World (Net).

L'**indice MSCI Women's Leadership** (l'« **indice** ») vise à représenter le rendement des sociétés qui font preuve d'engagement envers la diversité des genres au sein de leur conseil d'administration (le « **conseil** ») et de leur direction. L'indice vise à inclure des sociétés qui sont des chefs de file dans leur pays respectif en matière de représentation des femmes dans les postes au sein du conseil d'administration et de la direction. L'indice est conçu comme un indice sectoriel neutre de sorte que les pondérations sectorielles dans l'indice sont égales à leur pondération dans l'indice MSCI « phare »

(l'« **indice phare** », soit l'indice MSCI World dans le cas présent). Au sein de chaque groupe sectoriel, les constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS MONDIAL TOUTES CAPITALISATIONS ENVIRONNEMENTALES MACKENZIE GREENCHIP

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres inscrits en bourse d'émetteurs situés partout dans le monde et qui exercent des activités dans le secteur de l'environnement. Le gestionnaire cherche à atteindre l'objectif de placement du Fonds en repérant des titres sous-évalués qui tireront profit des tendances à long terme de l'évolution des populations, de la rareté des ressources et de la détérioration de l'environnement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement, le gestionnaire de portefeuille a recours à une analyse fondamentale rigoureuse afin de repérer, de choisir et de surveiller des placements. Le Fonds maintiendra habituellement un portefeuille de sociétés de toutes les capitalisations boursières dont les revenus sont tirés de la vente de produits et de services écologiquement supérieurs. Le Fonds investit principalement dans les secteurs de l'environnement, notamment :

- **Énergie propre** – Ce secteur comprend les sociétés qui participent à l'exploitation de l'énergie, y compris la fabrication, l'installation, la production et la distribution d'énergie éolienne, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermique, de biomasse, hydroélectrique et d'autres sources d'énergie non fossile.
- **Efficacité énergétique** – Le secteur de l'efficacité énergétique comprend les sociétés qui offrent des produits et/ou des services qui améliorent l'efficacité de la consommation d'énergie dans les immeubles et les industries. Le secteur comprend les systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation évolués et les technologies de gestion énergétique, d'automatisation et de propulsion.
- **Technologie propre** – Le secteur des technologies propres se compose de sociétés du savoir dont les produits et les services réduisent la consommation des ressources et la pollution. Le secteur comprend les domaines des services de gestion des déchets et du contrôle de la pollution, des logiciels et de la logistique, des matériaux de pointe, de compteurs évolués et d'autres formes d'efficacité industrielle.

- **Eau** – Le secteur de l'eau se compose principalement de technologies de filtration et de purification, de services publics, d'entreprises et de technologies d'infrastructure et de processus qui réduisent le gaspillage et/ou la consommation d'eau.
- **Agriculture durable** – Ce secteur se concentre sur l'agriculture durable et les sociétés des aliments et des boissons qui utilisent moins d'eau, d'énergie, de fertilisants, d'hormones, d'antibiotiques et de pesticides pour cultiver, récolter, distribuer et/ou vendre ces aliments.
- **Transport** – Les sociétés liées au transport collectif et aux technologies liées à l'efficacité des transports.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds à thématique durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, conformément à ses objectifs de placement. Aucuns frais de gestion, ni frais d'acquisition, ni aucune prime incitative entre les fonds ne seront comptabilisés en double.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché. Les

placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 1 ^{er} janvier 2021	Greenchip Financial Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller
Le 29 septembre 2021	Changement de nom; auparavant, le Fonds d'actions mondiales de l'environnement Mackenzie

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice MSCI AC (All Country) World (Net).

L'**indice MSCI AC (All Country) World (Net)** est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de marchés développés et émergents. Il est composé d'indices de 23 marchés de

pays développés et de 24 marchés de pays émergents. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses constituants.

En date du 1^{er} octobre 2024, l'ancien indice de référence, l'indice FTSE Environmental Opportunities All-Share, a été changé étant donné qu'il s'agit d'un indice hiérarchisé qui offre à Mackenzie un univers d'occasions de placement limitées. Par conséquent, il a été décidé d'aller vers un indice plus vaste comme l'indice MSCI AC (All Country) World (Net).

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS INTERNATIONAL MACKENZIE IVY

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Aucune nouvelle souscription de titres n'est acceptée à l'égard de chaque série de ce Fonds depuis le 11 décembre 2017, à l'exception de ce qui suit :

- les investisseurs qui détenaient des titres de série LB ou de série LW à cette date, et qui continuent de les détenir, peuvent souscrire des titres supplémentaires;
- les titres des investisseurs peuvent être échangés contre des titres de série LW dans le cadre du Programme de Tarification préférentielle, et les investisseurs, s'ils continuent de détenir des titres de série LW, peuvent également souscrire des titres supplémentaires.

Les titres de série LF ne sont offerts qu'aux investisseurs qui détenaient des titres du Fonds avant le 25 novembre 2021. Les séries pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a recours à une stratégie de placement mondiale pour réaliser une plus-value du capital à long terme tout en assurant la conservation du capital.

Les placements sont principalement constitués de titres de capitaux propres de sociétés qui se situent dans les trois principales régions suivantes : i) le Royaume-Uni et l'Europe; ii) l'Asie et l'Extrême-Orient, iii) l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les placements peuvent également comprendre, dans une moindre mesure, des titres de capitaux propres d'émetteurs qui se situent sur d'autres marchés mondiaux.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur par lequel sont ciblées les sociétés qui semblent avoir des possibilités de croissance supérieure à long terme. Une grande importance est également accordée à l'évaluation de la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Le travail d'analyse porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Le Fonds effectue des placements principalement sur les marchés développés, mais il peut également investir sur les marchés

émergents si le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les investisseurs du Fonds.

Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe.

En général, une fois qu'un placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme.

Dans le cadre de la méthode de placement, le Fonds peut détenir une grande quantité de trésorerie et/ou de titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, notamment lorsque le gestionnaire de portefeuille estime que le marché est surévalué.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». L'approche mise en œuvre par le Fonds comprend l'intégration de facteurs ESG dans le cadre de laquelle le Fonds a recours à un système de pointage ESG exclusif pour déterminer les risques et occasions potentiels qui pourraient avoir une incidence sur le rendement à long terme d'une société. Le système de pointage est fondé sur une analyse quantitative, qui est intégrée au pointage de qualité global de la société, qui peut être excellent, bon, neutre, inférieur à la moyenne ou mauvais. Ce pointage aide à déterminer si un placement est effectué ou la taille de la répartition effectuée.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres comprennent ceux d'une région en particulier. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et les fonds de titres de capitaux propres régionaux sont assujettis à une volatilité accrue. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		⓪	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit		⓪	
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		⓪	
Dérivés		⓪	
Marchés émergents		⓪	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		⓪	
FNB		⓪	
Perturbations extrêmes du marché		⓪	
Placements à revenu fixe		⓪	
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		⓪	
Opérations importantes	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Lois		⓪	
Liquidité		⓪	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		⓪	
Remboursement anticipé		⓪	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		⓪	
Prêts de premier rang			○
Série		⓪	
Ventes à découvert		⓪	
Sociétés à petite capitalisation		⓪	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		⓪	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 45,05 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 29 septembre 2017	Changement de nom; auparavant, le Fonds international de croissance Mackenzie
Le 6 juillet 2018	Fusion du Fonds d'actions internationales Mackenzie Ivy avec le Fonds
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Mackenzie Ivy International avec le Fonds

FONDS MONDIAL DE RESSOURCES MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds sectoriel
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés qui exercent des activités n'importe où dans le monde au sein des secteurs énergétiques et des ressources naturelles.

Le portefeuille du Fonds comprendra habituellement des titres d'au moins trois pays différents.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement privilégie différentes méthodes, dont les suivantes :

- effectuer des placements dans les titres de sociétés qui devraient accroître la valeur pour les actionnaires grâce à des travaux d'exploration et de mise en valeur réussis;
- rechercher les titres de sociétés de premier plan dont les coûts sont généralement moins élevés, qui présentent un faible niveau d'endettement et/ou dont les actifs sont exceptionnels;
- tirer profit du prix des marchandises et mettre l'accent sur le secteur des ressources naturelles et/ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans;
- examiner toutes les décisions de placement et accumuler des liquidités lorsque les cours ne sont pas attrayants.

En règle générale, le Fonds maintient un portefeuille composé de sociétés à faible ou à forte capitalisation, diversifié selon les marchandises et les pays.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds intègre des facteurs ESG en fonction d'une perspective sectorielle descendante, en favorisant des sous-secteurs qui pourraient tirer avantage des tendances de la demande à la hausse et de l'évolution

des attentes sociales, tout en sous-pondérant les sous-secteurs qui, de son avis, font l'objet de caractéristiques externes de sous-évaluation – comme les émissions de gaz à effet de serre – ou qui font face à une disparition séculaire de la demande. D'un point de vue ascendant, le Fonds vise à investir dans des émetteurs qui tirent parti des enjeux ESG et devraient surpasser le rendement de leurs pairs respectifs du secteur. Le Fonds communique également avec les sociétés dans lesquelles il investit pour discuter des risques et des occasions, de la répartition du capital, et du rendement environnemental et social.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

La Banque de Nouvelle-Écosse est le sous-dépositaire des lingots d'or et d'argent du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les achats directs de lingots d'or et d'argent par le Fonds peuvent comporter des frais d'opérations et de garde supérieurs à ceux associés à d'autres types de placements, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres d'un seul secteur ou d'une seule industrie, ce qui l'expose au risque associé au marché. Le fait que le Fonds privilégie un seul type de placement l'expose aux risques associés à la volatilité ainsi qu'aux risques associés aux marchandises et à la concentration. La fluctuation de la valeur des titres des sociétés qui exercent des activités dans le secteur des ressources naturelles peut être reliée aux poussées inflationnistes réelles et perçues, aux prix des marchandises à

l'échelle internationale ainsi qu'à divers événements politiques, sans égard à l'exploitation des sociétés. En outre, le secteur des ressources a traditionnellement été plus volatil que d'autres secteurs de l'économie mondiale et les rendements du Fonds devraient témoigner d'une volatilité semblable. Les placements effectués par le Fonds dans des métaux précieux peuvent comporter des risques particuliers, notamment des fluctuations importantes des prix sur de courtes périodes. Le Fonds peut également investir une partie importante de son actif à l'étranger, ce qui l'expose aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 octobre 2024, un porteur de titres détenait 43,30 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 16 août 2019	Modification des objectifs de placement pour permettre au Fonds d'investir dans des actions de sociétés situées partout dans le monde et exerçant leurs activités dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles Changement de nom; auparavant, le Fonds de ressources canadiennes Mackenzie

FONDS DE LINGOTS D'OR MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de métaux précieux
Partis offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible
Sous-dépositaire	La Monnaie royale du Canada

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à investir principalement dans des lingots d'or libres de toute charge et entièrement individualisés ainsi que dans des certificats d'or autorisés. Le Fonds peut également placer une partie de son actif dans la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des bons du Trésor.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les gestionnaires de portefeuille investiront dans des lingots d'or, peu importe la situation du marché. Compte tenu de la stratégie de placement du Fonds, il n'est pas géré activement selon des méthodes traditionnelles et les gestionnaires de portefeuille ne tenteront pas d'adopter des positions défensives ou de modifier autrement les placements du Fonds dans des marchés baissiers.

Chacun des lingots d'or que le Fonds achète est certifié soit « bonne livraison pour Londres », soit « bonne livraison COMEX » ou encore « bonne livraison pour Zurich » et est assuré par le dépositaire ou le sous-dépositaire, selon le cas, pour la pleine valeur marchande contre la perte matérielle des lingots entreposés dans leur chambre forte, ou contre les dommages à ceux-ci, sauf en ce qui concerne les risques indépendants de leur volonté, comme la perte de lingots ou des dommages à ceux-ci en raison d'une guerre, d'un incident nucléaire ou de la confiscation par des gouvernements.

Il n'est pas prévu que le Fonds utilise des dérivés, y compris aux fins de couverture.

La Monnaie royale du Canada est le sous-dépositaire des lingots d'or du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le Fonds est un OPC de métaux précieux, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 81-102, et il investira une tranche importante de son actif dans l'or et/ou des certificats d'or autorisés.

Le prix de l'or est touché par l'offre et la demande ainsi que par l'économie mondiale. Les placements directs du Fonds dans des

lingots d'or et des certificats d'or sont assujettis à des risques spéciaux, notamment à une importante fluctuation des prix sur de courtes périodes. Le Fonds est également exposé au risque associé aux devises.

Les achats directs de lingots d'or par le Fonds peuvent comporter des frais d'opérations et de garde supérieurs à ceux associés à d'autres types de placement, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

Les certificats d'or autorisés permettent au porteur de demander à l'émetteur du certificat de lui remettre la quantité de lingots indiquée sur le certificat. Puisque le Fonds détient de tels certificats, il est exposé au risque que l'émetteur du certificat fasse faillite ou qu'il cesse d'exercer ses activités. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à obtenir les lingots représentés par les certificats.

Le tableau qui suit indique quels sont les autres risques généralement applicables aux OPC, décrits à partir de la page 63, qui s'appliquent au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés			○
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG			○
FNB			○
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert			○
Sociétés à petite capitalisation			○
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

PORTEFEUILLE FNB REVENU PRUDENT MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF et LW
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un revenu régulier et une certaine préservation du capital.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 15 % à 35 % dans des titres de capitaux propres;
- de 55 % à 85 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et de l'évaluation des risques que comporte chaque catégorie d'actifs.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style de placement;

- la qualité du crédit;
- la durée.

Grâce à cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision de conditions de marché défavorables ou en réponse à de telles conditions et/ou pour combler ses besoins de trésorerie.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans des FNB gérés par Mackenzie, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, comme il est plus amplement décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce

qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques débute à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		①	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG			○
FNB	●		
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 20 mai 2022	Fusion du Mandat privé équilibré de revenu mondial prudent Mackenzie avec le Fonds

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 65 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 12,5 % de l'indice MSCI AC (All Country) World (Net), à 12,5 % de l'indice composé S&P/TSX et à 10 % de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA).

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note d'au moins « BBB ».

L'**indice MSCI AC (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés et émergents. Il est composé de 23 indices de pays des marchés développés et de 24 indices de pays des marchés émergents. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA)** suit le rendement de titres de créance de qualité émis dans le public sur d'importants marchés locaux ou euro-obligataires, y compris des titres de créance titrisés et garantis émis par des États, des sociétés d'État ou des sociétés. Les obligations admissibles doivent avoir une note d'au moins « BBB » ainsi qu'une échéance de plus d'un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE ÉQUILBRÉ DE REVENU MENSUEL MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB*, LF*, LF5*, LW*, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié, conçu pour procurer un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme, assorti d'une volatilité réduite.

Le Fonds cherchera à réaliser cet objectif en investissant dans des titres d'autres OPC et/ou en investissant directement dans des titres individuels, en vue d'obtenir une exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. Il peut également avoir recours à des dérivés.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition actuelle de l'actif du Fonds est de 57 % dans titres de capitaux propres et de 42 % dans des titres à revenu fixe. Le Fonds répartira également une petite partie de son portefeuille dans de la trésorerie et/ou des marchandises. La répartition stratégique de l'actif à long terme peut changer en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché. Toutefois, elle se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 25 % à 60 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rééquilibrera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres à revenu fixe du monde entier, dont des titres de créance d'État assortis d'une note moyenne d'au moins « **BBB** » selon autre agence de notation reconnue. La composante en titres à revenu fixe du Fonds pourra également comprendre des obligations à rendement réel ou des titres à revenu fixe couverts contre le risque que l'inflation pose sur les fonds obligataires.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres de capitaux propres du monde entier en misant sur une variété de styles de placement,

de spécialités et de régions géographiques. Il cherchera une exposition à des titres de capitaux propres assortis d'un rendement en dividendes supérieur à celui offert par le marché boursier mondial dans son ensemble.

Le Fonds peut avoir recours directement, ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (collar strategy), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

En général, le Fonds aura accès à ces titres en investissant avant tout dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent seront favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;

- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. Puisqu'il aura largement recours à des dérivés, le Fonds est aussi exposé au risque associé aux dérivés. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration		①	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés	●		
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du

Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 43 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, à 37 % de l'indice S&P 500 et à 20 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

L'**indice des obligations gouvernementales FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et une mesure générale des obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE PRUDENT DE REVENU MENSUEL MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB*, LF*, LF5*, LW*, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié, conçu pour procurer un flux constant de revenu et une certaine plus-value du capital à long terme, assorti d'une volatilité réduite.

Le Fonds cherchera à réaliser cet objectif en investissant dans des titres d'autres OPC et/ou en investissant directement dans des titres individuels, en vue d'obtenir une exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. Il peut également avoir recours à des dérivés.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition actuelle de l'actif du Fonds est de 34 % dans titres de capitaux propres et de 65 % dans des titres à revenu fixe. Le Fonds répartira également une petite partie de son portefeuille dans de la trésorerie et/ou des marchandises. La répartition stratégique de l'actif à long terme peut changer en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché. Toutefois, elle se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 10 % à 40 % dans des titres de capitaux propres;
- de 45 % à 90 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds répartira également une petite partie de son portefeuille dans de la trésorerie et/ou des marchandises.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres à revenu fixe du monde entier, dont des titres de créance d'État assortis d'une note moyenne d'au moins « **BBB** » selon une agence de notation reconnue. La composante en titres à revenu fixe du Fonds pourra également comprendre des obligations à rendement réel ou des titres à revenu fixe couverts contre le risque que l'inflation pose sur les fonds obligataires.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres de capitaux propres du monde entier en misant sur une variété de styles de placement, de spécialités et de régions géographiques. Il cherchera une

exposition à des titres de capitaux propres assortis d'un rendement en dividendes supérieur à celui offert par le marché boursier mondial dans son ensemble.

Le Fonds peut avoir recours directement, ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (collar strategy), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

En général, le Fonds aura accès à ces titres en investissant avant tout dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à

découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. Puisqu'il aura largement recours à des dérivés, le Fonds est aussi exposé au risque associé aux dérivés. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration		①	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés	●		
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB	●		
Perturbations extrêmes du marché		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements

d'un indice mixte composé à 46 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, à 30 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada et à 24 % de l'indice S&P 500.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

L'**indice des obligations gouvernementales FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et une mesure générale des obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE CROISSANCE DE REVENU MENSUEL MACKENZIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB*, LF*, LF5*, LW*, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer une croissance du capital et un flux constant de revenu, assorti d'une volatilité réduite.

Le Fonds cherchera à réaliser cet objectif en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement et/ou en investissant directement dans des titres individuels, en vue d'obtenir une exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. Il peut également recourir à des dérivés.

Toute modification apportée aux objectifs de placement du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif à long terme peut changer en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché. Toutefois, elle se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 0 % à 40 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rééquilibrera le pourcentage de l'actif du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres à revenu fixe du monde entier, dont des titres de créance d'État assortis d'une note moyenne d'au moins « **BBB** » attribuée par agence de notation reconnue. La composante en titres à revenu fixe du Fonds pourra également comprendre des obligations à rendement réel ou des titres à revenu fixe couverts contre le risque que l'inflation pose pour les fonds obligataires.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres de capitaux propres du monde entier en misant sur une variété de styles de placement, de spécialités et de régions géographiques. Il cherchera une exposition à des titres de capitaux propres assortis d'un rendement en dividendes supérieur à celui offert par le marché boursier mondial dans son ensemble.

Le Fonds peut avoir recours directement, ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (*collar strategy*), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

En général, le Fonds aura accès à ces titres en investissant avant tout dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux placements dans des titres de capitaux propres, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. Puisqu'il aura largement recours à des dérivés, le Fonds est aussi exposé au risque associé aux dérivés. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration		①	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés	●		
Marchés émergents	●		
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 59 % de l'indice S&P 500, à 34 % de

l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada et à 7 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

L'**indice des obligations gouvernementales FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et une mesure générale des obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un équilibre entre le revenu et la plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 30 % à 60 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la

répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la durée.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement**

dans un OPC? – Dans quoi l’OPC investit-il? » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d’une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S’il emploie l’une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d’une façon qu’il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l’amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l’OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l’expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l’étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l’expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d’intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut assujéti le Fonds au risque associé à la reproduction d’une référence. La description de ces risques ainsi que d’autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d’intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie avec le Fonds

PORTEFEUILLE REVENU PRUDENT SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 15 % à 35 % dans des titres de capitaux propres;
- de 55 % à 85 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la

répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la durée.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement**

dans un OPC? – Dans quoi l’OPC investit-il? » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d’une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S’il emploie l’une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d’une façon qu’il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l’amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l’OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l’expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l’étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l’expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d’intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut assujéttir le Fonds au risque associé à la reproduction d’une référence. La description de ces risques ainsi que d’autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d’intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d’une référence		①	

* Ce risque s’applique uniquement aux séries assorties d’une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie avec le Fonds

PORTEFEUILLE PRUDENT SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 25 % à 45 % dans des titres de capitaux propres;
- de 45 % à 75 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la

répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la duration.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans**

« **quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		①	
Marchandises		①	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Portefeuille prudent Symétrie avec le Fonds

PORTEFEUILLE D' ACTIONS SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs en investissant principalement dans des titres d'un ou de plusieurs OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds répartira généralement la quasi-totalité de ses placements de façon à avoir accès à des titres de capitaux propres, notamment des titres assimilables à des titres de capitaux propres comme les parts de fiducie.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif privilégie un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires approfondie.

Le Fonds cherchera à diversifier son portefeuille de titres de capitaux propres en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition factorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;

- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès à des sociétés de toute taille situées partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition générale aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Portefeuille actions Symétrie avec le Fonds

PORTEFEUILLE REVENU FIXE SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs en investissant principalement dans des titres d'un ou de plusieurs OPC en vue d'avoir accès à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. La préservation du capital est un élément important de la sélection des placements du portefeuille.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds répartira généralement la presque totalité de ses placements de façon à avoir accès à des titres à revenu fixe, notamment des titres assimilables à des titres à revenu fixe comme des parts de fiducie.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier son portefeuille de titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle;

- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la durée.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres de créance émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un portefeuille de placements de bonne qualité. Le portefeuille du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds aura accès aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds a accès à des titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt, au marché et au remboursement anticipé. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut assujéti le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 16 octobre 2015	Fusion de la Catégorie Portefeuille revenu fixe Symétrie avec le Fonds

PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer une plus-value du capital à long terme assortie d'un certain revenu.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 70 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 0 % à 35 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la

répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la duration.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans**

« **quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut assujéttir le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Portefeuille croissance Symétrie avec le Fonds

PORTEFEUILLE CROISSANCE MODÉRÉE SYMÉTRIE

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries LB, LF, LF5*, LM*, LW, LW5* et LX*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

À l'heure actuelle, les parts de série LM ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles souscriptions, sauf dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques déjà établis au 25 novembre 2015. Les parts de série LM pourraient, de manière générale, être offertes à nouveau dans le futur, à notre gré.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un équilibre entre la plus-value du capital à long terme et le revenu, tout en privilégiant la plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 50 % à 70 % dans des titres de capitaux propres;
- de 20 % à 50 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la

répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- l'exposition géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- l'exposition sectorielle;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la duration.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « **BBB-** » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche intégrant des critères ESG plus amplement décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille applique une méthode d'intégration des facteurs ESG dans le cadre de laquelle les titres sont évalués selon leur note en matière de risque de durabilité, en tenant compte de l'amélioration de cette note au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, les titres présentant des notes en matière de risque de durabilité supérieures ou qui progressent sont favorisés dans le cadre de ce processus. Par conséquent, ces portefeuilles ont généralement une exposition réduite aux titres présentant un risque élevé de controverses.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans**

« **quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui l'expose au risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres et au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux placements à revenu fixe, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut assujéttir le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 63. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cryptomonnaies			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			○
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Changements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-après énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant le nom, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

Date de prise d'effet	Événement
Le 30 juillet 2021	Fusion de la Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie avec le Fonds

Gamme de fonds Banque Laurentienne

Fonds du marché monétaire
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds équilibrés
Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions américaines
Fonds d'actions mondiales
Fonds sectoriels
Portefeuilles de gestion de l'actif

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers de chaque Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en téléphonant à BLCSF au numéro sans frais 1 800 252-1846 (service en français) ou au 1 800 522-1846 (service en anglais) ou en vous adressant à votre représentant de BLCSF ou à votre représentant autorisé de BLCSF. Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web de BLCSF à l'adresse www.banquelaurentienne.ca/mackenzie ou sur le site Web de SEDAR+ (le Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à l'adresse www.sedarplus.ca.

BLC Services Financiers Inc.
1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0A9

GESTIONNAIRE DES FONDS :
Corporation Financière Mackenzie
180, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3K1

